

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

1^{er} juillet 1973-30 juin 1974

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/9613)



NATIONS UNIES

New York, 1974

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		v
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT		vi
INTRODUCTION	1 - 47	1
Finances et gestion	13 - 19	6
Généralités	20 - 29	9
Santé	30 - 33	13
Enseignement	34 - 38	14
Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies ..	39 - 43	15
Assistance d'institutions bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales	44 - 46	16
Conclusion	47	16
 <u>Chapitres</u>		
I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1973 AU 30 JUIN 1974	48 - 191	17
A. <u>Services de secours</u>	49 - 79	17
Immatriculation, contrôle des listes et rations de base	50 - 57	17
Camps et abris	58 - 72	19
Assistance sociale	73 - 79	22
B. <u>Services de santé</u>	80 - 115	25
Lutte contre les maladies transmissibles	88 - 91	26
Protection maternelle et infantile	92 - 103	27
Assainissement du milieu	104 - 106	29
Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint ...	107 - 113	30
Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical	114 - 115	32

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
C. <u>Services d'enseignement général et professionnel</u>	116 - 156	33
Enseignement général	118 - 137	33
Formation professionnelle et technique	138 - 143	36
Formation pédagogique	144 - 154	37
Bourses d'études supérieures	155 - 156	40
D. <u>Services communs et administration générale</u>	157 - 167	41
E. <u>Questions juridiques</u>	168 - 179	45
Fonctionnaires de l'Office	168 - 172	45
Locaux de l'Office et abris des réfugiés	173 - 174	45
Transport des fournitures de l'Office	175	46
Créances sur les gouvernements et autres problèmes juridiques	176 - 179	46
F. <u>Opérations financières</u>	180 - 191	47
II. <u>BUDGET POUR 1975 ET BUDGET REVISE POUR 1974</u>	192 - 243	51
A. <u>Introduction</u>	192 - 203	51
Dépenses renouvelables	198 - 199	53
Dépenses non renouvelables	200	53
Généralités	201 - 203	53
B. <u>Projet de budget (tableaux A, B et C)</u>	204 - 240	55
Services de secours	205 - 213	59
Services de santé	214 - 219	61
Enseignement et formation	220 - 228	63
Dépenses communes	229 - 240	65
C. <u>Financement du budget - 1974 et 1975</u>	241 - 243	67

ANNEXES

I. Répertoire des tableaux (tableaux 1 à 20)	71
II. Résolution WHA 27.42 adoptée par la vingt-septième Assemblée mondiale de la santé	104

Le 5 septembre 1974

Monsieur le Président,

Conformément à la demande énoncée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient durant la période du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974.

L'introduction du rapport évoque brièvement l'historique du mandat de l'Office et le contexte dans lequel une décision sur son renouvellement au-delà du 30 juin 1975 doit être prise. Elle rend compte du cadre politico-économique dans lequel les activités se sont déroulées ainsi que des problèmes rencontrés. Par la force des choses, elle fait encore une large place aux difficultés financières chroniques de l'Office, soulignant que le déficit prévu pour 1975 avoisine 39 millions de dollars, soit plus d'un tiers des dépenses estimatives, et que les services que l'Office assure aux réfugiés de Palestine sont par conséquent sérieusement compromis.

Le chapitre premier décrit les programmes de l'Office et leur réalisation au cours de l'année se terminant au 30 juin 1974.

Le chapitre II présente le budget de l'Office pour 1975, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session, ainsi que le budget révisé pour 1974.

La première des deux annexes du rapport comprend des données statistiques sur les divers aspects des activités de l'Office et la seconde reproduit entièrement la résolution WHA 27.42 adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport, et ses observations sont consignées dans une lettre de son Président, datée du 27 août 1974, dont vous trouverez copie ci-jointe. Si, au cours du travail de rédaction, j'ai bénéficié des conseils des membres de la Commission, cela ne signifie pas nécessairement que les gouvernements qui y sont représentés approuvent toutes les opinions que j'ai exprimées.

Puisqu'une part importante des activités de l'Office au cours de l'année passée s'est déroulée dans des territoires sous le contrôle du Gouvernement israélien, j'ai trouvé qu'il était également approprié de continuer à montrer le projet de rapport à ses représentants et, dans la rédaction du texte final, j'ai tenu compte de leurs vues et commentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) J. S. RENNIE

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AUPRES DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 27 août 1974

Monsieur le Commissaire général,

A sa réunion du 27 août 1974, la Commission consultative auprès de l'UNRWA a examiné attentivement le rapport annuel que vous vous proposez de présenter à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Quoique certains membres de la Commission aient réservé la position de leurs gouvernements respectifs sur un certain nombre de sujets abordés dans le rapport, la Commission dans son ensemble estime, comme les années précédentes, qu'il décrit d'une manière exacte les activités de l'Office entre le 1er juillet 1973 et le 30 juin 1974.

La Commission espère que le Commissaire général prendra en considération les remarques faites par les pays membres et notamment celles des pays arabes d'accueil, avant de mettre le texte du rapport dans sa forme finale.

La Commission est consciente des circonstances difficiles qui ont marqué plusieurs zones d'opération de l'Office, l'an dernier. Elle tient à rendre hommage aux efforts que vous-même et votre personnel avez déployés pour surmonter les difficultés rencontrées et éviter une interruption prolongée des activités et des services de l'Office.

La Commission consultative se félicite que le déficit budgétaire pour 1974 ait été éliminé, mais elle exprime sa profonde inquiétude devant les perspectives financières alarmantes de 1975, année pour laquelle on prévoit un déficit d'un ordre de grandeur sans précédent. A ce sujet, la Commission espère que, lors de sa prochaine session, l'Assemblée générale soutiendra le Secrétaire général en donnant suite à la résolution adoptée par la Commission lors de sa réunion du 26 juin 1974, qui est citée au paragraphe 15 de votre rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Hubert BEDUWE

Sir John Rennie
Commissaire général
Office de secours et de travaux des
Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
Beyrouth

INTRODUCTION

1. Le mandat actuel de l'Office 1/ se terminera le 30 juin 1975; il appartiendra donc à la session de l'Assemblée générale 2/ à laquelle ce rapport est présenté de décider si ce mandat doit être renouvelé et, dans l'affirmative, pour combien de temps. Le 1er mai 1975, avant la fin de son mandat actuel, l'Office comptera 25 ans - soit presque toute une génération - passés au service des réfugiés de Palestine 3/. Que l'on ait perpétué ce qui fut à l'origine une entreprise de durée limitée, témoigne du caractère insoluble du problème politique qui est à la base du problème des réfugiés de Palestine, du rôle unique de l'Organisation des Nations Unies dans ces deux problèmes, de leur importance pour la communauté internationale et de l'impossibilité de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies qui auraient pu faciliter leur solution.

2. Ce ne sont pas simplement les effets de l'institutionnalisation en un quart de siècle et leurs implications pour une organisation provisoire des Nations Unies qui, semble-t-il, font que le problème du renouvellement du mandat de l'Office est, à l'heure actuelle, plus qu'une question de pure routine, mais aussi, et surtout, le dernier conflit israélo-arabe d'octobre 1973 et ses conséquences

1/ Le siège de l'Office se trouve à Beyrouth (Liban) et les cinq bureaux de zone se trouvent au Liban, dans la République arabe syrienne, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza. Les références faites dans ce rapport aux zones s'appliquent à ces régions géographiques. Dans tout le rapport, l'expression "Jordanie occidentale" désigne la rive occidentale occupée du Jourdain.

2/ Résolutions de l'Assemblée générale : 194 (III) du 11 décembre 1948; 212 (III) du 19 novembre 1948; 302 (IV) du 8 décembre 1949; 393 (V) du 2 décembre 1950; 513 (VI) du 26 janvier 1952; 614 (VII) du 6 novembre 1952; 720 (VIII) du 27 novembre 1953; 818 (IX) du 4 décembre 1954; 916 (X) du 3 décembre 1955; 1018 (XI) du 20 février 1957; 1191 (XII) du 12 décembre 1957; 1315 (XIII) du 12 décembre 1958; 1456 (XIV) du 9 décembre 1959; 1604 (XV) du 21 avril 1961; 1725 (XVI) du 20 décembre 1961; 1856 (XVII) du 20 décembre 1962; 1912 (XVIII) du 3 décembre 1963; 2002 (XIX) du 10 février 1965; 2052 (XX) du 15 décembre 1965; 2154 (XXI) du 17 novembre 1966; 2252 (ES-V) du 4 juillet 1967; 2341 (XXII) du 19 décembre 1967; 2452 (XXIII) du 19 décembre 1968; 2535 (XXIV) du 10 décembre 1969; 2656 (XXV) du 7 décembre 1970; 2672 (XXV) du 8 décembre 1970; 2728 (XXV) du 15 décembre 1970; 2791 (XXVI) et 2792 A à E (XXVI) du 6 décembre 1971; et 2963 A à F (XXVII) et 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972; et 3089 A à E (XXVIII) et 3090 (XXVIII) du 7 décembre 1973.

3/ Un réfugié de Palestine est, selon la définition que l'Office a adoptée pour l'attribution des secours, une personne qui, lorsqu'a éclaté le conflit de 1948, avait sa résidence normale en Palestine depuis au moins deux ans, qui, par suite de ce conflit, a perdu son foyer et ses moyens d'existence et qui a cherché asile en 1948 dans l'un des pays où l'UNRWA exerce son activité. Les réfugiés répondant à cette définition, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont droit à l'aide de l'Office s'ils remplissent les conditions suivantes :

- a) être immatriculés auprès de l'Office; b) vivre dans sa zone d'activité;
- c) être dans le besoin.

immédiates ont eu de profondes répercussions sur la situation politique au Proche-Orient et en dehors du Proche-Orient, répercussions qui sont encore sensibles aujourd'hui. Le Commissaire général 4/ suggère que, lorsque l'Assemblée générale s'occupera du renouvellement du mandat de l'Office, le moment sera venu d'examiner la constitution, les structures et les programmes de l'Office. Ceci ne veut pas dire - loin de là - que l'UNRWA aurait perdu de son utilité; ni que l'on pourrait envisager la liquidation d'une organisation qui dispense des services essentiels aux réfugiés, services qui font maintenant partie de l'édifice social des pays d'accueil et qui, alors qu'aucune solution politique n'a encore été trouvée, constituent un facteur considérable de stabilité dans toute la région; ni que le mandat pourrait être modifié sur le champ à la vingt-neuvième session. Néanmoins, dans la perspective de négociations, si incertaines soient-elles,

4/ Rapports du Directeur (Commissaire général) de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

- i) Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19 (A/1451/Rev.1);
- ii) Ibid., sixième session, Suppléments Nos 16 et 16A (A/1905 et Add.1);
- iii) Ibid., septième session, Suppléments Nos 13 et 13A (A/2171 et Add.1);
- iv) Ibid., huitième session, Suppléments Nos 12 et 12A (A/2470 et Add.1);
- v) Ibid., neuvième session, Suppléments Nos 17 et 17A (A/2717 et Add.1);
- vi) Ibid., dixième session, Suppléments Nos 15 et 15A (A/2978 et Add.1);
- vii) Ibid., onzième session, Suppléments Nos 14 et 14A (A/3212 et Add.1);
- viii) Ibid., douzième session, Supplément No 14 (A/3686 et A/3735);
- ix) Ibid., treizième session, Supplément No 14 (A/3931 et A/3948);
- x) Ibid., quatorzième session, Supplément No 14 (A/4213);
- xi) Ibid., quinzième session, Supplément No 14 (A/4478);
- xii) Ibid., seizième session, Supplément No 14 (A/4861);
- xiii) Ibid., dix-septième session, Supplément No 14 (A/5214);
- xiv) Ibid., dix-huitième session, Supplément No 13 (A/5513);
- xv) Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 13 (A/5813);
- xvi) Ibid., vingtième session, Supplément No 13 (A/6013);
- xvii) Ibid., vingt et unième session, Supplément No 13 (A/6313);
- xviii) Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 13 (A/6713);
- xix) A/6723 et Add.1 et Add.1/Corr.1. Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1967 (S/8001) et Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1967 (S/8001/Add.1);
- xx) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 13 (A/7213);
- xxi) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 14 (A/7614);
- xxii) Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 13 (A/8013);
- xxiii) Ibid., vingt-cinquième session, annexes, Point 35 de l'ordre du jour, documents A/3084 et Add.1);
- xxiv) Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413);
- xxv) A/8383 et Add.1;
- xxvi) Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 13 (A/8713 et Corr.1);
- xxvii) Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 13 (A/9013).

organisées sous les auspices des Nations Unies, et devant la compréhension croissante de la dimension politique du problème des réfugiés de Palestine, ce renouvellement devrait envisager l'éventualité d'une évolution de la situation qui nécessiterait une réévaluation et une nouvelle orientation des responsabilités de l'Office, afin d'être sûr que celles-ci correspondent toujours aux besoins des réfugiés de Palestine et que l'Office sera en mesure de prêter pertinence, conformément aux résolutions des Nations Unies, aux impératifs d'une nouvelle situation. En outre, comme on le verra plus avant dans ce rapport et bien que le déficit de 1974 ait été éliminé, on est sérieusement fondé à craindre pour la viabilité de l'Office. Si, à cette occasion, aucune mesure préliminaire n'est prise en vue d'un examen, l'Office et l'Assemblée générale risquent d'être pris de vitesse par les événements.

3. Il serait peut-être utile par conséquent d'évoquer brièvement devant l'Assemblée générale le mandat initial de l'Office et son mandat actuel 5/. L'UNRWA a succédé à l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, organisme qui coordonnait les secours bénévoles fournis par des organisations telles que la Croix-Rouge et l'American Friends Service Committee et constituait ce que l'on appellerait aujourd'hui un "point de convergence". Il fut créé deux ans après l'adoption par l'Assemblée générale, le 11 décembre 1948, de la résolution 194 (III), qui avait une portée considérable pour l'évolution des travaux de l'Office.

5/ Des informations sur l'origine de l'Office, sa mission et ses activités se trouvent dans les rapports et documents des Nations Unies suivants (voir aussi les notes 1, 3 et 4) :

a) Rapport final de la Mission économique d'études des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 décembre 1949) (A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés de Palestine : Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Comité politique spécial, annexes, volume II (A/1060), p. 14;

c) Propositions pour la poursuite de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine. Documents soumis par le Secrétaire général (Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, document A/4121 et Corr.1;

d) Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale et à la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité (A/6787 et Corr.1). Voir le texte imprimé de ce document dans Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1967, document S/8124;

e) Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office (Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264; A/8476 et Corr.1 et Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849; document A/8231;

f) Résolution 1565 (I) du Conseil économique et social du 3 mai 1971.

Le paragraphe 11 de cette résolution, rappelée tous les ans par l'Assemblée générale, se proposait de laisser aux réfugiés de Palestine le choix entre le rapatriement et la compensation, et c'est avant tout parce que ce choix ne leur a pas été offert qu'il a été impossible de résoudre le problème des réfugiés en les rapatriant dans leurs anciens foyers ou, s'ils le désiraient, en les réinstallant ailleurs. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a décidé "qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables."

4. La résolution 194 (III) a également institué une Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, où siégeaient la France, les Etats-Unis d'Amérique et la Turquie, et dont le vaste mandat comprenait la poursuite, dans toute la mesure du possible, des fonctions du Médiateur de l'Organisation des Nations Unies pour la Palestine et le devoir de faciliter "le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités". Ainsi, la mise en oeuvre du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) incombait à la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et non pas à l'Office.

5. Le mandat initial de l'UNRWA figure au paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée générale 302 (IV) du 8 décembre 1949, qui portait création de l'Office et lui assignait pour fonctions : "a) d'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et les programmes de travaux recommandés par la Mission économique d'étude; b) de se concerter avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures préparatoires qu'ils devront prendre avant que ne prenne fin l'aide internationale pour le secours et les programmes de travaux." La Mission économique d'étude (la "Mission Clapp"), mentionnée sous a), avait été désignée par la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine.

6. La Mission économique d'étude avait mis en garde contre tout optimisme facile concernant une solution du problème des réfugiés obtenue grâce au développement économique et à la réinstallation, et pas seulement en raison d'obstacles politiques et passionnels. Néanmoins, on tenta cette méthode jusque dans les années 1950, où elle fut progressivement abandonnée, et l'Office s'est d'abord tourné vers l'assistance aux entreprises économiques individuelles modestes et, depuis 1960, vers l'enseignement et la formation professionnelle, pour permettre à des réfugiés ou à des familles de réfugiés de devenir économiquement indépendants. Il faut souligner au passage que sur les 200 millions de dollars autorisés pour un programme de développement économique et de réinstallation s'étendant de 1951 à 1954, environ 38 millions de dollars seulement ont été versés (le solde non déboursé a été par la suite utilisé pour l'enseignement et la formation et comme fonds de roulement, qui a servi plus tard à combler les déficits).

7. Entre-temps, en 1959, le Secrétaire général a présenté un rapport à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session (A/4121 et Corr.1), conformément à l'engagement qu'il avait pris, lors de la treizième session, de faire toutes les propositions tendant à la continuation de l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine qu'il jugerait utile ou nécessaire de présenter à l'Assemblée générale.

Après une analyse économique de l'ensemble de la région, il a conclu qu'à condition de disposer des capitaux suffisants pour assurer un développement économique s'étalant sur une longue période, et sous réserve de la solution préalable, ou au moins simultanée des problèmes politiques et psychologiques, les réfugiés ne doivent pas être considérés comme un fardeau mais comme un atout pour l'avenir. Le Secrétaire général a par conséquent recommandé le maintien en fonction de l'UNRWA en attendant, pour reprendre les termes employés dans la résolution 393 (V) de l'Assemblée générale, la "réintégration des réfugiés dans la vie économique du Proche-Orient, soit par le rapatriement soit par la réinstallation."

8. Malgré une participation croissante à la vie économique des pays d'accueil et un considérable relèvement individuel et familial grâce à l'assistance économique et sociale dispensée par les programmes de l'UNRWA et aux emplois que les réfugiés trouvaient pendant les périodes de stabilité et d'essor économique, ils n'ont cessé d'exprimer leur désir de rapatriement, et chaque année, l'Assemblée générale signale qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en oeuvre du paragraphe 11 de la résolution 194 (III).

9. Les hostilités de 1967 ont de nouveau provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes - dont certaines n'étaient pas des réfugiés de 1948 - qui, cette fois-ci, ont afflué de Jordanie occidentale (voir note 1, page 1), du territoire de Gaza et des hauteurs du Golan. On dut faire face à nouveau aux conditions de 1948: camps sous la tente, nouvelles souffrances, essor et intégration économique réduits à néant et un nouvel élan allait être donné à la conscience nationale palestinienne. Au paragraphe 2 de sa résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité affirmait la nécessité "de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés", et une fois encore, l'Assemblée générale demanda le retour rapide des personnes déplacées. Ceux qui ont pu retourner chez eux depuis sept ans 6/sont relativement peu nombreux et il semble, d'après le nombre de demandes de transfert déposées auprès de l'Office, que seule une faible proportion de ceux qui ont pu rentrer étaient des réfugiés de Palestine de 1948 - environ 8 000 contre à peine moins de 50 000 réfugiés déplacés et autres personnes déplacées qui ont pu rentrer, chiffre communiqué par le Gouvernement israélien le 9 novembre 1973 à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale 7/.

10. Le mandat de l'UNRWA fut élargi par la résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale, du 4 juillet 1967, et par des résolutions annuelles de même teneur, en vue d'y inclure "une assistance humanitaire, dans toute la mesure du possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire, aux autres personnes de la région qui sont actuellement déplacées et ont gravement besoin d'une assistance immédiate du fait des récentes hostilités". L'assistance dispensée par l'Office à ce titre en Jordanie orientale est décrite au paragraphe 54 de ce rapport. Il faut toutefois signaler que les secours accordés aux personnes déplacées en dehors de cette assistance sont exclusivement assurés par les gouvernements des pays d'accueil où elles ont trouvé refuge : l'Egypte, la Syrie et la Jordanie. Les dépenses supportées à ce titre

6/ Voir les rapports du Secrétaire général mentionnés dans les résolutions de l'Assemblée générale 2963 C et D (XXVII), documents A/9155 et A/9156.

7/ Voir document A/SPC/SR.881.

par les gouvernements des pays d'accueil s'ajoutent évidemment aux sommes considérables qu'ils déboursent pour les services accordés aux réfugiés en plus de ceux fournis par l'UNRWA, dont parfois la totalité des frais de l'enseignement secondaire, et aux dépenses administratives occasionnées par la présence des réfugiés sur leurs territoires. Les renseignements donnés par les gouvernements des pays d'accueil sur les services qu'ils dispensent aux réfugiés figurent au tableau 13 de l'annexe I.

11. Les termes du mandat confié à l'Office par l'Assemblée générale ont varié au cours des dix premières années mais, depuis 1961, l'Assemblée se borne à exprimer des remerciements au Commissaire général et à son personnel pour leurs efforts en vue d'assurer "les services essentiels aux réfugiés de Palestine", encore qu'entre 1960 et 1970, elle ait donné pour directive au Commissaire général de prendre "des mesures, notamment par la révision des listes des rationnaires, afin d'assurer, en coopération avec les gouvernements intéressés, la répartition la plus équitable possible des secours en fonction des besoins," ou de phrases semblables. En pratique, l'Office a interprété ce mandat avec ses mentions de "services essentiels" comme impliquant le maintien des programmes de secours, de santé et d'enseignement et l'assurance d'une assistance supplémentaire en période d'urgence, telle que les circonstances semblaient la demander et que l'Office était en mesure de la fournir. Malheureusement, le resserrement financier résultant de la perpétuelle crise financière et la menace persistante de réductions de services qui l'ont accompagné ont surtout attiré l'attention sur le maintien intégral de toutes les activités, sans que l'on ait pris en considération un ajustement des priorités pour faire face à une évolution de la situation.

12. L'UNRWA a une Commission consultative, mais pas d'organisme directeur doté de pouvoirs exécutifs. L'unique organisme habilité à prendre des décisions à un niveau gouvernemental et à donner des directives au Commissaire général est donc l'Assemblée générale, ainsi que le Commissaire général l'a noté au paragraphe 47 du rapport pour 1972/73 (A/9013), à propos des conséquences de la situation financière sur la capacité de l'Office de maintenir intégralement ses services.

Finances et gestion

13. Le cri d'alarme lancé dans le rapport de l'an dernier et dans le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/9231) qui concernait les perspectives financières pour 1974, s'est avéré pleinement justifié. En 1973, l'Office a subi un déficit de 3,9 millions de dollars et, en dépit d'un appel lancé par le Secrétaire général le 11 février 1974 (A/9582) après consultation du Groupe de travail, le déficit prévu pour 1974 s'est maintenu aux environs de 10 millions de dollars, presque jusqu'à la fin du mois de juin, toute augmentation des recettes, si minime soit-elle, ayant été compensée par une augmentation des dépenses.

14. En mai 1974, le Commissaire général a informé le Secrétaire général et les gouvernements des pays d'accueil qu'à moins d'une augmentation substantielle et très prochaine des recettes, des réductions de services seraient inévitables afin d'éviter un effondrement financier dans le courant de 1974. Etant donné l'ampleur du déficit et la composition des recettes et des dépenses de l'Office, ces réductions risqueraient fort de toucher le nombre ou la composition des rations et d'entraîner l'élimination, à compter du début de l'année scolaire 1974/75, du cycle d'enseignement primaire supérieur (secondaire inférieur), et le ralentissement ou la suppression d'autres

activités, même si certaines réductions étaient imposées dès le 1er juillet 1974. A la demande des gouvernements des pays d'accueil, la Commission consultative a été convoquée et le Commissaire général a accepté de différer entre-temps toute mesure tendant à réduire des services, espérant que les divers efforts en cours pour obtenir de nouveaux fonds seraient couronnés de succès. Le 30 mai 1974, le Commissaire général adjoint a exposé la situation au Groupe de travail, lors d'une visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

15. A la réunion de la Commission consultative du 26 juin 1974, le représentant des Etats-Unis a annoncé qu'une contribution spéciale de 4,2 millions de dollars serait accordée, sous réserve d'une décision présidentielle devant intervenir au plus tard le 30 juin 1974, pour financer un programme d'urgence destiné à couvrir les dépenses relatives à l'enseignement primaire élémentaire. Le représentant de la France a annoncé, au nom de la Communauté économique européenne, qu'une contribution supplémentaire de 7,9 millions de dollars serait accordée par la Communauté pour subvenir aux dépenses relatives au cycle primaire supérieur du programme d'enseignement. La Commission consultative s'est félicitée de ces contributions supplémentaires et, pensant qu'en 1975 le problème se reposerait de façon encore plus aiguë et "considérant que le financement de l'UNRWA incombe à la Communauté internationale tout entière", a prié instamment le Secrétaire général "d'examiner, de concert avec les Etats membres, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA et avec d'autres institutions des Nations Unies, les moyens permettant d'assurer à l'Office, en 1975 et au cours des années suivantes, des ressources financières suffisantes afin qu'il puisse maintenir ses services et, ayant tout particulièrement à l'esprit la déclaration des gouvernements des pays d'accueil sur le niveau et le volume des services de l'Office, d'améliorer et d'étendre ses services à tous les réfugiés de Palestine dans le besoin".

16. Les contributions supplémentaires de la Communauté économique européenne et des Etats-Unis, 12,1 millions de dollars au total, ont éliminé le déficit de 1974, laissé à l'Office une certaine marge de sécurité pour parer à toute nouvelle dépense non prévue pour le restant de l'année et, éventuellement, apporteront une amélioration indispensable, bien que modeste, à la situation de trésorerie au début de 1975. Parmi les dépenses non prévues dans le budget figurait la reconstruction ou la réparation d'installations de l'Office et d'abris construits par ses soins dans des camps du Liban-Sud, détruits ou endommagés lors d'attaques de l'aviation ou de la marine israélienne en mai et juin 1974, qui ont été estimées à quelque 435 000 dollars, en ne comptant que des toits en feuilles d'amiante pour les abris. (Si les toits avaient été en béton et s'il avait fallu reconstruire ou réparer également les annexes et les abris construits par des particuliers, on estime qu'il aurait fallu compter entre 900 000 et 1 million de dollars). Si l'on tient compte de cette dépense d'équipement et des nouvelles majorations des indemnités de vie chère versées au personnel local, prenant effet le 1er juillet 1974 (par. 18 ci-dessous), les dépenses prévues en 1974 s'élèveront à 86 millions de dollars.

17. La situation de trésorerie se ressentira de l'achat anticipé en septembre de farine - qui ne sera utilisée qu'en 1975 - pour une valeur d'une dizaine de millions de dollars, mais l'encaisse devrait néanmoins suffire jusqu'à la fin de l'année, après quoi une nouvelle crise financière se produira au début de 1975 et deviendra rapidement de plus en plus aiguë. Les dépenses jugées nécessaires pour maintenir les programmes en 1975 s'élèvent à 108,9 millions de dollars et, comme les recettes prévisibles ne dépassent pas 69,7 millions de dollars, on peut s'attendre à un déficit de 39,2 millions de dollars, soit 1 000 000 de dollars seulement de moins

que l'ensemble des dépenses inscrites au budget de 1967. Des facteurs économiques défavorables à l'Office ont radicalement changé les dimensions du problème budgétaire, comme on peut le constater à partir des chiffres figurant au tableau A du paragraphe 204 ci-dessous, qui donne les dépenses renouvelables effectives pour les activités de l'Office en 1973 et les prévisions de dépenses renouvelables pour ces mêmes activités en 1975; dans le cas des activités nécessitant l'utilisation de denrées alimentaires, l'augmentation dépasse 100 p. 100.

18. Ces facteurs défavorables comprennent la hausse du prix de toutes les fournitures, notamment la farine, qui représente 7,6 p. 100 (soit 29 millions de dollars) des dépenses afférentes au programme de rations de base, la dépréciation croissante du dollar des Etats-Unis et d'autres monnaies qui jouent un rôle important dans les recettes de l'Office par rapport à trois des monnaies locales et la hausse du coût de la vie dans les zones d'activité qui, pendant la période considérée, a varié entre 11 p. 100 en Syrie et 47 p. 100 à Gaza. On pense qu'en 1975, sur les 116 000 tonnes de farine requises pour les rations de base et autres programmes (alimentation d'appoint, repas servis dans les centres de formation), 29 000 tonnes seulement seront reçues en nature; le reste soit 87 000 tonnes, devra être acheté et, alors qu'en 1971 la farine coûtait à peu près 70 dollars la tonne, on prévoit qu'en 1975 elle coûtera 260 dollars, les cours sur le marché étant encore plus élevés. Au sujet des taux de change, on peut illustrer les difficultés de l'Office par la dévaluation d'environ 25 p. 100 du dollar des Etats-Unis par rapport à la livre libanaise, au cours de ces deux dernières années. Les dépenses supplémentaires encourues par l'Office pour acheter les monnaies locales servant à payer les biens et les services au Liban, en Syrie et en Jordanie ont par conséquent fortement augmenté. L'inflation qui sévit dans les zones d'activités grève lourdement le budget de l'Office par l'effet qu'elle exerce sur les indemnités de vie chère payées au personnel en compensation. La nature de ses programmes oblige l'Office à employer un personnel nombreux (plus de 15 000 fonctionnaires recrutés localement, dont plus de 9 000 pour l'enseignement), et les rémunérations du personnel local représentent 41,6 p. 100 (soit 45,3 millions de dollars) du budget de 1975. En septembre 1973, avec effet rétroactif au 1er mai 1973, et de nouveau en février 1974, avec effet rétroactif au 1er janvier 1974, le Commissaire général a dû approuver des majorations d'indemnités de vie chère dans diverses zones d'activité, pour compenser l'inflation en 1972/73, ce qui a entraîné une dépense totale de plus de 4,4 millions de dollars pour l'ensemble de l'année. L'inclusion d'une partie des indemnités de vie chère dans les salaires et l'adjonction de nouveaux échelons à certains barèmes de salaires, avec effet au 1er juillet 1974, reviendront à l'Office à près de 1,7 million de dollars en 1974 (dont 1,3 million, qui concernent les indemnités de cessation de service, ne sont pas renouvelables). Les effets à retardement, cumulés et récents de l'inflation sont tels que l'on prévoit une autre majoration des indemnités de vie chère, qui prendra effet le 1er juillet 1974 et qui entraînera des dépenses de l'ordre de 3,6 millions de dollars pour l'ensemble de l'année. Cette dépense supplémentaire est nécessaire, mais il est difficile de s'y résoudre dans un système de financement bénévole et aléatoire et en l'absence d'un organe directeur qui aurait pouvoir de déterminer les recettes et les dépenses.

19. Lorsque la rémunération du personnel local tient une aussi grande place dans le budget, que le coût de la vie augmente de façon vertigineuse, que le budget est en déficit ou momentanément en équilibre précaire, que les fonctionnaires sont si nombreux et que l'environnement politique est si instable, les relations avec le personnel pèsent lourdement sur l'administration d'une organisation. L'ampleur et

la complexité des problèmes de l'UNRWA, à cet égard, les rendent vitales quelles que soient les circonstances - l'Office emploie une fois et demie plus de personnel que le Secrétariat de l'ONU, Office des Nations Unies à Genève et Commissions économiques compris - et, actuellement, dans l'ordre des préoccupations, les relations avec le personnel viennent juste après le financement de l'Office, duquel elles dépendent étroitement. Il est compréhensible que le personnel local de l'UNRWA, qui est presque exclusivement composé de réfugiés de Palestine, soit actuellement inquiet pour son avenir, et que cette inquiétude transparaisse dans son attitude en cas de litige avec l'administration de l'Office, sur les rémunérations, par exemple. Beaucoup d'entre eux ont servi consciencieusement et efficacement l'UNRWA depuis le premier jour et font preuve de dévouement et de loyauté dans le travail qu'ils accomplissent pour leurs frères réfugiés et l'Office; mais ils sont affectés par ce qui se passe autour d'eux, ne peuvent rester indifférents à l'avenir politique des réfugiés de Palestine et des Palestiniens en général et assistent aux événements sans savoir exactement ce que leur réserve l'avenir. Ils sont également sensibles à la hausse sans précédent du coût de la vie et savent qu'avec l'inflation (et à Gaza un changement radical de parité de la monnaie) leurs avoirs en monnaies locales auprès de la Caisse de prévoyance, comme toute épargne en liquide, se sont dépréciés. Ces problèmes doivent être examinés avec compréhension et, dans tout accord prévoyant la suppression éventuelle de l'UNRWA, ils nécessiteront une attention toute particulière (tout comme ceux du personnel international dont l'effectif est très restreint. Ce qui est inquiétant, ce n'est pas la présentation de revendications pour une amélioration des conditions de service, fonction propre et habituelle des représentants du personnel, qui ont la possibilité de l'exercer, c'est l'utilisation de procédés tels que la grève et l'occupation de bureaux pour faire aboutir leurs revendications et la demande d'augmentations qui dépassent de loin la hausse du coût de la vie ainsi que les prévisions de recettes les plus optimistes, au mépris des difficultés financières authentiques de l'Office. Si cette situation persiste, l'Office risque d'être dans l'impossibilité de poursuivre son mandat, ce qui aurait des conséquences désastreuses, aussi bien pour le personnel que pour les réfugiés dans leur ensemble.

Généralités

20. Au 30 juin 1974, les réfugiés immatriculés auprès de l'Office étaient au nombre de 1 583 646, soit une augmentation de 2,8 p. 100, due à l'accroissement naturel pendant l'année couverte par ce rapport. Sur ce total, un peu plus de la moitié seulement, soit 52,4 p. 100, recevaient des rations. La plupart des réfugiés vivaient en-dehors des camps : la population immatriculée dans les camps au 30 juin 1974 ne s'élevait qu'à 36 p. 100 du total, la proportion des réfugiés habitant des camps variant de 59,8 p. 100 dans le territoire de Gaza à 25,2 p. 100 seulement en Jordanie occidentale, par suite de l'exode des réfugiés qui ont fui les camps de la rive occidentale du Jourdain, autour de Jéricho, pendant et immédiatement après les combats de 1967. La répartition des réfugiés entre les zones d'activité de l'Office (Liban, Syrie, Jordanie orientale, Jordanie occidentale, territoire de Gaza) figure au tableau 4 de l'annexe I. On notera que 614 110 réfugiés vivent dans les territoires occupés. Parmi les réfugiés immatriculés en Syrie, 17 000 (en comptant ceux qui sont nés depuis) ont quitté les hauteurs du Golan en juin 1967 et, pour autant que l'on sache, aucun d'entre eux n'a été autorisé par les autorités israéliennes à y retourner; même le désengagement sur le front israélo-syrien ne leur a pas permis de retourner à Kuneitra, étant donné que la ville a été détruite. Parmi les réfugiés vivant en Jordanie orientale, environ 260 500 avaient été immatriculés avant 1967 en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza, et l'Office estime que 40 000 à 50 000 étaient passés de Jordanie

occidentale en Jordanie orientale avant juin 1967, le reste s'étant enfui pendant ou après les combats. Selon les dossiers de l'Office, sur les demandes de réimmatriculation déposées par des personnes qui étaient retournées à l'endroit où elles s'étaient réfugiées pour la première fois, 3 000 seulement ont obtenu la permission de rentrer en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza.

21. Pour comprendre le contexte des opérations de l'UNRWA, il faut savoir que, pas plus qu'il n'est possible de le faire pour tout être humain quel qu'il soit, on ne peut enfermer tous les réfugiés dans un seul et même cliché et, certainement pas dans le cliché péjoratif, souvent utilisé, qui fait d'eux de misérables habitants de camps sordides, menant une existence sans but et vivant d'aumônes internationales. De nombreux camps sont surpeuplés et les conditions de vie y sont difficiles, parce que l'espace manque dans les villes pour les agrandir ou parce que la pénurie de fonds empêche les améliorations de grande envergure qui permettraient de relever le niveau minimum de salubrité et de bien-être. En outre, de nombreux réfugiés sont démunis de tout car aucun membre de leur famille ne peut gagner de l'argent pour compléter les maigres rations de l'Office. Mais les réfugiés vivent, vont à l'école et cherchent du travail dans des conditions fort diverses, de sorte que leurs problèmes et leurs possibilités ne sont pas les mêmes partout, tout comme les problèmes et les possibilités de l'Office. Où qu'ils vivent, les réfugiés sont marqués par les conditions politiques, économiques et sociales, qu'ils influencent à leur tour.

22. Les programmes de l'Office se décomposent en programme de secours, notamment la ration de base (farine, riz, huile et sucre) mais aussi l'alimentation d'appoint pour enfants en bas âge et d'autres troupes vulnérables, en services médicaux, dont les dispensaires, où l'on met l'accent sur la médecine préventive, notamment la protection maternelle et infantile et l'assainissement du milieu dans les camps, et en services d'enseignement, qui comprennent l'enseignement général et la formation professionnelle. Comme on le verra dans la note du paragraphe 5B ci-dessous, l'Office n'est responsable ni du maintien de l'ordre dans les camps, où vivent 36 p. 100 des réfugiés, ni de leur administration, et l'expression "camps de réfugiés de l'UNRWA" ou "camps de réfugiés des Nations Unies" veut simplement dire aujourd'hui que ces camps sont habités par un certain nombre de réfugiés - moins de la moitié - auxquels l'UNRWA assure des services, et que l'UNRWA y possède des installations à cette fin, telles que centres de distribution de rations, centres d'alimentation d'appoint pour enfants en bas âge, dispensaires et quelques écoles. Les autres écoles, les centres de formation pédagogique ou professionnelle, les entrepôts et les bureaux régionaux et des districts sont en dehors des camps. De nombreux réfugiés ont ajouté des pièces supplémentaires à leurs abris, dont ils assurent eux-mêmes l'entretien, hormis les matériaux que l'Office fournit aux plus démunis et dans certaines circonstances, ou quand il s'agit de logements collectifs tels que d'anciennes casernes. Exception faite du remplacement de tentes dans les camps d'urgence de Syrie et de Jordanie et des constructions dans le camp de Gaza, mentionnées au paragraphe 74 du rapport de l'an dernier et dans d'autres rapports antérieurs, l'Office n'a pas construit d'abris au cours des dernières années. Les réfugiés ont de plus en plus participé eux-mêmes aux travaux d'amélioration des installations, ainsi qu'on le verra plus loin, par exemple aux paragraphes 25 et suivants. Les occupations organisées à l'intention des jeunes avec l'aide et les encouragements d'organisations bénévoles et de l'Office permettent d'améliorer les conditions de vie de nombreux camps. Il s'agit d'activités de jeunes, de la formation de moniteurs, de services rendus à la communauté, de camps de vacances pour les élèves et d'autres occupations extrascolaires, d'activités réservées aux enfants d'âge préscolaire et d'une formation spéciale pour les infirmes.

23. Les activités de l'Office ont diversement pâti de la guerre d'octobre 1973 et de ses suites, mais il n'y a pas eu de mouvements de population aussi vastes qu'en 1967. La perturbation des convois à destination du Proche-Orient, causée par les hostilités, a provoqué une pénurie aiguë de vivres et, après en avoir emprunté aux gouvernements chaque fois que c'était possible, l'Office dut momentanément changer ou réduire la composition des rations de base. Les attentes et les controverses, les espoirs, les doutes et l'incertitude générale de l'avenir, engendrés par les événements politiques qui suivirent, la tension au Liban, et ses répercussions ailleurs, aggravée par la série d'attaques militaires israéliennes, la persistance de la crise financière et la menace de réduction des services ont tous affecté les réfugiés sur le plan psychologique et, donc, indirectement l'Office et ses activités.

24. Au Liban, pendant les hostilités d'octobre 1973 sur le front syrien, les passages fréquents de l'aviation israélienne ont effrayé les réfugiés; les enfants ont cessé d'aller en classe, certains services ont été interrompus et le camp de Nabatiyé a dû être provisoirement évacué. Les attaques israéliennes en mai et juin 1974 ont coûté de nombreuses vies humaines et causé de gros dégâts aux abris de réfugiés et à des installations de l'UNRWA dans les camps de Nabatiyé, d'Ain el Héroué et de Rachidiyé. En juin, de nouvelles attaques ont coûté la vie à d'autres réfugiés et endommagé d'autres abris et installations de l'Office à Ain el Héroué, Rachidiyé et Bourj el Chémali. En tout, 37 réfugiés ont été tués et 206 blessés au cours de ces attaques. Le nombre de décès et de bâtiments endommagés a été particulièrement élevé au camp de Nabatiyé, où 17 réfugiés ont été tués et où les abris de 70 seulement des 400 familles ont été épargnés. Par suite de ces attaques, on a assisté au Liban-Sud à un exode de réfugiés, les uns abandonnant leur camp purement et simplement, d'autres s'absentant pendant la journée seulement. Le Gouvernement jordanien et le FISE ayant promis d'envoyer des tentes, on aurait pu établir un camp provisoire pour ceux qui avaient évacué Nabatiyé, mais ceux-ci ont préféré rester dispersés parmi la population locale, de crainte de nouvelles attaques. L'Office a fourni aux réfugiés dans le besoin, dans tous les camps touchés, les premiers secours d'urgence, tels que couvertures, vêtements, aide médicale et matériaux de construction, et des organisations bénévoles, telles que la Croix-Rouge libanaise et le Croissant Rouge palestinien, ont également porté secours aux réfugiés sinistrés.

25. Au Liban, les réfugiés ont construit eux-mêmes des caniveaux, des égouts et un puits; ces projets sont revenus à environ 75 000 dollars, fournis moitié par l'Office et moitié par les réfugiés, ou à peu près. Au cours de discussions avec le ministère intéressé et des représentants du Comité politique supérieur pour les Palestiniens, des propositions ont été formulées pour la reprise des révisions des listes de rationnaires interrompues depuis 1969, en vue de distribuer des rations à des enfants qui n'en reçoivent pas, mais au 30 juin 1974, ces propositions n'avaient toujours pas été suivies d'effet. Les fonctionnaires du gouvernement et la police ne se sont pas encore réinstallés dans les camps de réfugiés, d'où ils avaient été retirés en octobre 1969, la responsabilité de l'ensemble des réfugiés incombant, en fait, au Comité politique supérieur pour les Palestiniens au nom de l'Organisation de libération de la Palestine. En septembre 1973, le Comité politique supérieur pour les Palestiniens a informé le gouvernement et l'Office de son intention de restituer tous les bâtiments occupés qui n'avaient pas été utilisés auparavant par les représentants du gouvernement, mais jusqu'à présent il n'en a rien fait. Par la suite, un certain nombre de ces bâtiments ont été détruits au cours d'attaques aériennes et la plupart des petits bâtiments qui sont encore occupés étaient précédemment utilisés par le gouvernement ou sont de vieux bâtiments dont l'Office ne se servait pas avant leur occupation.

26. On sait qu'en Syrie, huit réfugiés ont été tués et 37 autres blessés pendant la guerre d'octobre. C'est en grande partie par suite de la guerre que l'exécution de plusieurs contrats a été sérieusement retardée à cause d'une pénurie de matériaux de construction. Les prix de ces matériaux ont considérablement augmenté, parfois de 100 p. 100; les entrepreneurs n'ont donc pas pu terminer les travaux au prix convenu et ceux qui pourraient répondre aux appels d'offre hésitent à s'engager sur des prix fixés à l'avance. Le dégagement israélo-syrien n'a eu que peu d'effets sur les activités de l'Office. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 20 ci-dessus, les réfugiés n'ont pas encore pu retourner dans le district de Quneitra, mais presque tous ont pu retourner dans l'ancien saillant de Sasa.

27. En Jordanie orientale, la zone qui compte le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, l'Office a continué de les assister, en collaboration étroite avec le gouvernement. La révision des listes de rationnaires a quelque peu progressé : 4 500 rations ont été transférées de réfugiés décédés ou absents à des enfants qui n'en recevaient pas. Le grand intérêt suscité par le programme d'enseignement UMRWA/UNESCO a été encore stimulé par des expositions de travaux d'élèves et des compétitions sportives interscolaires auxquelles les parents et le public ont été encouragés à assister. Les réfugiés ont construit des routes et des murs d'enceinte pour les écoles et pavé des terrains de jeux. La main-d'oeuvre et les matériaux pour ces projets sont revenus à plus de 50 000 dollars, dont l'Office n'a payé qu'environ 4 500 dollars, le reste étant financé par les réfugiés et par d'autres donateurs.

28. En Jordanie occidentale, les prix de détail ont augmenté de plus de 40 p. 100 pendant la période considérée, ce qui donne une idée du taux d'inflation auquel doivent faire face les réfugiés et l'Office, qui doit dédommager ses employés et acheter sur place des marchandises pour mener à bien ses activités sans dépassement du budget. Durant les hostilités, les réfugiés et les autres habitants de Jordanie occidentale et du territoire de Gaza ne pouvaient pour ainsi dire plus travailler en Israël mais, à la fin de la période considérée, ils avaient tous retrouvé leur emploi. Le développement des projets réalisés par les réfugiés a été une fois de plus remarquable et les travaux qui ont été terminés sont revenus à 65 000 dollars. L'Office a contribué pour 14 600 dollars et les réfugiés ont fourni le reste, dont 21 500 dollars pour des projets auxquels l'Office n'a pas apporté son assistance.

29. A Gaza, la fourniture d'un logement aux familles que l'enquête menée en commun, pendant le premier semestre de 1973, avait qualifiées d'improprement logées, n'a pas progressé. L'Office a continué à réclamer aux autorités israéliennes les mesures dont elles avaient elles-mêmes admis la nécessité et, à la fin de la période considérée, il était permis de penser que des mesures seraient prises sous peu pour les cas les plus urgents. Au camp de Rafah, les autorités israéliennes ont continué à démolir des abris (voir A/9013, par. 27, 75 et 76, et A/9155), dans le cadre de leur programme de construction de routes et ont procédé à quelques nouvelles constructions. Les réfugiés dont les abris avaient été démolis avaient le choix entre acheter des maisons neuves à crédit et s'installer dans des abris abandonnés par d'autres. Selon les chiffres dont dispose l'Office, entre le 1er juillet 1967 et le 30 juin 1974, 11 473 pièces, abritant 4 209 familles de réfugiés, ont été démolies, alors que 3 190 pièces seulement ont été achevées et attribuées à 1 443 de ces familles. Bien que certains réfugiés dont les abris ont été démolis aient trouvé à se loger, soit dans la ville de Gaza, soit dans les camps, le manque de

logements disponibles et ses effets sur les conditions d'habitation sont préoccupants. Cette situation et la hausse alarmante du coût de la vie (47 p. 100 pendant la période considérée) sont la contrepartie des hauts salaires payés en Israël. L'application soigneuse de procédures de vérification, en cours depuis longtemps, a permis de nouveaux progrès dans la révision des listes de rationnaires et l'inscription, entre le 1er juillet 1973 et le 30 juin 1974, de 23 113 enfants qui n'en recevaient pas jusque-là.

Santé

30. L'Office a maintenu intégralement son programme de santé, qui assure des services de médecine préventive et curative aux réfugiés vivant à l'intérieur ou en dehors des camps, au moins égaux à ceux que les gouvernements des pays d'accueil dispensent à l'ensemble de leurs ressortissants, et des services d'assainissement du milieu dans les camps. Quelques améliorations ont été apportées aux services, aux installations, à l'équipement et à l'hygiène dans des camps, parfois avec la participation active des réfugiés à des projets qui prévoient précisément cette participation. Conformément à l'accord passé entre l'Office et l'Organisation mondiale de la Santé, les services de santé de l'Office sont restés sous la direction technique de l'OMS. La 27^{ème} Assemblée mondiale de la santé a de nouveau exprimé son inquiétude pour la santé et le bien-être des réfugiés de Palestine, notamment de ceux des territoires occupés et de ceux déplacés de ces territoires. Le texte de la résolution WHA 27.42 du 21 mai 1974 figure à l'annexe II.

31. Aucun cas de maladie relevant du règlement sanitaire international, choléra y compris, n'a été enregistré. La hausse rapide des prix a nécessité l'augmentation des tarifs payés aux hôpitaux privés accueillant des réfugiés et, au 30 juin 1974, les sommes dépensées en 1973 pour tout le programme de santé, y compris les dépenses communes comme les dépenses de fournitures, de transport et d'administration, avaient augmenté de 11 p. 100 par rapport à 1972.

32. Un plan triennal modeste de développement des services de santé a été préparé dans l'espoir que des fonds seraient disponibles pour sa mise en oeuvre progressive entre 1974 et 1976. Il prévoit le remplacement ou la réfection des locaux défectueux, l'amélioration des services de spécialistes assurés à des malades non hospitalisés, la création de laboratoires cliniques supplémentaires, l'élargissement de la surveillance médicale des enfants d'âge préscolaire, de nouvelles améliorations du programme d'assainissement du milieu en assistant les réfugiés dans les projets qu'ils exécutent eux-mêmes et l'amorce d'un programme de psychiatrie préventive destiné aux enfants des écoles primaires élémentaires et aux enfants d'âge préscolaire pour compléter les services actuellement assurés dans les écoles.

33. Comme par le passé, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont apporté une aide précieuse aux services de santé de l'Office en mettant gratuitement à sa disposition des fonds, du personnel, des experts et des techniciens, des lits d'hôpital, des services radiographiques et de laboratoire, des fournitures médicales, des layettes et des denrées alimentaires, et en coopérant aux campagnes de vaccination systématique. D'autres donateurs ont subvenu spécialement aux dépenses de fonctionnement de dispensaires, de centres de protection maternelle et infantile ou de centres de réhydratation/nutrition. Des fonds ont également été reçus pour

la formation professionnelle médicale et paramédicale dans des universités ou d'autres établissements. Le Commissaire général désire exprimer sa gratitude à toutes ces organisations pour leur aide précieuse ainsi qu'aux ministères de la santé, dans toutes les zones desservies par l'Office, pour leur coopération avec l'Office.

Enseignement

34. Pendant l'année, le système d'enseignement a continué de progresser à un rythme voisin de celui enregistré en 1972/73. Les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO ont totalisé 263 324 élèves, soit 12 340 de plus que l'année précédente; l'arrivée de 283 nouveaux maîtres a fait passer le nombre d'enseignants à 7 662, et 16 nouvelles équipes scolaires, occupant des locaux scolaires l'après-midi (en tout 562 classes), ont été constituées pour pouvoir accueillir les élèves supplémentaires. Les fonds affectés à la construction d'écoles étant limités par le montant de contributions spéciales, on a dû se contenter d'un programme de construction modeste (pour plus de détails voir par. 119), tout juste suffisant pour éviter l'utilisation des salles par trois classes différentes, mais impuissant à empêcher une augmentation de 5 p. 100 du nombre de classes qui utilisent le système des classes alternées. En Jordanie et en Syrie, près de 90 p. 100 des écoles primaires élémentaires utilisent ce système, ce qui n'est pas sans entraîner des conséquences graves.

35. Le programme d'enseignement a progressé en dépit d'interruptions dues à des troubles. La guerre d'octobre 1973 a provoqué la perte de six semaines de cours dans certaines régions en Syrie et de deux semaines au moins ailleurs. Au Liban, la fréquence des interruptions a été désolante : l'année scolaire a commencé deux semaines plus tard que d'habitude, à la suite des grèves de certains instituteurs, chaque mois a été marqué par la perte de plusieurs jours de cours à cause de l'absence des élèves ou des maîtres, le plus souvent en réaction à des événements locaux ou internationaux touchant de près les réfugiés de Palestine, et en mai les cours ont dû être suspendus pour le restant de l'année, à la suite d'attaques ou de menaces d'attaques de l'aviation et de la marine israéliennes au Liban-Sud.

36. Un certain nombre d'améliorations qualitatives ont pu être apportées au programme d'enseignement, malgré des difficultés financières : quatre postes locaux d'inspecteur en arabe et en religion islamique et cinq postes d'inspecteur en éducation physique ont été créés, ainsi que des postes locaux de spécialistes adjoints en éducation physique, en organisation de bibliothèques scolaires et en économie domestique. Ces postes locaux supérieurs, qui sont occupés par des réfugiés de Palestine, sont prévus pour l'inspection et la formation de maîtres dans ces disciplines. On a également enregistré des progrès dans la fourniture de livres aux bibliothèques scolaires et dans la formation d'instituteurs pour leur utilisation. Maintenant que 81 p. 100 de tous les enseignants de l'Office possèdent les qualifications professionnelles de base requises pour l'enseignement dans le primaire élémentaire et que le même pourcentage d'instituteurs du primaire supérieur ont les qualifications nécessaires pour enseigner une discipline particulière, l'Institut UNRWA/UNESCO de formation pédagogique a axé sa formation pendant l'emploi sur des cours de recyclage et des cours spéciaux pour répondre aux exigences particulières du personnel-clé, tels que directeurs d'école, inspecteurs, formateurs pédagogiques et maîtres diplômés.

37. Le projet biennal d'assistance financière du Programme des Nations Unies pour le Développement, grâce auquel l'expérience de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO est mise à la disposition des gouvernements de la zone d'activité en coopération avec le FISE (voir A/9013, par. 35 et 39), devait se terminer le 30 juin 1974. En avril 1974, une délégation mixte du PNUD et de l'UNESCO a visité l'Institut pour évaluer le projet et, après en avoir conféré avec l'UNRWA et le FISE, a recommandé sa prorogation pour une nouvelle période de deux ans et demi.

38. Quant aux deux centres de recherches pédagogiques, dont la création est mentionnée au paragraphe 36 du rapport de l'an dernier (A/9013, par. 36), celui de Gaza a été installé dans les locaux rénovés de dortoirs inutilisés du centre de formation professionnelle de Gaza et un nouveau bâtiment est en construction à Amman pour celui de Jordanie orientale; le personnel local des deux centres a été recruté et le directeur du centre d'Amman, nommé par l'UNESCO, a pris ses fonctions.

Rapports avec d'autres organismes des Nations Unies

39. L'UNESCO et l'OMS ont continué à collaborer avec l'UNRWA à ses programmes d'enseignement et de santé, leur donnant ainsi l'indispensable caution de compétence professionnelle. Le nombre de fonctionnaires - spécialistes associés y compris - détachés directement ou indirectement auprès de l'UNRWA par l'UNESCO, à titre gratuit, atteint maintenant 23. Les fonctionnaires de l'OMS détachés gratuitement auprès de l'UNRWA sont au nombre de 5.

40. L'Office a également reçu l'aide de diverses organisations et institutions des Nations Unies : un total de 16 477 dollars étaient parvenus à l'Office au 30 juin 1974, en réponse à l'appel lancé par l'OMS dans sa résolution WHA 24.32 du 18 mai 1971; le FISE a continué d'assurer gratuitement certains services d'approvisionnement. L'UNRWA collabore avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la sortie du disque "Top Star Festival" et il recevra sa part des bénéfices.

41. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO a fourni un bel exemple de coopération entre organisations. En vertu d'un projet régional du PNUD, la majeure partie des dépenses de l'Institut ont été couvertes par le PNUD, l'UNESCO faisant office d'institution exécutrice et l'UNRWA d'entrepreneur de l'UNESCO; l'UNESCO a fourni du personnel et 25 333 dollars pour subvenir à d'autres dépenses; le FISE a financé les services d'assistance régionale, grâce auxquels l'expérience de l'Institut est mise à la disposition des ministères de l'éducation de la zone d'activité, l'octroi de ces services étant coordonné par le Bureau régional de l'UNESCO, pour les pays arabes, le Bureau régional du FISE et l'UNRWA; l'UNRWA a pourvu au solde des dépenses relatives à l'Institut et fourni certains services administratifs et autres.

42. A la demande de l'UNRWA, l'Organisation internationale du Travail a entrepris une étude du fonctionnement de la caisse de prévoyance du personnel local et formulé des recommandations qui sont examinées en consultation avec le personnel local (voir ci-après, par. 163 et 164). L'Office a également bénéficié d'échanges de denrées alimentaires avec le Programme alimentaire mondial. Le Sous-Secrétaire général aux services généraux du Secrétariat de l'ONU a étudié les fonctions de cadres supérieurs au Siège de l'Office et conseillé le Commissaire général; l'Office a également reçu du Secrétariat des Nations Unies une aide administrative et juridique, ainsi qu'une assistance en matière de communications par radio.

43. Les comptes de l'Office pour 1973 ont été vérifiés par le vérificateur général des comptes de Colombie, au nom du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Assistance d'institutions bénévoles et d'autres
organisations non gouvernementales

44. Le Commissaire général prie les nombreuses organisations bénévoles, les entreprises, les organisations professionnelles et les particuliers, de trouver ici l'expression renouvelée de sa profonde gratitude pour leur aide généreuse. Nombre de ces contributeurs suivent de près la mise en œuvre des programmes de l'Office, dont ils sont tenus au courant par correspondance, et grâce aux visites qu'ils effectuent dans les zones d'activité de l'UNRWA, ce qui est utile au travail de l'Office.

45. Les projets financés par ces contributions sont indiqués dans les sections correspondantes du présent rapport. Les principales organisations étaient les suivantes : American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA), l'Arabian-American Oil Company (ARAMCO); le Canadian Save the Children Fund; le Council of Organisations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO) de Nouvelle-Zélande; la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales; le Conseil finlandais pour les réfugiés; la Fondation Gulbenkian; des entreprises commerciales japonaises; la Fédération luthérienne mondiale; le Conseil norvégien pour les réfugiés; OXFAM (Royaume-Uni); la Fédération suédoise "Sauvez les enfants" (Radda Barnen); l'Humanitarian Service Committee du Canada; le groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA; l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et Zonta International. Les contributions émanant de sources non gouvernementales et directement versées à l'Office sont récapitulées au tableau 17 de l'annexe I.

46. Le Commissaire général tient également à rendre hommage au dévouement à l'égard des réfugiés dont les institutions bénévoles établies dans la zone d'activité de l'Office ont fait preuve (voir tableau 19 de l'annexe I).

Conclusion

47. Le Commissaire général espère que les paragraphes précédents et le rapport qui suit mettront suffisamment en lumière les efforts et les tensions de l'Office et permettront de comprendre pourquoi il se demande si l'UNRWA pourra continuer à fournir des services essentiels aux réfugiés de Palestine, de façon efficace et selon le mandat que lui a assigné l'Assemblée générale - surtout lorsque l'on tient compte des dimensions actuelles de l'Office, de ses difficultés financières chroniques et de l'aspect exceptionnel de ses activités et de son recrutement. L'Office vient d'entrer dans une année critique, à la fois parce que la situation au Proche-Orient, du moins en ce qui concerne les réfugiés de Palestine est plus incertaine et plus changeante qu'elle ne l'a été depuis bien des années, parce qu'il encourt un déficit d'un ordre de grandeur sans précédent - 39 millions de dollars pour un budget de 109 millions - et que l'on peut douter que les méthodes et les sources traditionnelles de financement permettront d'y faire face, et enfin parce que l'Assemblée générale devra prendre une décision sur le renouvellement du mandat de l'Office au-delà du 30 juin 1975, d'ici quelques mois, au cours desquels on saura peut-être s'il existe l'espoir d'une solution rapide, et acceptable aux Nations Unies, du conflit israélo-arabe et donc du problème de la Palestine et des réfugiés de Palestine, ou s'il faudra retomber dans l'impasse avec tout ce que cela entraînerait. Si l'Office doit jouer un rôle constructif, il faut que l'Assemblée générale lui donne des directives plus précises et l'assurance ferme d'un soutien financier bien supérieur.

CHAPITRE PREMIER

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DU 1er JUILLET 1973 AU 30 JUIN 1974

48. La présente section du rapport décrit les principales activités de l'Office au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1974. On trouvera au chapitre II, qui présente le projet de budget de l'Office pour 1975, des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues pour chaque activité durant l'année civile 1974 et sur les dépenses effectives de 1973.

A. Services de secours

49. Le programme de secours actuellement mis en oeuvre par l'Office comprend la distribution de rations alimentaires de base, l'octroi d'abris (à présent aux seuls réfugiés qui en ont le plus besoin et dans certaines circonstances, par exemple en cas de déplacement de réfugiés ou bien de destruction ou de dégâts sur une grande échelle), une aide aux personnes particulièrement démunies et une assistance sociale aux réfugiés de Palestine immatriculés et à certaines autres catégories de réfugiés et de personnes déplacées y ayant droit, en vertu du mandat de l'Office. L'Office a été en mesure de maintenir son programme de secours tout au long de 1973/74, bien que des insuffisances et des retards dans la livraison de fournitures, le conflit d'octobre 1973 et les attaques aériennes israéliennes qui ont frappé des camps de réfugiés au Liban-Sud, en mai et juin 1974, aient momentanément interrompu certains programmes.

Immatriculation, contrôle des listes et rations de base

50. Au 30 juin 1974, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 1 583 646 contre 1 540 694 au 30 juin 1973, soit un accroissement de 2,8 p. 100. Le nombre de rations distribuées par l'UNRWA en juin 1974 s'élevait à 826 915,5 y compris les distributions à titre d'urgence, contre 826 681 en juin 1973, les radiations pour cause d'immatriculation erronée ou double, de décès, d'absence, d'emploi ou de diplôme obtenu dans un centre de formation de l'UNRWA étant largement compensées par l'inscription d'enfants ayant droit aux rations de base mais qui en étaient jusqu'à présent exclus, en raison du plafond de rationnaires. On remarquera que 52,4 p. 100 seulement des réfugiés immatriculés recevaient des rations en juin 1974. Les tableaux 1 à 4 de l'annexe I donnent des statistiques sur le nombre de réfugiés immatriculés, les catégories de services auxquelles ils ont droit et les changements intervenus dans la composition et les droits des familles réfugiées, d'après les dossiers de l'Office.

51. A la suite de difficultés financières et de difficultés rencontrées par l'Office dans la révision des listes de rationnaires, le nombre de rationnaires est limité par un plafond, en Jordanie orientale et occidentale depuis 1953 et dans les autres zones depuis 1963, tout nouveau bénéficiaire ne pouvant être inscrit qu'après la radiation d'un autre bénéficiaire. C'est pourquoi, par suite de l'accroissement

naturel du nombre des réfugiés, le pourcentage de rationnaires a décreu et le nombre d'enfants âgés d'un an et plus, ayant droit aux rations mais n'en recevant pas régulièrement à cause de ce plafond, continue d'augmenter. Au 30 juin 1974, le nombre de ces enfants se montait à 401 261, répartis comme suit : 227 670 en Jordanie orientale (dont 38 903 reçoivent des rations fournies par le gouvernement, voir par. 100 ci-dessous), 73 955 en Jordanie occidentale, 29 344 au Liban, 51 760 en République arabe syrienne et 18 530 dans le territoire de Gaza.

52. La révision des listes de rationnaires a progressé plus que les années précédentes et un nombre de rations beaucoup plus grand a pu être transféré aux familles démunies. Dans toute la zone d'activité de l'Office, les noms de 43 860 personnes, dont 30 586 rationnaires, ont été radiés des listes de rationnaires au cours de la période considérée, contre 33 900 (dont 25 788 rationnaires) pendant la période de 12 mois se terminant le 30 juin 1973. Au cours de l'année, 30 260 rations ont été distribuées aux enfants inscrits sur les listes d'attente et 6 390 rations à d'autres réfugiés dans le besoin.

53. Au Liban, depuis 1969, la situation empêche l'Office de mettre en oeuvre son programme normal de contrôle et, par conséquent, seul un très petit nombre de rations ont pu être distribuées, dans les limites du plafond, aux enfants réfugiés nécessiteux qui n'en reçoivent pas. Des propositions tendant à la reprise de la vérification de la composition et de l'état de besoin des familles, afin de réduire le nombre des enfants inscrits sur la liste d'attente, étaient toujours en discussion avec les autorités libanaises à la fin de la période considérée.

54. L'Office, comme le lui avait demandé le Gouvernement jordanien en 1967, et pour le compte de celui-ci, a continué à distribuer des rations aux personnes déplacées en Jordanie orientale qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office comme réfugiés de Palestine de 1948. En juin 1974, 204 958 d'entre elles recevaient des rations, contre 205 865 en juin 1973. En outre, 38 902 enfants de familles réfugiées déplacées de Jordanie occidentale en Jordanie orientale, dont la majorité vit en dehors des camps d'urgence, ont également reçu des rations fournies par le gouvernement. Dans ce domaine, l'Office coopère avec le gouvernement, conformément à la résolution adoptée pour la première fois par l'Assemblée générale en 1967 qui le priait de fournir dans toute la mesure du possible une assistance humanitaire aux personnes, autres que les réfugiés, déplacées en 1967. Le coût des rations et 50 p. 100 des frais de distribution et de transport sont supportés par le Gouvernement jordanien. Les personnes déplacées vivant dans les camps d'urgence postérieurs à 1967 bénéficient en outre des services d'assainissement et d'autres services assurés par l'Office dans les camps, et nombre d'enfants fréquentent des écoles de l'Office, faisant plus que compenser le nombre d'enfants réfugiés fréquentant des écoles publiques du primaire élémentaire et du primaire supérieur.

55. La ration de base mensuelle se compose habituellement de 10 kilos de farine, 600 grammes de légumes secs (ou l'équivalent en farine ou en riz), 600 grammes de sucre, 500 grammes de riz et 375 grammes d'huile. Cette ration fournit environ 1 500 calories par jour pendant sept mois. En hiver, de novembre à mars, un supplément de farine est normalement distribué pour la faire passer à environ 1 600 calories par jour. Comme les années précédentes, les légumes secs ont été remplacés par des suppléments de farine ou de riz afin d'utiliser les dons en nature reçus par l'Office en excédent des besoins normaux et afin d'éviter des déboursements d'argent.

56. De graves insuffisances d'approvisionnement, entraînées par des perturbations dans les envois à destination du Proche-Orient à la suite du conflit d'octobre 1973, ont obligé l'Office à modifier ou à réduire provisoirement la ration de base, ou les deux à la fois. Les distributions insuffisantes de sucre et de farine pendant l'année ont déjà pu être rattrapées en partie et elles ne pourront l'être totalement que si les approvisionnements le permettent.

57. Parmi les autres fournitures distribuées par l'Office figurait un litre et demi de pétrole lampant, distribué pendant les cinq mois d'hiver aux rationnaires ainsi qu'aux nourriciers et aux enfants bénéficiant des services assurés dans les camps, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale, au Liban et en République arabe syrienne. A Gaza, un litre a été distribué tous les mois, de novembre à mars, aux mêmes bénéficiaires, qu'ils vivent ou non dans les camps. Les rationnaires des camps d'urgence en Jordanie orientale et en République arabe syrienne ont reçu un pain de savon d'environ 150 grammes tous les mois.

Camps et abris^{8/}

58. Le nombre des réfugiés vivant dans les 53 camps construits avant 1967 est passé de 519 312 à 487 439. Dans les 10 camps d'urgence (six en Jordanie orientale et quatre en République arabe syrienne) établis pour accueillir les réfugiés et les autres personnes déplacées à la suite du conflit de 1967, la population est passée de 133 781 à 141 098. Les réfugiés inscrits dans les camps représentaient 36 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés sur les listes de l'UNRWA, variant entre 59,8 p. 100 à Gaza, 50,6 p. 100 au Liban et 25,2 p. 100 seulement en Jordanie occidentale à cause de la présence en Jordanie orientale, aujourd'hui encore, de nombreux anciens habitants des camps de Jordanie occidentale qui les ont abandonnés en 1967 et qui ont été empêchés d'y retourner par les autorités israéliennes.

8/ On est prié de se reporter aux paragraphes 55 à 57 du rapport annuel de 1970/71, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 13 (A/8413), qui décrivent l'origine et la nature des camps de réfugiés de Palestine ainsi que les rapports de l'Office avec ces camps et sa responsabilité limitée à leur égard. Il était notamment précisé au paragraphe 57 que "ces camps furent construits sur des terrains appartenant à un gouvernement ou à des particuliers, mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les autorités qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire". Il faut également distinguer trois catégories de bâtiments dans un camp : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office, comme les écoles, les dispensaires, les dépôts, etc..., qui lui appartiennent et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, auxquels ils appartiennent, qui les entretiennent et souvent les agrandissent et les aménagent; et, enfin, les abris et autres bâtiments construits, occupés ou utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres), que l'Office a parfois tout au plus aidé à bâtir. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés et ne sont même pas enregistrées comme habitant les camps (voir tableau 4, annexe I).

59. En Jordanie orientale, le recensement général des réfugiés vivant dans des abris, effectué dans tous les camps (camps antérieurs à 1967 et camps d'urgence) en 1973, a révélé que la population des camps antérieurs à 1967 avait diminué. Actuellement, les camps de Jordanie orientale comptent 211 122 habitants, contre 228 827 au 30 juin 1973. Dans les camps d'urgence, la population, qui comprend des réfugiés immatriculés de Jordanie occidentale, de Gaza et de la rive orientale de la vallée du Jourdain, ainsi que des personnes déplacées des mêmes régions, qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office, s'est accrue de 4 929.

60. Dix salles de classe préfabriquées ont été construites par l'Office. De nouvelles routes d'accès ont été ouvertes dans deux camps (Souf et Zarka) et les routes existantes ont été améliorées dans tous les camps, de même que les systèmes d'évacuation des eaux de pluie et les installations sanitaires. Douze projets, qui ont été exécutés par les réfugiés eux-mêmes, ont coûté en tout 50 163 dollars; l'Office y a contribué pour 4 576 dollars, le reste étant fourni par la communauté des réfugiés, les pouvoirs publics (y compris les municipalités) et par des organisations bénévoles. Les réfugiés ont presque achevé deux autres projets : la reconstruction de huit routes et d'autres travaux à l'intérieur du camp de Zarka, et le pavement de huit cours d'écoles au Nouveau Camp d'Amman. Ces deux projets auront coûté plus de 41 000 dollars, et l'Office y contribuera pour environ un cinquième.

61. En République arabe syrienne, au cours des hostilités d'octobre 1973, les attaques aériennes ont causé plus de 20 338 dollars de dommages aux biens de l'Office, dont l'entrepôt central, la pharmacie centrale et le centre de formation professionnelle à Damas, et à des locaux loués par l'Office ou mis à sa disposition par le Gouvernement. De plus, l'Office a perdu pour 8 000 dollars de fournitures et de matériel.

62. La population des quatre camps d'urgence en République arabe syrienne est passée de 15 735 en 1973 à 18 123. En 1973, l'Office n'a pas pu construire de nouveaux abris dans les camps de Déra'a et de Jaramana à cause de complications concernant l'affectation des terrains et le choix de nouveaux emplacements pour les camps. A Déra'a, 200 tentes neuves ont été distribuées pour remplacer celles qui étaient irréparables. A Jaramana, la plupart des familles de réfugiés déplacées pendant la guerre de 1967, se sont construit des abris sur l'ancien emplacement de leurs tentes.

63. Dans les camps de Jaramana et de Homs, on a construit une nouvelle école et on en a agrandi d'autres. Un laboratoire scientifique, deux dispensaires et deux centres d'alimentation d'appoint et de distribution de lait sont en voie de construction dans les camps de Damas et d'Alep, mais la construction du dispensaire et du centre d'alimentation d'appoint et de distribution de lait du camp de Qabr es-Sit a dû être remise à plus tard, en attendant de disposer d'emplacements convenables. Les améliorations apportées à l'approvisionnement en eau et aux installations sanitaires figurent aux paragraphes 104 à 106 ci-dessous.

64. Au Liban, les attaques de l'aviation et de la marine israélienne en mai 1974 ont coûté la vie à de nombreuses personnes et gravement endommagé des abris et des installations de l'UNRWA dans les camps de réfugiés de Nabatiyé, Ain el Héroué et Rachidiyé. Selon les chiffres que possède l'Office, 25 réfugiés ont été tués et 121 blessés.

65. Deux cent quatre-vingt onze abris construits par l'Office à Nabatiyé ont été entièrement détruits et 239 en partie endommagés. En outre, 224 pièces annexes ajoutées par les réfugiés à leurs abris ont été détruites et 167 en partie endommagées. Le coût de la reconstruction et de la réparation de tous ces abris et des installations de l'Office et des camps est estimé à environ 750 000 dollars si l'on utilise des toits en béton. A Ain el Héloué, 133 pièces annexes ajoutées par les réfugiés à leurs abris ont été endommagées, ainsi que 84 abris et 32 annexes à Rachidiyé. Les frais de réparation de ces abris sont estimés à 22 000 dollars et les frais de remise en état des installations de l'Office à 10 000 dollars.

66. Les attaques aériennes israéliennes du 20 juin 1974 ont causé de nouveaux dégâts dans les camps de Ain el Héloué, Rachidiyé et Bourj el Chémali (Liban-Sud). Selon les chiffres communiqués à l'Office, elles ont fait 12 morts et 85 blessés. Une première estimation des dégâts indique qu'à Ain el Héloué, 190 abris construits par les réfugiés et, à Rachidiyé, 25 pièces annexes ajoutées par les réfugiés à des abris construits par l'Office, ont été endommagés à des degrés divers, et qu'à Bourj el Chémali 74 abris construits par les réfugiés ont été entièrement détruits et 124 endommagés. Le coût de la reconstruction et de la réparation de ces abris et de ces annexes est provisoirement estimé à environ 96 000 dollars pour Ain el Héloué, 1 900 dollars pour Rachidiyé et 72 000 dollars pour Bourj el Chémali si l'on utilise des toits en béton.

67. Après les attaques aériennes, on a assisté à un exode de réfugiés, certains abandonnant purement et simplement leur camp et d'autres s'absentant uniquement le jour. Près de 150 familles se sont installées dans des écoles (surtout des écoles de l'Office) dans les districts du Liban-Sud et de Beyrouth.

68. L'UNRWA n'a pas construit de nouveaux abris pendant l'année mais a consacré 37 478 dollars à la réparation et au remplacement de la toiture des abris des réfugiés les plus démunis, à la réfection des bâtiments municipaux et à l'amélioration des installations sanitaires dans les camps. A Bourj el Chémali, pour améliorer l'approvisionnement en eau, un nouveau puits a été foré et équipé d'une station de pompage et d'un réservoir, les habitants du camp fournissant la main-d'oeuvre. De nouvelles écoles, totalisant 76 salles de classe supplémentaires, ont été construites dans les camps de Ain el Héloué et Bourj el Chémali pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants d'âge scolaire en 1973/74.

69. Le nombre des réfugiés vivant dans les camps de Jordanie occidentale est passé de 73 294 à 73 736 pendant l'année écoulée. On compte 19 camps habités en Jordanie occidentale, dont deux camps partiellement occupés dans le district de Jéricho, où l'on compte également un camp complètement abandonné. Outre les améliorations apportées aux installations sanitaires (voir par. 106 ci-dessous), des routes et des chemins ont été construits dans le camp de Choufat (district de Jérusalem). Certains abris délabrés ou dangereux ont été détruits et reconstruits dans le camp No 1 (district de Naplouse). Souvent avec l'aide de l'Office, les réfugiés ont apporté d'autres améliorations à leurs camps, notamment l'achèvement d'un centre de jeunes dans les camps de Dheiché et d'Askar, et la construction de routes et de chemins en béton au camp d'Amari; le pavement de la place du marché du camp de Deir Amman et la construction d'un centre de loisirs et de sports au camp de Fawwar, qui devraient être terminés en 1974; et d'autres projets tels que le dallage de terrains de basket-ball et de cours de récréation.

70. Dans l'ensemble, il ne s'est rien passé de très nouveau dans les camps du territoire de Gaza. Dans les camps de la Plage, de Deir el Balah, de Khan Younis et de Rafah, l'extension des lignes électriques et de quelques installations d'approvisionnement en eau, réalisée par les municipalités, a généralement profité à des réfugiés moyennant finance.

71. Les paragraphes 75 à 76 du rapport de l'an dernier (A/9013, voir aussi A/9155) faisaient état de la démolition d'abris par les autorités israéliennes dans les camps de Rafah et de Khan Younis pour permettre l'élargissement de routes et la construction de logements. De nouvelles démolitions ont eu lieu depuis dans le camp de Rafah, au dire des autorités israéliennes, pour des considérations relatives à la sécurité. Les autorités israéliennes ont décidé de démolir 402 abris construits par l'Office, 17 abris bâtis avec l'aide de l'Office et 522 abris construits par des particuliers dans le camp de Rafah (mesure qui frappera 394 familles de réfugiés, soit 2 199 personnes), dont, au 30 juin 1974, 149, 6 et 160 respectivement avaient été démolis par les familles elles-mêmes afin de récupérer les matériaux. Comme à ceux qui s'étaient trouvés dans la même situation (voir par. 76 du rapport de l'an dernier), les autorités israéliennes donnent aux réfugiés touchés par cette mesure le choix entre acheter un logement à crédit, dans les nouveaux bâtiments construits par les autorités militaires à proximité du camp (près de ou sur la ligne de démarcation internationale entre le territoire de Gaza et le Sinaï) et emménager à l'intérieur du camp, dans les abris de l'Office laissés vacants par les réfugiés qui ont choisi les nouveaux logements. Les autorités israéliennes ne versent une indemnité aux réfugiés qu'en dédommagement de la démolition d'abris et de pièces annexes construits par des particuliers.

72. Cent trente deux des 148 familles qui ont démoli leur abri ont décidé d'aller habiter dans les nouveaux bâtiments construits par les autorités militaires. Sur les 16 familles restantes, six ont reçu un abri vacant à l'intérieur du camp, quatre se sont installées ailleurs et les six autres vivaient dans des logements provisoires.

Assistance sociale

73. Le programme d'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses s'applique dans certaines circonstances ou bien à des individus qui en ont grand besoin. L'UNRWA a distribué à des réfugiés immatriculés quelque 885 tonnes de vêtements usagés, dont environ 56 tonnes de couvertures et 22 tonnes de layettes, qui ont toutes été offertes par les organisations bénévoles suivantes : l'American Friends Service Committee, le Canadian Lutheran World Relief, la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Catholic Relief Services (Etats-Unis d'Amérique), le Church World Service (Etats-Unis d'Amérique), l'Eglise protestante allemande, la Fédération luthérienne mondiale (Suède), le Lutheran World Relief, Inc. (Etats-Unis d'Amérique), le Mennonite Central Committee (Etats-Unis d'Amérique), le Near East Council of Churches, la Mission pontificale, l'Unitarian Service Committee of Canada, le Women's Royal Voluntary Services (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Rädä Barnen (Suède) et le Christian Reformed World Relief Committee (Etats-Unis d'Amérique). Pour sa part, l'Office a dépensé près de 10 000 dollars pour l'acheminement par voie de terre et, dans certains cas, par voie de mer, de vêtements reçus de l'étranger.

74. Les réfugiés les plus démunis, tels que les infirmes, les tuberculeux, les malades chroniques, les veuves ayant des enfants en bas âge et les vieillards,

ont continué à recevoir une aide spéciale. Dix-sept mille trois cent trente-sept personnes ont ainsi reçu de petits dons en espèces et d'autres des vêtements, des couvertures et des chaussures. Les travailleurs sociaux, grâce à leurs conseils, ont contribué à résoudre nombre de problèmes individuels et familiaux et ont aidé certaines personnes à obtenir des appareils de prothèse, une alimentation d'appoint et de petits dons ou des prêts pour leur permettre d'exercer leur métier. Pendant l'année, 63 vieillards invalides et 63 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement.

75. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, et près de 3 800 jeunes réfugiés de 34 camps y ont participé. Ces activités ont d'abord été celles d'un club de jeunes, pour englober ensuite des cours de moniteurs chargés d'apprendre aux jeunes à se rendre utiles à la communauté; et, aujourd'hui, les jeunes gens s'efforcent d'améliorer les installations et les services des communautés dans lesquelles ils vivent. Dans 20 camps, des améliorations, dont quatre projets de construction, ont été réalisées par les jeunes réfugiés, parfois avec l'aide de l'YMCA, sous forme de matériel ou autre. En Jordanie orientale, les jeunes rassemblent également des fonds pour financer les améliorations et pourvoir aux dépenses courantes de leurs projets et de leurs clubs. L'YMCA a également offert à l'Office une contribution en espèces pour recruter des moniteurs chargés de superviser les activités de jeunes.

76. Pendant l'année, 170 jeunes réfugiés ont fréquenté les cours de moniteur de jeunes et de moniteur d'éducation physique, organisés par l'YMCA, et 138 orphelins réfugiés de Jordanie orientale et du Liban, ainsi que 60 garçons démunis de Gaza, ont participé aux camps d'été de l'YMCA. A Deir Ammar, près de Ramallah, 159 garçons et filles des écoles de l'Office de Gaza et de Jordanie occidentale ont participé aux camps d'été organisés par des réfugiés bénévoles, grâce à des fonds reçus de l'étranger et à une aide en espèces et en nature accordée par la collectivité locale.

77. Les activités pour les enfants d'âge préscolaire sont destinées à répondre aux besoins particuliers des enfants de trois à six ans et sont très appréciées des mères réfugiées. On favorise le développement intellectuel et l'esprit d'initiative des enfants par des séances de jeux surveillés par des enseignants diplômés, leur état de santé est suivi et ils reçoivent du lait et un repas chaud tous les jours. Grâce à l'aide d'un certain nombre d'institutions bénévoles, 42 centres, fréquentés par 4 640 enfants, fonctionnent actuellement dans le cadre de ce programme, qui est exclusivement financé par des contributions spéciales. L'American Friends Service Committee finance et gère pour le compte de l'Office 16 de ces centres à Gaza, la Holy Land Mission en finance quatre en Jordanie occidentale et l'Unitarian Service Committee of Canada en finance quatre autres au Liban.

78. Quinze centres d'activités féminines, dont un administré par des groupes bénévoles, organisent l'après-midi des activités pour développer, chez les jeunes filles et les jeunes femmes réfugiées vivant dans des camps, des aptitudes qui leur permettent d'améliorer leur niveau de vie. Dans ces centres, quelque 450 bénéficiaires apprennent diverses activités manuelles, comme la broderie, le crochet, le tricot, la vannerie, etc. On y donne également des cours d'éducation sanitaire, de secourisme et de travaux domestiques élémentaires; les femmes les plus instruites apprennent à lire et à écrire aux illettrées. Ces programmes sont financés par des contributions spéciales.

79. L'Office organise également des activités de formation extrascolaire destinées à assurer une formation de base dans diverses spécialités à des réfugiés qui autrement ne pourraient recevoir un enseignement ou une formation professionnelle. A la fin de juillet 1973, 599 jeunes filles et femmes des 33 centres de couture administrés par l'UNRWA, ont obtenu leur diplôme de couturière. A partir de septembre 1973, la durée des cours a été portée de six à 11 mois, et ils sont actuellement suivis par 864 élèves. Ce cycle prolongé a été mis en place pour améliorer le niveau des élèves, de façon à satisfaire aux nouvelles exigences du marché, et leur permettre ainsi de trouver du travail dans des entreprises commerciales. En Jordanie occidentale, l'UNRWA administre trois centres de menuiserie où 46 jeunes réfugiés ont suivi des cours d'un an. Deux cent soixante-deux réfugiés infirmes ont reçu une formation spéciale pour leur permettre de s'insérer dans la vie de leur communauté, dont 66 à l'Institut pour aveugles de Gaza, administré par l'Office pour le compte de la Mission pontificale, et les autres ont été placés dans 11 institutions spécialisées du même genre dans la zone d'activité.

B. Services de santé

80. Dans le cadre de son programme de santé global, l'Office assure aux réfugiés y ayant droit des services de médecine préventive, curative et rééducative, fournit une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables et veille à l'assainissement des camps de réfugiés. L'Office a continué d'attacher une grande importance aux campagnes d'information visant à inciter les réfugiés à plus d'hygiène dans leur vie de tous les jours.

81. Les services de médecine préventive et curative destinés aux malades non hospitalisés ont été assurés par l'entremise de 97 dispensaires appartenant à l'Office et, grâce à des dispositions spéciales, par 11 dispensaires appartenant aux pouvoirs publics et 15 dispensaires appartenant à des organisations bénévoles. Les statistiques concernant les services de médecine curative assurés aux malades non hospitalisés figurent au tableau 5, annexe I.

82. Depuis 1969, l'Office tient un "registre des malformations congénitales et des maladies chroniques" afin d'en déterminer l'ampleur. L'Office a ouvert de nouveaux dispensaires spécialisés dans le traitement des principales maladies chroniques. On compte les dispensaires oto-rhino-laryngologiques (ORL) et ophtalmologiques et des dispensaires phtisiologiques, il y a aussi 15 dispensaires pour diabétiques et huit dispensaires pour le traitement des maladies rhumatismales (un dispensaire de chaque a été ouvert dans le courant de l'année).

83. Au 30 juin 1974, 30 hôpitaux publics (dont le centre antituberculeux de Bureij, administré conjointement par les autorités sanitaires de Gaza et l'Office) et 36 hôpitaux privés, grâce aux dispositions prises par l'UNRWA, accueillait les réfugiés de Palestine hospitalisés, parfois gratuitement. D'autres services hospitaliers ont été assurés par l'hôpital géré par l'UNRWA à Kalkilyia, en Jordanie occidentale, le service de pédiatrie du Centre de santé UNRWA/Suède à Gaza et neuf maternités administrées par l'UNRWA, une en Syrie, deux en Jordanie occidentale et six à Gaza. En Jordanie occidentale, la mise en application par les autorités israéliennes d'un régime d'assurance-maladie en vertu d'une ordonnance qui prévoyait le paiement d'honoraires pour la plupart des services de santé fournis par des établissements d'Etat (voir A/9013, par. 92 à 94) a obligé l'Office, au cours de l'année écoulée, à subventionner un plus grand nombre de lits dans des hôpitaux privés et à réorganiser ses propres dispensaires.

84. Le nombre moyen de lits d'hôpital mis à la disposition des réfugiés dans les cinq zones d'activité s'est élevé à 1 736 par jour, avec un coefficient moyen d'occupation de 73 p. 100 (voir tableau 6, annexe I). Ce chiffre comprend 204 lits, dont 120 dans les deux hôpitaux, 69 dans les neuf maternités et 15 dans le centre de pédiatrie administrés par l'Office; 817 lits dans des hôpitaux publics et 715 lits subventionnés, dans les hôpitaux d'institutions bénévoles ou dans des hôpitaux privés. Comme l'année dernière, l'augmentation du coût des services médicaux a entraîné un relèvement de la plupart des tarifs que l'Office paie à des hôpitaux privés, bien que quelques lits soient toujours offerts gratuitement. Outre les patients hospitalisés grâce aux dispositions prises par l'Office, un nombre inconnu de réfugiés ont été directement admis dans des établissements publics ou privés.

85. L'Office a continué à gérer son laboratoire central à Gaza et a porté de 12 à 15 le nombre des laboratoires cliniques rattachés à ses principaux dispensaires. Certains services de laboratoire ont été assurés par des laboratoires publics, universitaires ou privés, en général moyennant finance, mais parfois gratuitement.

86. En plus de la fourniture d'appareils de prothèse, suivant des priorités et notamment aux enfants handicapés, l'Office a mis en oeuvre un programme modeste de rééducation des jeunes handicapés (289 enfants en ont bénéficié pendant l'année écoulée) par la physiothérapie, dans des centres spécialisés.

87. En 1973, les besoins de l'Office en fournitures médicales se sont élevés à plus de 325 000 dollars des Etats-Unis, dont environ 35 000 de médicaments, de pansements, de vaccins et de sérums reçus d'organisations gouvernementales et non gouvernementales à titre de contribution.

Lutte contre les maladies transmissibles

88. L'Office a maintenu la surveillance des principales maladies transmissibles. Aucun cas de choléra ni de variole n'a été signalé parmi les réfugiés et les populations résidant dans la zone d'activité. Cinq cas de paludisme ont été signalés parmi les réfugiés à Gaza.

89. L'incidence des affections diarrhéiques, de la dysenterie et de la fièvre typhoïde n'a varié que très légèrement par rapport à la période précédente, ce qui prouve que les conditions d'hygiène et l'état sanitaire ont été maintenus à un niveau satisfaisant. L'hépatite virale, qui suit une courbe ascendante à long terme, a marqué un léger fléchissement et c'est encore la zone de Gaza qui a été la plus touchée. La fréquence de la poliomyélite n'a que faiblement varié (26 cas) et là encore c'est la zone de Gaza qui arrive en tête.

90. La fréquence de la conjonctivite aiguë est restée sensiblement la même, et le trachome a continué de régresser. L'incidence de la coqueluche est restée faible, la plupart des 190 malades atteints étant des enfants non vaccinés. La rougeole a continué à reculer grâce au grand nombre de vaccinations. Sept cas seulement de tétanos du nouveau-né ont été signalés. La tuberculose pulmonaire a elle aussi poursuivi sa régression.

91. L'assainissement du milieu, l'hygiène alimentaire et l'éducation sanitaire ont été les principales mesures générales de lutte contre les maladies. Au nombre des mesures spécifiques figurait la prévention contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde, la variole et la rougeole. En Jordanie orientale, le gouvernement a achevé sa campagne de vaccination systématique par le BCG, grâce à laquelle toutes les personnes âgées de moins de 18 ans, réfugiés y compris, ont été immunisées. En République arabe syrienne le programme gouvernemental de vaccination par le BCG des enfants scolarisés s'est étendu aux élèves réfugiés. Dans toutes les zones d'activité de l'Office, les départements gouvernementaux de la santé ont continué d'apporter leur concours au programme de l'Office pour la lutte contre les maladies transmissibles, en mettant à sa disposition des moyens de diagnostic et des services hospitaliers, et en lui procurant des vaccins et autres fournitures médicales.

Protection maternelle et infantile

92. Quatre-vingt-un dispensaires gérés par l'Office et trois dispensaires relevant d'organisations bénévoles (en Jordanie occidentale) ont mis en oeuvre un programme global de protection maternelle et infantile, complété par les services de spécialistes et la possibilité de faire hospitaliser les malades. Le Conseil norvégien pour les réfugiés, le "Commonwealth Save the Children Fund" et la Fédération luthérienne mondiale ont, comme par le passé, continué à mettre à la disposition de l'Office des équipes de médecins et d'infirmières pour assurer les services de protection infantile et de pédiatrie dans les camps de Baqa'a et de Jérash, en Jordanie orientale. Des centres relevant du ministère de la santé à Amman et les centres de la Fédération luthérienne mondiale à Amman et à Damas ont assuré les services de protection maternelle et infantile à une partie des réfugiés vivant dans ces deux villes. La "Swedish Save the Children Federation" a poursuivi son aide au programme de protection maternelle et infantile et aux services connexes d'éducation sanitaire et de formation du centre de santé UNRWA/Suède à Gaza. Le tableau 7 de l'annexe I donne des statistiques sur certains aspects des soins de la mère et de l'enfant et des services de médecine scolaire.

93. Dans le cadre du programme de protection maternelle et infantile, des femmes ont bénéficié d'une aide alimentaire appréciable pendant la grossesse et l'allaitement, sous forme de rations supplémentaires de produits secs, de lait écrémé et de comprimés à base de fer et d'acide folique. Trente mille cinq cent soixante-treize femmes se sont inscrites pour la consultation prénatale et 31 156 accouchements ont été faits, en majorité à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) et le reste dans des maternités ou des hôpitaux. Le taux de mortalité des accouchées pour 1 000 enfants nés vivants (0,1) et le taux de mortalité pour 1 000 naissances (12,1) ont diminué tous deux.

94. Environ 74 300 enfants de moins de trois ans étaient inscrits pour les soins médicaux et infirmiers assurés régulièrement. L'Office a encouragé les mères à faire profiter leurs enfants de ses distributions de lait et de repas chauds afin d'améliorer leur alimentation et vingt centres de réhydratation/nutrition de jour, ayant une capacité totale de 235 lits, assuraient, dans les principaux centres médicaux, un régime fortifiant aux cas les plus graves de malnutrition ne nécessitant pas d'hospitalisation, ainsi que le traitement des cas graves d'affection diarrhéique. Au total, 2 281 enfants, pour la plupart âgés de moins de deux ans, ont été admis dans ces centres, dont le coefficient d'occupation moyen a été de 90 p. 100.

95. Une fois encore, la situation financière de l'Office n'a malheureusement pas permis l'extension de la surveillance médicale régulière aux enfants d'âge préscolaire (entre trois et six ans). Une étude préliminaire sur la fréquence des cas d'anémie parmi les enfants réfugiés entre trois et cinq ans, menée au Liban, a montré qu'il y avait de l'anémie. Par conséquent, on envisage de nouvelles études au Liban et dans les autres zones d'activité.

96. Un examen complet des données démographiques recueillies dans les zones d'activité au cours d'études spéciales, effectuées entre 1961 et 1972 (jusqu'en juin 1967 seulement, en Jordanie orientale), avait permis de faire la synthèse de statistiques couvrant des périodes relativement longues et d'obtenir, pour toutes les zones d'activité, des taux de natalité et de mortalité infantile représentatifs. En 1973,

les principales causes de décès chez les enfants de moins de cinq ans étaient les affections diarrhéiques (32,8 p. 100) et les affections respiratoires (27,8 p. 100), suivies des naissances prématurées (8,9 p. 100), des carences alimentaires (6,9 p. 100), des malformations congénitales et des causes périnatales (4 p. 100), de la rougeole (2,5 p. 100) et des accidents (2,4 p. 100).

97. Les enfants des 562 établissements UNRWA/UNESCO d'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur ont bénéficié des services de médecine scolaire (voir tableau 7, annexe I). Les nouveaux élèves ont subi un examen médical complet de dépistage et reçu les soins nécessaires, et les autres n'ont été soignés qu'en cas de besoin. On a fait des piqûres de rappel contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la typhoïde, la variole, le choléra et la tuberculose. Une aide alimentaire a été assurée grâce au programme de distribution de lait dans les écoles (voir par. 110 ci-dessous) et au programme de distribution de repas chauds sur ordonnance médicale. Parmi ces services, il faut encore mentionner l'assainissement des locaux scolaires et l'éducation sanitaire systématique.

98. Des examens spéciaux ont été effectués sur certains enfants des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures en Syrie. L'examen dentaire de 1 354 élèves des deux sexes a montré qu'environ 58 p. 100 d'entre eux avaient des caries dentaires. On a observé des troubles de la réfraction oculaire graves à moyennement graves chez 3,3 p. 100 des mêmes sujets. Une étude des taux d'hémoglobine a révélé que l'incidence de l'anémie parmi les écoliers nécessitait des examens approfondis. Des examens dentaires effectués en Jordanie occidentale sur 520 élèves âgés de six à quatorze ans ont montré que 61,9 p. 100 des sujets souffraient de caries dentaires et 5,8 p. 100 d'affections des muqueuses buccales. Actuellement, on envisage d'assurer des services de médecine dentaire préventive aux enfants, dans toutes les zones d'activité. Une estimation du programme de prophylaxie et de traitement du goître simple chez les écoliers de la région de Damas a montré que l'incidence de cette maladie était passée de 18,3 à 9,9 p. 100 depuis le commencement du programme en 1970/1971. On s'attend à de nouveaux progrès.

99. Après une étude complète du rapport de l'expert en psychiatrie infantile détaché par l'OMS (voir A/9013, par. 110), l'Office a élaboré un projet visant à faire bénéficier les enfants d'âge préscolaire et les élèves du primaire élémentaire de services de psychiatrie, principalement préventive, et actuellement les moyens de mettre en oeuvre les étapes préliminaires de ce projet sont à l'étude.

100. Le programme d'éducation sanitaire a été poursuivi dans chaque zone d'activité par une équipe d'éducateurs sanitaires en collaboration avec le personnel de santé, les enseignants, les travailleurs sociaux et les animateurs des collectivités et avec le soutien actif des comités sanitaires constitués dans les camps et les écoles, au sein desquels les fonctionnaires de l'UNRWA et les réfugiés sont représentés. Il a mis l'accent sur la protection maternelle et infantile, l'alimentation, les vaccinations, l'hygiène et l'assainissement du milieu. A Gaza, le programme spécial "Santé et vie familiale" s'est poursuivi pour environ 2 500 jeunes filles des classes supérieures des écoles UNRWA/UNESCO du primaire supérieur. Un cours d'éducation sanitaire sur ce sujet et sur d'autres sujets intéressant les jeunes femmes a été entrepris pendant l'année dans les centres de couture des camps, dans toutes les zones d'activité de l'Office.

101. Le thème central retenu pour 1974 est "La santé mentale de nos enfants". Le calendrier sanitaire et une série de documents d'information mensuelle et de brochures développent ce thème. La Journée mondiale de la santé, axée sur le thème "Une alimentation plus équilibrée pour une meilleure santé", a été célébrée dans les diverses zones d'activité par des discussions ouvertes, des expositions et par l'utilisation d'auxiliaires visuels, dont une affiche spécialement dessinée pour l'occasion; des documents d'information et un numéro spécial du Bulletin du département de la santé ont été largement diffusés. Des expositions et des campagnes d'éducation sanitaire sur divers thèmes ont été organisées au cours de l'année.

102. Les services infirmiers ont contribué aux programmes de médecine préventive et curative et, notamment, à la protection maternelle et infantile. Outre leurs nombreuses tâches dans les dispensaires, les maternités, les centres de réhydratation/nutrition et les hôpitaux de l'Office, ils ont participé à des activités d'éducation sanitaire et à diverses enquêtes pratiques et détaillées et se sont également chargés de la plus grande partie du programme habituel d'immunisation de l'Office. A Gaza et dans les camps d'urgence de Jordanie orientale, les services infirmiers ont été assurés également en dehors des heures normales de travail. Les visites à domicile ont été nombreuses dans tous les camps, notamment aux accouchées, aux nourrissons et aux enfants de moins de trois ans. La majorité des accouchements à domicile ont été faits par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles); 202 dayahs sont inscrites dans les dispensaires, dont 56 sont des fonctionnaires de l'Office, les autres étant payées au nombre d'accouchements.

103. Une fois encore, grâce à des contributions spéciales, on a pu maintenir le programme de distribution de layettes. Des layettes ont été distribuées aux bébés dans les camps d'urgence en Jordanie orientale et en Syrie ainsi qu'aux familles les plus démunies ailleurs. Tous les autres bébés y ayant droit ont reçu une couverture de coton et un pain de savon par l'intermédiaire des centres PMI. En outre, les bénéficiaires vivant dans les camps d'urgence ont reçu une couverture de laine pendant l'hiver.

Assainissement du milieu

104. Le programme d'assainissement du milieu comprend l'approvisionnement en eau potable, le ramassage des ordures, l'évacuation des eaux usées, l'écoulement des eaux de pluie et la lutte contre les rongeurs et les insectes vecteurs de maladies. Les services d'hygiène ont été maintenus à un niveau satisfaisant dans les 63 camps de réfugiés, y compris les camps d'urgence en Jordanie orientale et en Syrie. Dans la majorité des camps, l'amélioration des conditions de vie s'est poursuivie.

105. L'entretien des réseaux d'adduction d'eau a nécessité le remplacement des canalisations principales et des tuyaux corrodés afin de prévenir toute contamination et tout gaspillage de l'eau. Toutes les stations de pompage d'eau de l'Office sont équipées de pompes et de moteurs auxiliaires afin d'assurer un approvisionnement continu. Au Liban, l'approvisionnement en eau du camp de Bourj el-Chémali a été amélioré grâce au creusement d'un puits, qui a nécessité un investissement devant être amorti par le coût moindre de l'eau. Ce puits devrait également permettre la construction d'installations de pompage et de stockage et d'un nouveau réseau de distribution. En Syrie, l'Office contribue à un projet gouvernemental destiné à accroître l'approvisionnement en eau du camp de Sbeineh. En vertu d'un accord passé

avec le gouvernement (Bureau des réfugiés arabes de Palestine), l'Office a également accepté d'étendre le réseau de distribution d'eau aux nouveaux abris à Qabr es-Sit; pour sa part, le gouvernement installera une nouvelle adduction d'eau au camp de Jaramana. Le programme d'augmentation de l'approvisionnement en eau du camp de Khan ech-Chieh en Syrie est presque terminé. En Jordanie occidentale, des plans sont actuellement mis au point pour remédier à la pénurie d'eau qui touche les camps de Balata et d'Askar.

106. Le programme de remplacement des latrines publiques par des latrines privées, installées dans chaque abri, qui est exécuté le plus souvent par les réfugiés eux-mêmes, progresse de façon satisfaisante dans toutes les zones d'activité de l'Office et, en Syrie et à Gaza, on prévoit qu'en 1975 tous les abris ou presque seront dotés de latrines privées. A Gaza, les deux tiers du coût des latrines privées sont supportés par les autorités israéliennes, soit près du double de la valeur des latrines publiques qu'elles ont démolies. Grâce à l'amélioration des installations sanitaires des abris groupés à l'intérieur d'un mur d'enceinte, dans la plupart des camps d'urgence, seuls deux bains publics sur neuf ont continué à être utilisés. Avec l'aide de l'Office, les réfugiés ont construit quelques caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement, dont on avait grand besoin, dans les camps de Ain el-Héloué, Rachidiyé, Bourj el-Chémali, El Buss, Nabatiyé, Nahr el-Bared et Chatila, au Liban; dans les camps de Husson, Baqa'a, Irbed et Talbiya, en Jordanie orientale; et dans les camps de Choufat, Amari, Jalazone, Askar, Fara's, Nour Chams et Jénine, en Jordanie occidentale. L'Office a accepté de contribuer financièrement aux travaux d'amélioration et d'extension des réseaux de caniveaux dans dix camps au Liban, deux camps en Syrie et dans quelques camps en Jordanie orientale et occidentale, travaux qui seront exécutés par les réfugiés eux-mêmes. Les services de ramassage des ordures s'améliorent au Liban et en Jordanie occidentale et trois nouveaux camions à ordures sont disponibles pour faire face au surcroît de travail. En outre, des fonds ont été alloués pour le remplacement de véhicules de transport hors d'usage à Gaza, au Liban et en Jordanie orientale.

Nutrition, y compris l'alimentation d'appoint

107. Dans le cadre de la protection sanitaire qu'il assure aux réfugiés, un des premiers soucis de l'Office est leur état de nutrition. Grâce à une surveillance régulière et attentive des nourrissons dans les dispensaires et des enfants dans les écoles UNRWA/UHESCO, ceux qui souffrent de sous-alimentation ou de malnutrition font l'objet de soins particuliers. A titre de prévention, des distributions spéciales de suppléments fortement protéinés et de préparations à base de fer ont eu lieu. Le petit nombre de nourrissons atteints d'insuffisance pondérale et d'écoliers souffrant de maladies dues à des carences alimentaires attestent de la réussite de ce programme.

108. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office prévoit la distribution quotidienne de repas chauds, de lait reconstitué et de vitamines ainsi que la distribution, tous les mois, de rations supplémentaires à des catégories spéciales de réfugiés (voir tableau 8, annexe I). Outre les enfants d'âge préscolaire et scolaire, d'autres catégories de réfugiés ayant également besoin de suppléments alimentaires bénéficient de ce programme : les femmes enceintes et allaitantes, les tuberculeux non hospitalisés et un certain nombre d'autres malades et de

réfugiés déplacés, notamment ceux des camps d'urgence, en Jordanie orientale et en République arabe syrienne. Ce programme est essentiel parce que la ration de base mensuelle ne contient ni aliments frais ni protéines animales et que de nombreux enfants ne la reçoivent pas. En 1973/74, le programme a été financé par une contribution spéciale de la Communauté économique européenne (CEE) en espèces et en denrées alimentaires, aux termes d'une convention signée en 1972, sans oublier le lait entier offert par le Gouvernement de la Confédération helvétique et les fonds prélevés sur les recettes générales de l'Office pour couvrir l'augmentation du coût des denrées alimentaires achetées sur place, survenue au cours du premier semestre 1974.

109. Conformément au programme de distribution de repas chauds, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par semaine, dans les centres d'alimentation d'appoint de l'Office. Ils sont ouverts à tous les enfants de moins de six ans et, sur ordonnance médicale, à des enfants plus âgés et à des adultes malades. Les menus se composent de fruits et de légumes frais et de viande, de poisson et d'œufs pour les protéines animales. En outre, un menu spécial fortement protéiné et riche en calories est servi tous les jours, sur recommandation des médecins de l'UNRWA, aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée, de malnutrition et de sous-alimentation. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées tous les jours, en même temps que les repas chauds, aux bénéficiaires de moins de six ans.

110. Le programme de distribution de lait prévoit la distribution quotidienne d'un mélange de lait entier reconstitué et de lait écrémé, sept jours par semaine, aux nourrissons âgés de six à douze mois et aux bébés sevrés de moins de six mois. Du lait écrémé reconstitué est distribué, six jours par semaine, aux enfants âgés de un à six ans, aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de la grossesse, aux mères allaitantes pendant un an après l'accouchement et aux réfugiés malades, sur ordonnance médicale. Les écoliers des classes primaires élémentaires reçoivent normalement une ration de lait écrémé reconstitué, cinq jours par semaine. A la suite d'un retard inattendu dans l'envoi de lait entier en provenance de Suisse, les stocks de cette denrée étaient épuisés au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale au mois de juillet 1973. Le lait entier entrant dans la composition du mélange lait entier/lait écrémé, ordinairement servi aux nourrissons, a alors été remplacé, pendant environ trois mois, par une quantité équivalente de lait écrémé. De même, le lait écrémé en provenance d'Europe a été retardé et il s'est avéré nécessaire de suspendre le programme de distribution de lait dans les écoles à compter du 1er janvier 1974, afin d'économiser les stocks de lait écrémé, alors disponibles, pour les groupes les plus vulnérables (le programme détaillé figure au tableau 8, annexe I). Trois jours par semaine, tous les écoliers du primaire élémentaire ont reçu des capsules de vitamine, sauf lorsque les distributions de lait, qui s'accompagnent normalement de la distribution de ces capsules, ont été suspendues; les écoliers bénéficiant du programme de repas chauds ont continué à recevoir des capsules de vitamine avec leurs repas.

111. Des rations supplémentaires spéciales ont été distribuées tous les mois aux femmes enceintes à partir du cinquième mois de la grossesse et pendant un an après l'accouchement. Une ration supplémentaire analogue à la ration de base mensuelle a été en outre distribuée tous les mois aux tuberculeux non hospitalisés. La ration mensuelle de CS1 (mélange de farine de maïs, de farine de soja et de lait)

ou de WSB (mélange de farine de blé et de soja), qui était normalement distribuée à tous les enfants entre 0 et 10 ans, a dû cesser à compter de février 1974 au Liban, en Syrie et en Jordanie orientale et à compter d'avril à Gaza et en Jordanie occidentale, vu que l'Office ne recevait plus ces denrées.

112. Le programme d'alimentation d'urgence, créé à l'intention des réfugiés déplacés lors des hostilités de 1967, étend les distributions quotidiennes de lait et de repas chauds à tous les enfants réfugiés déplacés, jusqu'à l'âge de 15 ans. Il prévoit la distribution d'un mélange lait entier/lait écrémé aux nourrissons de quatre à six mois des familles de réfugiés déplacés en Jordanie orientale et en Syrie, et la distribution, tous les mois, d'un supplément protéiné (12 onces de viande en conserve et 500 g de CSI ou de WSB) à tous les réfugiés déplacés en Syrie, à ceux vivant dans les camps d'urgence et aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux tuberculeux non hospitalisés déplacés vivant en dehors des camps d'urgence, en Jordanie orientale et à toutes les femmes enceintes, les mères allaitantes et à tous les tuberculeux non hospitalisés à Gaza. En raison d'une pénurie, la distribution de viande en conserve a été interrompue pendant des périodes variables, et la distribution du CSI/WSB a dû être arrêtée à compter de février en Syrie et d'avril en Jordanie orientale et à Gaza, faute d'approvisionnement.

113. Pour le compte du Gouvernement jordanien et à ses frais, l'Office a continué de fournir tous les jours du lait et des repas chauds aux personnes déplacées (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps d'urgence en Jordanie orientale.

Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

114. L'Office a continué d'encourager la formation de personnel médical et paramédical pour les métiers de la santé publique. Pendant l'année scolaire 1973/1974, 223 réfugiés ont bénéficié de bourses universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 14, annexe I) et 112 autres réfugiés ont suivi des cours paramédicaux dans des centres de formation de l'Office (voir tableau 13, annexe I). Parmi eux, 54 élèves des centres de formation et 52 étudiants ont terminé leur formation ou devaient obtenir leur diplôme.

115. En outre, l'Office a poursuivi son programme de formation en cours d'emploi en faveur de médecins, d'infirmières et de sages-femmes/dayahs. Quatre médecins ont obtenu un congé d'un an chacun pour se spécialiser. Dans le cadre de la formation en cours d'emploi de personnel infirmier, des cours de protection maternelle et infantile (PMI) ont été organisés en Jordanie orientale et en Syrie, ainsi qu'un cours d'ophtalmologie en Syrie. Grâce à la bienveillance du Ministère de la santé du Gouvernement chypriote et sans frais de formation pour l'Office, quatre infirmières suivent actuellement à Chypre des cours de spécialisation d'un an en obstétrique, ce qui permettra d'atténuer la pénurie de sages-femmes diplômées. Les filles et les garçons sont incités à suivre les cours d'éducation de base dans les écoles locales de formation de personnel infirmier. Certains d'entre eux ont pu entrer gratuitement dans des écoles publiques ou privées, et ceux inscrits dans d'autres instituts de formation ont reçu une assistance financière grâce à des contributions spéciales versées à cet effet.

C. Services d'enseignement général et professionnel

116. En vertu de l'accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, cette dernière est responsable des aspects techniques du programme UNRWA/UNESCO et, entre autres, elle met gratuitement à la disposition de l'UNRWA 23 dirigeants et spécialistes, dont le directeur de l'enseignement. En 1973/74, le programme d'enseignement UNRWA/UNESCO comprenait l'enseignement général dans le primaire élémentaire et le primaire supérieur, la formation professionnelle et pédagogique, l'enseignement de l'Institut pédagogique et un programme de bourses universitaires. Nombre d'enfants réfugiés poursuivent leurs études jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans des établissements privés ou publics des pays d'accueil. Lorsqu'aucun établissement secondaire public ne peut les accueillir, un nombre limité de réfugiés qui fréquentent des écoles privées reçoivent des bourses en espèces, et des indemnités pour l'achat de livres sont versées en Syrie. Faute de fonds, l'Office a dû interrompre le paiement aux gouvernements des pays d'accueil de subsides pour l'enseignement secondaire. En 1973, les dépenses d'enseignement et de formation (29 700 000 dollars) ont représenté près de la moitié du budget de l'Office.

117. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire (par. 77), des activités pour la jeunesse (par. 75 et 76), des stages de formation extrascolaire (par. 79), ainsi qu'un enseignement et une formation pour les carrières médicales et paramédicales (par. 114 et 115 ci-dessus).

Enseignement général

118. L'enseignement général est de loin la principale activité de l'Office. En 1973/74, 268 324 élèves au total, soit 12 340 de plus qu'en 1972/73, étaient inscrits dans les 562 écoles UNRWA/UNESCO du primaire élémentaire et du primaire supérieur au Liban, en Syrie, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza. On sait que 69 571 élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire, privés ou publics dans la zone d'activité; en Jordanie orientale, les 15 502 enfants non réfugiés - pour la plupart de parents déplacés - fréquentant les écoles de l'Office faisaient plus que compenser le nombre des enfants réfugiés inscrits dans des écoles publiques du primaire élémentaire et du primaire supérieur (mais à l'exception du secondaire). Le nombre d'enseignants a dépassé 7 600, qui dépendaient de 70 inspecteurs primaires élémentaires et spécialisés, répartis dans les cinq zones d'activité. Dans chaque zone, le personnel enseignant dépend d'un responsable de l'enseignement recruté sur place, relevant pour les questions techniques du Directeur de l'enseignement et des spécialistes du Département de l'enseignement au siège de l'Office.

119. L'accroissement naturel constant des effectifs scolaires et le manque de fonds de l'Office ont, au fil des années, abouti à l'utilisation fréquente du système des classes alternées qui, pendant l'année scolaire 1973/74, a été mis en place dans près des deux tiers de toutes les écoles de l'Office. En Syrie et en Jordanie orientale, 90 p. 100 environ des écoles du primaire élémentaire l'appliquent. Seuls ce système et la construction de nouvelles salles de classe, financée par des contributions spéciales, ont permis l'inscription de tous les enfants d'âge scolaire. Le manque de fonds pour les dépenses d'immobilisation

a limité la construction d'écoles au strict minimum nécessaire afin d'éviter l'occupation des salles par trois équipes successives et permettre le remplacement des locaux vétustes les plus défectueux. Vingt-deux salles de classe préfabriquées, 114 salles de classe types et bureaux, quatre laboratoires de sciences et deux salles à usage multiple ont été achevés en 1973/74; sept salles de classe types, neuf salles de classe préfabriquées et un laboratoire de sciences étaient encore en chantier.

120. Comme depuis 1969, tous les manuels nouvellement prescrits ou modifiés par les gouvernements des pays d'accueil sont soumis à l'approbation du Directeur général de l'UNESCO, avant d'être utilisés dans les écoles de l'Office. En Jordanie occidentale et dans le territoire de Gaza, où l'on utilise des manuels jordaniens et égyptiens respectivement, l'importation des livres approuvés par le Directeur général est toujours soumise à une autorisation spéciale de la puissance occupante. La situation est exposée plus en détail, zone par zone, aux paragraphes 123, 126, 129, 132 et 135 ci-dessous.

121. Au Liban, des écoles UNFPA/UNESCO n'ont pas commencé l'année scolaire avant le 1er octobre 1973, c'est-à-dire quinze jours plus tard qu'à l'accoutumée, à la suite de grèves d'enseignants qui avaient retardé certaines nominations ainsi que la distribution de manuels et de fournitures aux écoles. Peu après, la reprise des hostilités au Proche-Orient, le 6 octobre 1973, devait interrompre les cours du 8 au 16 octobre. A la suite des attaques de l'aviation et de la marine israéliennes, qui ont fait des victimes et causé des dégâts dans des camps du Liban-Sud en mai 1974 (voir par. 64-66 ci-dessus), les élèves de toutes les écoles UNFPA du Liban ont cessé d'aller en classe à partir du 15 mai 1974. Dans la crainte de nouvelles attaques, les écoles ont été provisoirement fermées, d'abord jusqu'au 24 mai 1974, puis jusqu'à nouvel avis et, au 30 juin, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire, les classes n'avaient toujours pas repris. L'année scolaire, après avoir commencé en retard et s'être achevée en avance, a ainsi été écourtée d'environ huit semaines.

122. Les 30 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures comptaient au total 37 133 élèves et 1 146 maîtres. Trente-neuf de ces écoles appliquaient le système des classes alternées, ce qui portait à 316 le nombre des classes. Au début de l'année scolaire 1973/74, 142 autres classes fonctionnaient suivant ce système mais, grâce à l'ouverture de deux nouvelles écoles en janvier et d'une troisième en février 1974, la situation s'est améliorée.

123. Le nouveau programme des écoles du Liban, adopté en 1971 par le Ministère libanais de l'éducation nationale, a été étendu à la troisième année du primaire supérieur et instauré en première et en seconde année du primaire élémentaire. A la suite de l'instauration du nouveau programme et de la création de deux écoles de langue française, 25 nouveaux ouvrages, dont cinq manuels d'enseignement, ont dû être utilisés, et 20 autres ouvrages périmés ont été abandonnés. Actuellement, le nombre des manuels approuvés et utilisés s'élève à 161 dans cette zone.

124. En République arabe syrienne, les écoles UNFPA/UNESCO ont commencé l'année scolaire le 15 septembre 1973 mais ont dû fermer leurs portes le 6 octobre au moment du déclenchement des hostilités entre la Syrie et Israël. Elles ont rouvert le 10 novembre, à l'exception de celles de Damas et du Sud, qui ont rouvert le 13 novembre pour les élèves du primaire supérieur et le 20 novembre 1973

pour ceux du primaire élémentaire. On a prévu que, pour rattraper le temps perdu, les vacances du milieu de l'année seraient réduites d'une semaine et l'année scolaire prolongée de trois semaines.

125. Dans les 96 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures administrées par l'Office, on comptait 35 897 élèves et 1 080 maîtres. Soixante-cinq de ces écoles appliquaient le système des classes alternées, soit 672 classes.

126. Quant aux manuels, six nouveaux ouvrages ont été prescrits, deux remplacés et 14 modifiés, le nombre total de manuels prescrits s'élève maintenant à 93, dont 67 ont été approuvés par le Directeur général de l'UNESCO et 26 sont en cours d'examen.

127. En Jordanie orientale, les écoles UNRWA/UNESCO ont commencé la nouvelle année scolaire le 1er septembre 1973. Le déclenchement des hostilités a entraîné la fermeture des écoles du nord de la vallée du Jourdain et de la région de Ramtha, le 9 octobre. Le 13 octobre, le gouvernement a décrété que toutes les écoles seraient fermées à partir du 14 octobre 1973, jusqu'à nouvel avis. Elles ont rouvert leurs portes le 20 octobre, à l'exception de celles du nord de la vallée du Jourdain, qui n'ont rouvert que le 30 octobre 1973.

128. En Jordanie orientale, le nombre des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures s'élevait à 174, dont 153 appliquaient le système des classes alternées, soit 1 968 classes. L'effectif total des élèves s'élevait à 29 369 et celui des enseignants à 2 704.

129. Un nouveau manuel d'enseignement a été prescrit et deux autres ont été abandonnés. Le nombre total d'ouvrages prescrits s'élève maintenant à 101, dont 83 ont été approuvés par le Directeur général de l'UNESCO et trois refusés par lui; les 15 ouvrages restants sont toujours en cours d'examen. Des 17 titres mentionnés dans le rapport de l'année dernière (A/9013, par. 140), et qui étaient alors examinés par le Directeur général, deux ont été retenus.

130. En Jordanie occidentale les écoles ont également repris leur enseignement le 1er septembre 1973, sans interruption, mais avec de nombreuses absences pendant le conflit d'octobre.

131. On compte 91 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures UNRWA/UNESCO, dont 37 appliquent le système des classes alternées, soit 280 classes. mille dix-sept maîtres ont fait la classe à 31 319 écoliers en 1973/74.

132. Des 83 ouvrages approuvés par le Directeur général de l'UNESCO (voir par. 129 ci-dessus), 78 ont pu être importés par l'UNRWA, après autorisation de la puissance occupante.

133. A Gaza, les écoles UNRWA/UNESCO ont entamé l'année scolaire le 10 septembre 1973 et les cours se sont déroulés normalement, sauf pendant quelques jours, au moment des hostilités d'octobre 1973, où ils ont été moins fréquentés.

134. Le nombre des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures administrées par l'Office s'élevait à 121, dont 58 appliquaient le système des classes alternées, soit 595 classes. L'enseignement était assuré aux 64 606 élèves de ces écoles par 1 715 maîtres.

135. Plusieurs modifications ont été apportées aux manuels égyptiens utilisés dans les écoles de l'Office à Gaza : sept nouveaux ouvrages ont été prescrits, huit abandonnés, 11 remplacés et 12 révisés. Le nombre total des titres prescrits s'élève maintenant à 90 : 62 ont été approuvés par le Directeur général de l'UNESCO et les 28 autres sont encore à l'examen. Jusqu'à présent, la puissance occupante a autorisé l'importation de 61 ouvrages sur les 62 qui avaient été approuvés.

136. Pour la cinquième année consécutive, l'UNESCO, après consultation des autorités égyptiennes et israéliennes, a organisé dans le territoire de Gaza, en coopération avec l'UNRWA, des examens pour l'obtention du diplôme égyptien de fin d'études secondaires (Tawjihi) et, pour la seconde année consécutive, du Tawjihi d'El-Azhar. Ils ont commencé le 30 juin 1973 pour se terminer les 8 et 9 juillet. La seconde session de l'examen d'El-Azhar s'est déroulée du 8 au 12 septembre 1973. En tout, 6 587 candidats se sont présentés à ces examens, sous la surveillance de plus de 1 000 enseignants des établissements de l'Office et des établissements publics et de 29 experts internationaux désignés par le Directeur général de l'UNESCO, appartenant pour la plupart au Département de l'enseignement UNRWA/UNESCO. Le soutien logistique et d'autres services essentiels à ces examens ont été assurés par la Direction de l'enseignement et de la culture de Gaza et par le bureau régional de l'UNRWA.

137. Par la suite, les autorités égyptiennes ont annoncé que 3 222 élèves avaient réussi aux épreuves du certificat de fin d'études secondaires et 203 à celles du Tawjihi d'El-Azhar. Avant le début des hostilités d'octobre 1973, 600 élèves reçus aux examens de 1972 ont traversé le canal de Suez, en un convoi organisé par le Comité international de la Croix Rouge, pour s'inscrire dans des universités égyptiennes. Depuis lors, 431 autres se sont inscrits dans des universités égyptiennes et 52 dans des universités algériennes.

Formation professionnelle et technique

138. Le programme de formation professionnelle et technique UNRWA/UNESCO a continué de se développer pendant l'année scolaire 1973/74. Le nombre de places disponibles dans les sept centres de formation de l'Office ^{9/} dispensant un enseignement compris dans ce programme a augmenté de 64 pour passer à 3 072. Quatre-vingt quatre autres élèves ont été pris en charge par des instituts privés de formation professionnelle. Le tableau 13 de l'annexe I donne la répartition des élèves par discipline en 1973/74.

139. Pendant les hostilités d'octobre 1973, le programme de formation a été interrompu dans tous les centres durant plusieurs jours. Le centre de formation de l'Office situé près de Damas a été endommagé et deux membres du personnel, dont le Directeur, ont été blessés au cours d'une attaque aérienne sur des objectifs voisins du centre. A partir du 21 mai 1974, les cours du centre de formation de Siblina, au Liban, ont dû être suspendus à cause de la situation créée par les attaques israéliennes sur le Liban-Sud (voir par. 64 à 66 ci-dessus). Comme en formation professionnelle l'année scolaire devait durer dans ce centre jusqu'au 15 août 1974, la suspension et, plus tôt dans l'année, l'interruption

^{9/} Le huitième centre, l'Ecole normale pour jeunes gens de Ramallah, est exclusivement réservé à la formation pédagogique.

des cours dus à la guerre d'octobre 1973 ont eu pour résultat qu'au 30 juin 1974, à peine plus de la moitié seulement des programmes avait été étudiée. On espérait cependant que les cours pourraient reprendre avant la fin de l'année scolaire et qu'elle pourrait être prolongée.

140. Le programme a également pâti de la démission de plusieurs instructeurs, dont 13 ont été attirés par de meilleurs salaires dans des pays arabes voisins. C'est une lourde perte pour l'Office étant donné qu'il avait consacré beaucoup de temps et d'argent à la formation de ces instructeurs et qu'il lui sera difficile de les remplacer. On envisage de recréer un cours de formation d'instructeurs, car le développement de la formation professionnelle et technique prévu par les gouvernements dans la zone d'activité s'accompagnera probablement d'une pénurie d'instructeurs et d'une nouvelle ponction sur les cadres de l'Office.

141. Les centres de formation de Sibleine (Liban) et de Gaza ont continué à n'accueillir que des externes, tandis que les autres centres ont fonctionné en internats. Le centre de formation de Wadi Seer (Jordanie) a atteint son maximum de capacité, grâce à une contribution spéciale de la République fédérale d'Allemagne, qui couvre également les dépenses de fonctionnement, faisant passer le nombre des places à 792, qui ont toutes été occupées sauf neuf. Le centre de formation d'Amman a également fonctionné pour ainsi dire à plein.

142. Au centre de formation professionnelle et technique de Kalandia (Jordanie occidentale), un projet commencé en 1972 a été achevé, améliorant les installations du centre et créant 48 places supplémentaires. Les nouvelles classes, qui au début suivaient leurs cours dans des locaux provisoires, disposent maintenant d'ateliers définitifs.

143. Comme plus de 81 p. 100 des diplômés de 1972/73 ont déjà trouvé du travail, les perspectives d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle de l'Office restent encourageantes. On envisage une nouvelle extension du programme financé par une contribution spéciale de 2 millions de dollars du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Cette contribution sera utilisée pour les frais de fonctionnement aussi bien que pour les dépenses d'équipement.

Formation pédagogique

144. L'Office possède également ses propres écoles normales, assorties d'un programme de formation en cours d'emploi et conçues avant tout pour fournir des maîtres au programme d'enseignement général, qui couvre le primaire élémentaire et le primaire supérieur (secondaire inférieur) pendant les neuf années du cycle obligatoire (10 ans au Liban). De nombreux maîtres sortant d'établissements UNRWA/UNESCO ont cependant trouvé à se placer dans des écoles publiques de pays arabes d'accueil et d'autres pays arabes, le plus souvent après avoir acquis une expérience pratique dans des écoles UNRWA/UNESCO. Les écoles normales UNRWA/UNESCO acceptent les réfugiés de Palestine qui ont terminé leurs études secondaires et leur dispensent une formation technique de deux ans qui leur permettra d'enseigner dans le primaire élémentaire. Actuellement, le système UNRWA/UNESCO recrute deux catégories de Palestiniens appelés à devenir des maîtres spécialistes dans le primaire supérieur : 1) des diplômés de l'enseignement supérieur qui, s'ils n'ont pas reçu de formation technique, sont poussés, par leur volonté

de promotion, à suivre un cours de l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO et 2) des maîtres non diplômés qui ont reçu ou n'ont pas reçu une formation professionnelle et qui sont poussés, par leur volonté de promotion, à suivre un cours de spécialisation pendant l'emploi et, si nécessaire, de formation technique. A cause de la diminution, dans les systèmes d'enseignement des pays d'accueil et des pays voisins, de la demande en instituteurs du primaire élémentaire venant de l'extérieur et à cause d'une pénurie d'enseignants diplômés en sciences, en mathématiques et en anglais dans le primaire supérieur, l'Office a ajouté, à titre expérimental, une troisième année pendant laquelle des étudiants choisis se sont spécialisés dans ces disciplines. L'Office a proposé au Ministère de l'enseignement du Gouvernement jordanien que cette année supplémentaire, réservée à des étudiants choisis, fasse partie du programme normal des cours dispensés par le centre de formation d'Amman, à compter de l'année scolaire 1973/74. Le Ministère s'est opposé à l'adjonction d'une troisième année à cette fin, faisant valoir qu'il ne peut y avoir de compromis entre un cours de formation technique de deux ans et un cours universitaire de spécialisation de quatre années complètes et que tout changement doit faire partie d'un plan national de développement de l'enseignement en Jordanie. Cette proposition est encore en discussion avec le Ministère et l'UNESCO.

145. Pendant l'année scolaire 1973/74, l'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi, dans quatre centres : un à Amman (Jordanie orientale), deux à Ramallah (Jordanie occidentale), et un à Siblîne (Liban). Ces centres ont été fréquentés par 1 190 élèves, soit 26 de plus qu'en 1972/73. Près de la moitié des 577 enseignants qui ont obtenu leur diplôme en juillet 1973 étaient des femmes. Au centre de Siblîne, au Liban, les élèves ont perdu des heures de cours lorsque les classes ont été suspendues, en mai, à la suite des attaques israéliennes au Liban-Sud. Les 67 élèves de deuxième année ont refusé de passer leurs examens finals en faisant valoir qu'ils n'avaient pas pu s'y préparer suffisamment à cause des heures de cours perdues et de la situation au Liban-Sud. Nombre d'entre eux ont finalement obtenu leur diplôme avec des notes basées sur les résultats du semestre et des interrogations écrites périodiques passées pendant la deuxième année de formation. Quant aux 84 élèves de première année, on envisage de leur faire commencer la deuxième année dès le mois d'août 1974 pour leur permettre d'étudier la partie du programme de première année qui n'a pas été couverte.

146. Alors que les écoles UNRWA/UNESCO de Jordanie orientale et du Liban absorbent la plupart, sinon la totalité, des diplômés sortant des centres de formation d'Amman et de Siblîne, les écoles UNRWA/UNESCO de Gaza et de Jordanie occidentale n'absorbent même pas la moitié des diplômés des deux centres de Ramallah. Certains diplômés de Ramallah trouvent du travail dans des écoles publiques ou privées de Jordanie occidentale ou du territoire de Gaza, nombre de ceux de Jordanie occidentale trouvent encore à se placer dans d'autres pays arabes, mais les diplômés de Gaza ont plus de difficultés à se faire engager (sur 577 diplômés en 1973, 78 cherchaient toujours un emploi au 30 juin 1974, dont 70 diplômés de Gaza). Il faut remarquer qu'après juin 1967, les deux centres de Ramallah, qui auparavant desservaient également la Jordanie orientale, ont presque retrouvé leurs effectifs d'autrefois, offrant ainsi plus de places pour la Jordanie occidentale et le territoire de Gaza. Le nombre des enseignants diplômés en 1974 sera de nouveau supérieur aux besoins de l'Office et, comme par le passé, le bureau de placement de l'Office s'emploiera à leur trouver du travail, le cas échéant en dehors des territoires occupés.

147. L'Institut UNRWA/UNESCO de formation pédagogique a, cette année encore, mené à bien la formation en cours d'emploi d'enseignants et de cadres supérieurs de l'enseignement. La diminution du nombre de cours de base d'enseignement général et de pédagogie, initialement organisés par l'Institut à l'intention des instituteurs du primaire élémentaire et du primaire supérieur, constatée l'année dernière, s'est poursuivie et l'Office a encore davantage fait porter ses efforts sur la formation en cours d'emploi des cadres supérieurs de l'enseignement, tels que directeurs d'écoles, inspecteurs et formateurs pédagogiques, sur des cours spéciaux de techniques pédagogiques pour faire face à des situations nouvelles et à des besoins particuliers et sur des cours de recyclage pour enseignants diplômés.

148. En 1973/74, un total de 1 048 enseignants des écoles de l'Office ont suivi ces cours et 257 maîtres ont suivi le cours de base pour la formation technique d'instituteurs non qualifiés du primaire élémentaire; 123 enseignants du primaire supérieur (secondaire inférieur) ont suivi des cours de spécialisation; 134 ont suivi des cours de préparation aux postes de directeur, d'inspecteur et de formateur pédagogique et 534 enseignants diplômés ont suivi des cours de recyclage et des cours spéciaux.

149. Depuis la création de l'Institut en 1964, 3 985 enseignants ont suivi les cours de formation technique de base pour instituteurs du primaire élémentaire. Sur ce nombre, 3 002 ont satisfait aux conditions de leur programme, ont été reconnus par l'Office comme instituteurs qualifiés du primaire élémentaire et promus en conséquence.

150. Le programme de formation en cours d'emploi de l'Institut, destiné à des enseignants du primaire supérieur, a été créé en 1967. Depuis lors, 1 819 enseignants en ont bénéficié et 1 305 d'entre eux ont rempli toutes les conditions de ce programme.

151. La section de recherches de l'Institut a étudié les conséquences du système des classes alternées, utilisé dans les écoles UNRWA/UNESCO, et elle a entrepris une évaluation des effets de l'un des cours de recyclage de l'Institut sur les méthodes d'enseignement des diplômés ayant reçu une formation pédagogique avant ou pendant l'emploi. En 1973/74, un cours spécial de recherches pédagogiques a été organisé à l'intention de 19 inspecteurs d'enseignement dans le territoire de Gaza.

152. En plus des cours de formation pendant l'emploi assurés par l'Institut pédagogique, les autres services du Département de l'enseignement ont eux aussi organisé des activités de formation pendant l'emploi, tels que cours d'été, séminaires, ateliers et conférences, destinés à répondre aux besoins particuliers des instituteurs, des formateurs et des directeurs. Pendant la période considérée, 26 cours et réunions de ce genre ont eu lieu et environ 600 membres du personnel d'enseignement des cinq zones d'activité y ont participé. En outre, une conférence d'une semaine a réuni les directeurs de l'enseignement des cinq zones d'activité, les directeurs et d'autres hauts fonctionnaires du Département de l'enseignement, afin d'examiner l'évolution du programme d'enseignement et de faire des recommandations en vue de son amélioration.

153. En coopération avec le FISE, le Programme des Nations Unies pour le développement, les gouvernements des pays d'accueil et d'autres gouvernements de la région, l'Institut a poursuivi son assistance aux systèmes d'enseignement public de la région, notamment en mettant à la disposition des gouvernements son expérience en matière de formation pédagogique pendant l'emploi, basée sur l'utilisation des moyens audio-visuels, auxquels il a recours. Cinq pays, la Jordanie, le Soudan, Bahreïn (pour les cours techniques de base), la Syrie et l'Irak (pour les cours de recyclage), ont jusqu'à présent adopté cette méthode et l'ont adaptée aux conditions locales. L'Oman a également adopté une méthode analogue et, en attendant de disposer de son propre matériel d'enseignement, il utilise celui de l'Institut.

154. Pendant la période considérée, trois cours de formation et d'orientation ont été organisés et dispensés au siège de l'Institut à Beyrouth, à l'intention de 69 cadres supérieurs employés dans des projets de formation pédagogique en cours d'emploi au Soudan, à Bahreïn, en Irak et en Afghanistan. Vingt-deux autres fonctionnaires de l'enseignement de la République arabe du Yémen, du Liban, de Bahreïn, d'Irak et du Soudan ont reçu une formation spéciale à l'Institut. Les spécialistes de l'Institut se sont rendus dans des pays de la région pour donner des conseils relatifs au projet de formation pédagogique en cours d'emploi utilisant les moyens audio-visuels ou pour discuter de la possibilité d'instaurer de tels projets. En coopération avec le FISE et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'enseignement à Beyrouth, l'Institut a organisé une conférence des directeurs des programmes de formation pédagogique en cours d'emploi organisés par les gouvernements qui appliquent la méthode de l'Institut, afin de faciliter un échange de vues et d'expériences acquises dans l'utilisation des moyens audio-visuels et de discuter des moyens permettant de renforcer la coopération. En outre, l'Institut a continué de fournir des spécimens de son matériel d'enseignement et d'apporter son concours à l'évaluation et à l'échange du matériel produit par ses projets.

Bourses d'études supérieures

155. Pendant l'année scolaire 1973/74, l'UNRWA a accordé 370 bourses d'études supérieures, dont 307 étaient des renouvellements et 63 de nouvelles bourses octroyées à des élèves venant de terminer leurs études secondaires. Le tableau 14 de l'annexe I donne la répartition des bourses d'études supérieures.

156. Les bourses de l'UNRWA, qui sont le plus souvent financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée du cycle d'études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et que des fonds soient disponibles.

D. Services communs et administration générale

157. Le tableau des effectifs du personnel international s'est accru de six postes (dont deux postes temporaires et deux gratuits) et la Division du personnel et de l'administration a été promue au rang de département, après un examen dans lequel il avait été tenu compte des conseils du Sous-Secrétaire général aux services généraux du Secrétariat des Nations Unies, qui avait bien voulu se charger d'une brève étude des fonctions de cadre supérieur au Siège de l'Office. Le nombre total de postes internationaux s'élève actuellement à 126, dont seulement 90 sont financés par le budget de l'UNRWA.

158. Le tableau des effectifs du personnel local s'est accru de 333 postes, dont 307 d'enseignants, accroissement qui a été partiellement compensé par la suppression de 31 postes, notamment dans l'assainissement du milieu, ce qui s'est traduit par un accroissement net de 302 postes locaux. Au tableau détaillé 20 de l'annexe I, on peut voir qu'au 30 juin 1974 le nombre de postes locaux s'élevait à 15 031.

159. Par rapport à l'année précédente, les dépenses relatives au personnel international ont augmenté d'environ 320 000 dollars, notamment à la suite de modifications des indemnités de poste qui suivent les taux de change plutôt que le coût de la vie, auquel le système semble peu sensible, et à la suite de l'inclusion de cinq échelons d'indemnité de poste dans les salaires.

160. L'accélération de la hausse du coût de la vie dans toutes les zones d'activité a entraîné des ajustements plus fréquents et plus onéreux des indemnités de vie chère versées au personnel local. Etant donné l'importance des effectifs du personnel local - qui dépassent actuellement 15 000 - les indemnités de vie chère grèvent lourdement le budget, bien que la rémunération de base du personnel local ne soit pas régie par les principes du système unique des Nations Unies applicable aux agents des services généraux. Deux ajustements de ce genre ont été effectués entre le 1er juillet 1973 et le 30 juin 1974 et un autre devait être approuvé et entrer en vigueur le 1er juillet 1974. En septembre 1973, des augmentations ont été accordées au personnel en Syrie et au Liban, avec effet rétroactif au 1er mai 1973. En février 1974, de nouveaux relèvements ont été approuvés dans toutes les zones d'activité et au Siège de l'Office, à compter du 1er janvier 1974, pour tenir compte de l'inflation en 1973 (mais pas des effets économiques à retardement de la guerre d'octobre). Les montants totaux ont varié dans chaque zone selon les effectifs du personnel, le taux de change entre la monnaie locale et le dollar des Etats-Unis, le taux d'inflation et, là où le gouvernement avait procédé à des mesures comparables (comme au Liban et en Jordanie), selon le relèvement considéré par lui comme approprié. Ces montants sont les suivants : Liban (y compris le Siège de l'Office) 950 000 dollars; Syrie 583 000 dollars; Jordanie orientale 687 000 dollars; Jordanie occidentale 926 000 dollars; et territoire de Gaza 1 259 000 dollars. Les dépenses supplémentaires inscrites au budget de 1974 s'élèvent ainsi à 4 405 000 dollars. Les augmentations, qui prendront effet le 1er juillet 1974, se traduiront par une dépense supplémentaire de 1 800 000 dollars en 1974 et de 3 600 000 dollars pour l'ensemble de l'exercice. A moins d'un ralentissement de la hausse du coût de la vie, il faudra réviser régulièrement, au moins une fois par an, les indemnités de vie chère versées au

personnel local si l'on ne veut pas menacer le niveau de vie des fonctionnaires; mais, si la persistance de l'instabilité et des incertitudes financières empêche ces révisions régulières, c'est l'Office qui sera menacé.

161. Les indemnités pour charges de famille versées au personnel local au Liban et en République arabe syrienne ont été majorées à compter du 1er janvier 1974, afin de les rapprocher de celles payées par les gouvernements des pays d'accueil, ce qui entraînera une dépense annuelle d'environ 60 000 dollars.

162. Le relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel local, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1974, a fait que ces indemnités représentent une forte proportion de la rémunération dans certaines zones d'activité et a rendu souhaitables certains ajustements des cotisations payées à la Caisse de prévoyance et des indemnités de cessation de service. L'Office a décidé, par conséquent, d'inclure une part importante - 38 p. 100 à 42 p. 100 - du montant de ces indemnités dans les salaires, à compter du 1er juillet 1974. Dans le même temps, pour répondre à une requête formulée de longue date par le personnel, des primes supplémentaires ont été ajoutées aux salaires du personnel local afin d'augmenter les fonctionnaires qui, par leur ancienneté, avaient atteint les derniers échelons et qui ne pouvaient donc plus guère espérer de promotion. Les dépenses estimatives pour les six mois de 1974 s'élèveront à 1 700 000 dollars, dont 1 300 000 dollars de dépenses non renouvelables relatives aux indemnités de cessation de service.

163. L'étude par le Bureau international du travail du fonctionnement de la Caisse de prévoyance de l'Office, mentionnée dans le rapport de l'an dernier (A/9013, par. 183) a été menée à bien; les recommandations du BIT et les commentaires de l'Office sur ces recommandations sont encore examinés par les membres de la Caisse. Entre-temps, le Commissaire général, dans l'esprit de ces recommandations et après avoir reporté sa décision en attendant de recevoir le rapport, a fixé le taux d'intérêt à 4,75 p. 100 pour 1972 et 4 p. 100 pour 1973. Le but de cette décision était de maintenir un taux d'intérêt, bien qu'inférieur à ceux des années antérieures à 1972, et d'échelonner le recouvrement des pertes en capital causées par la dévaluation du dollar des Etats-Unis sur un certain nombre d'années, pendant lesquelles ces pertes pourraient éventuellement être compensées par des gains en capital. Au 1er janvier 1974, après que les intérêts de 1973 aient été portés au crédit des comptes des membres de la caisse, l'écart avoisinait 2 900 000 dollars, et une somme équivalente a été réservée sur le fonds de roulement pour parer à toute obligation imprévue. Par la suite, une nouvelle dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport aux monnaies locales, dans lesquelles sont payées les obligations, a encore creusé l'écart.

164. La gestion de la Caisse de prévoyance de l'Office a fait l'objet d'une vive controverse entre l'Office et le personnel recruté sur place, depuis la perte en capital subie en 1972 à la suite de la dévaluation du dollar (bien qu'il y ait déjà eu une controverse sur la façon de compenser les pertes en capital sur les avoirs libellés en livres sterling, au moment de la dévaluation de cette monnaie en 1967). C'est pourquoi le Commissaire général s'est mis d'accord avec le Bureau international du travail pour qu'il étudie le fonctionnement de la caisse en collaboration avec l'Office et des représentants du personnel. Malheureusement, les questions en litige sont toujours obscurcies par un malentendu, et la publicité faite autour de cette affaire ne peut qu'induire en erreur. Il serait

peut-être utile, par conséquent, de rappeler brièvement les faits. Il existe une caisse de prévoyance, mais il n'y a pas de fonds de prévoyance séparé : les avoirs appartiennent à l'Office, qui les réserve, reconnaissant ainsi son obligation de payer aux membres de la caisse qui quittent l'Office les avoirs inscrits à leur compte dans la monnaie locale de leur salaire. Ces avoirs se composent de leurs propres cotisations, qui représentent 5 p. 100 de leur salaire (au début, ce taux était de 2,5 p. 100 pour les salaires les plus bas), des contributions de l'Office, qui représentent 10 p. 100 du salaire, et des gains accumulés réalisés sur les avoirs réservés par l'Office. Ces taux ont été officiellement annoncés le 24 février 1955, et les fonctionnaires de l'Office qui alors avaient décidé de devenir membres de la caisse les avaient acceptés par écrit, de même que les autres conditions prévues par la caisse. (Des taux supérieurs n'ont jamais été proposés ni promis au personnel). Pendant un certain temps, l'Office a réinvesti les avoirs en dehors de sa zone d'activité afin de les mettre en sécurité et, finalement, ils étaient tous déposés en dollars des Etats-Unis dans des banques situées ailleurs. Si cette mesure a permis de mettre les avoirs en lieu sûr, elle a aussi eu pour effet d'augmenter les gains, mais au risque de subir des pertes en capital au cas où le dollar des Etats-Unis viendrait à être dévalué ou à se déprécier par rapport aux monnaies locales, dans lesquelles les avoirs sont libellés. Etant donné que l'Office a l'obligation de verser, en monnaies locales, aux membres de la caisse qui s'en vont, les sommes inscrites à leur compte dans cette monnaie, une perte en capital des avoirs est impossible. Le litige entre le personnel et l'Office a trait aux gains; en l'occurrence, il s'agit de savoir si les pertes en capital devraient être compensées par les intérêts et si les membres de la caisse ont subi les conséquences financières de la décision de l'Office de transférer les avoirs de banques locales dans des banques situées ailleurs et de les convertir de monnaies locales en dollars. Le point de vue de l'Office, soutenu par les vérificateurs extérieurs des comptes et par le rapport du BIT, est que les pertes en capital devraient être compensées par les intérêts. Quant aux conséquences de la décision de transférer les avoirs, l'Office croit savoir, d'après les renseignements dont il dispose sur les intérêts servis dans les banques de la zone d'activité pendant la période en question, que si les avoirs avaient été placés dans ces banques en monnaies locales, les avoirs des membres de la caisse seraient inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Le Commissaire général espère que les discussions actuellement en cours avec les représentants du personnel permettront de dissiper les malentendus continuels et aboutiront à des accords sur la gestion de la caisse de prévoyance qui seront acceptables pour les deux parties.

165. Récemment, l'augmentation du personnel de l'Office recruté sur place et la reconnaissance des problèmes et des intérêts particuliers des trois principales catégories de personnel - enseignants, cadres et instructeurs (8 200), autres membres du personnel local (3 000) et travailleurs manuels (3 700) - ont rendu indispensable la révision du système de représentation du personnel. Comme il était dit dans le rapport de 1972/73 (A/9013, par. 185), les consultations avec le personnel local sont parvenues à un point, en mai 1973, où il a été possible de promulguer un nouveau statut pour chaque zone d'activité, définissant les principes fondamentaux pour la création de nouveaux organismes de représentation du personnel ainsi que les procédures d'élection, pour chacune des trois catégories de personnel. Il a été impossible d'aller plus loin pour l'instant, car les enseignants et les travailleurs manuels de certaines zones d'activité avaient, de leur proche chef, adopté des mesures pour la représentation du personnel qui sont incompatibles avec le règlement du personnel de l'Office. Le passage aux nouvelles dispositions n'est donc pas encore terminé dans toutes les zones d'activité.

166. Il est inquiétant de constater que, pendant l'année, le personnel a eu de plus en plus recours à des actions en vue de contraindre l'Office à satisfaire ses exigences. L'année a été marquée par un certain nombre de grèves et de menaces de grève, le plus souvent pour appuyer des revendications concernant l'amélioration des conditions de travail, mais l'une d'entre elles portait sur un conflit du travail auquel l'Office n'était pas partie. A plusieurs reprises, le personnel a partiellement occupé le Bureau régional du Liban et, le 29 juin 1974, une douzaine de représentants du personnel de l'Office recruté sur place ont occupé le bureau du Commissaire général pendant quatre heures, alors qu'il était absent de Beyrouth, et y ont tenu une conférence de presse. Le même jour, tout le personnel local de toutes les zones d'activité a menacé de déclencher une grève générale et de procéder à de nouvelles occupations de bureaux le 15 août 1974, si d'ici-là toutes ses exigences n'avaient pas été satisfaites. Les dépenses qu'entraînera la satisfaction de toutes ces exigences se chiffrent à des millions de dollars, et elles ont été présentées avec insistance et en usant de pression, au mépris de la situation financière précaire de l'Office qui, selon les représentants du personnel, a des causes politiques et n'est par conséquent pas pertinente.

167. Comme l'indique le paragraphe 19 de l'introduction de ce rapport, l'Administration de l'Office est consciente des problèmes actuels du personnel local et elle y est profondément sensible. Comme l'indiquent les paragraphes 160 à 162 ci-dessus, l'Office, malgré une situation financière désespérée, s'est montré disposé à donner la priorité à des dépenses supplémentaires considérables pour les indemnités de vie chère et pour d'autres augmentations de salaire. Il existe des limites financières, cependant, à ce que l'Office peut faire pour son personnel tout en maintenant intégralement ses programmes, et le harcèlement de son administration, à quelque niveau que ce soit, ne saurait reculer ces limites.

E. Questions juridiques

Fonctionnaires de l'Office

168. Au cours de l'année écoulée, 18 fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus dans le territoire de Gaza (pendant des périodes plus ou moins longues ne dépassant pas six mois) sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux; quatre d'entre eux étaient encore détenus au 30 juin 1974. En outre, quatre fonctionnaires ont été jugés et condamnés par des tribunaux militaires. En Jordanie occidentale, deux fonctionnaires ont été arrêtés et détenus, sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux, dont un était encore en détention au 30 juin 1974.

169. En Jordanie orientale, trois fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés et détenus (pendant des périodes plus ou moins longues ne dépassant pas six mois) sans qu'aucune infraction pénale n'ait été retenue contre eux; ils ont tous été relâchés avant le 30 juin 1974.

170. Dans tous les cas de ce genre, l'Office s'efforce de connaître les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires et de s'assurer que leurs fonctions officielles n'y sont pour rien, compte tenu des droits et obligations du personnel, découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et des règlements intérieurs du personnel de l'Office. En 1973/74, l'Office a encore éprouvé des difficultés (voir A/9013, par.189) à obtenir des renseignements précis sur ces cas.

171. En ce qui concerne les voyages des fonctionnaires de l'Office à destination, en provenance et à l'intérieur de la République arabe syrienne, la situation s'est améliorée dans la pratique, bien que toutes les difficultés n'aient pas encore été aplanies.

172. A Gaza, les autorités israéliennes ont procédé à de nombreux nouveaux interrogatoires de fonctionnaires locaux de l'Office, sur des questions relatives à la sécurité, et le Directeur du Bureau régional de l'Office à Gaza a soulevé la question des circonstances et de la portée de ces interrogatoires avec les autorités militaires israéliennes. Des cas analogues se sont aussi produits en Jordanie occidentale et ils ont été soulevés par le Directeur du Bureau régional de l'Office en Jordanie occidentale avec les autorités militaires israéliennes.

Locaux de l'Office et abris des réfugiés

173. La situation quant à certains bâtiments de l'Office dans les camps de réfugiés au Liban est exposée au paragraphe 25 ci-dessus. A plusieurs reprises, des locaux de l'Office, dont une partie de son Bureau régional à Beyrouth, ont été occupés momentanément par des fonctionnaires en grève et des réfugiés qui réclamaient une amélioration des services qui leur sont assurés; l'Office a plusieurs fois attiré l'attention des autorités libanaises compétentes sur la nécessité d'une protection suffisante de ses locaux.

174. Dans les notes du 13 août et du 4 décembre 1973, adressées au ministère israélien des Affaires étrangères, l'Office a de nouveau fait connaître ses vues sur les destructions punitives d'abris de réfugiés dans le territoire de Gaza, à

savoir que ces destructions sont contraires aux obligations d'Israël en droit international, protesté contre la reprise des destructions punitives et demandé encore une fois la cessation de ces pratiques. Le ministère, dans sa note datée du 30 septembre 1973, a réaffirmé sa position sur la question. En 1973/74, on a enregistré trois nouvelles destructions punitives d'abris dans des camps de réfugiés du territoire de Gaza; le Directeur du Bureau régional de l'Office a soulevé la question de ces trois nouvelles destructions avec les autorités israéliennes, et l'Office a demandé un dédommagement. On a également assisté à la reprise, après plus de trois ans d'interruption, de la démolition punitive d'abris de réfugiés dans les camps de Jordanie occidentale. Cinq démolitions ont eu lieu en juin, vers la fin de l'année couverte par le présent rapport. L'Office a demandé un dédommagement et protesté auprès du ministère israélien des Affaires étrangères à propos de ces démolitions et de celles de Gaza.

Transport des fournitures de l'Office

175. Le paragraphe 196 du rapport de l'an dernier (A/9013) faisait état de la fermeture en mai 1973 de la frontière entre la République arabe syrienne et le Liban et des conséquences qui en découlaient pour les activités de l'Office. Elle a été rouverte au trafic le 18 août 1973.

Créances sur les gouvernements et autres problèmes juridiques

176. Au cours de l'année écoulée, la situation a peu évolué quant au recouvrement des principales créances sur les gouvernements, mentionnées dans le rapport de l'an dernier.

177. Le litige entre l'Office et l'un de ses entrepreneurs, mentionné au paragraphe 205 du rapport de l'an dernier, n'a pas été réglé et l'entrepreneur a demandé la nomination d'un arbitre.

178. L'Office a entrepris une profonde révision de sa police d'assurance-incendie au tiers, qui couvre tous ses biens meubles et immeubles situés dans sa zone d'activité.

179. En Jordanie, une loi récente prévoit la perception d'une surtaxe téléphonique destinée à l'Université jordanienne. L'Office fait valoir qu'il ne saurait être assujéti à cette surtaxe qui, loin d'être la rémunération d'un service, est une mesure expressément fiscale; mais, jusqu'à présent, les autorités jordanienues compétentes ont toujours refusé d'admettre cette argumentation. Bien qu'il s'agisse de petites sommes, l'Office, pour une question de principes, se refuse à payer, tout en poursuivant ses démarches auprès des autorités jordanienues.

F. Opérations financières

180. Les comptes de l'Office et le rapport y relatif du Comité des commissaires aux comptes sont publiés séparément 10/. On ne trouvera par conséquent ici qu'un résumé des opérations financières effectives de l'UNRWA en 1973 et des prévisions concernant les opérations financières de l'exercice 1974. (L'exercice financier de l'Office coïncide avec l'année civile, tandis que le présent rapport couvre la période allant du 1er juillet 1973 au 30 juin 1974).

181. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des opérations financières de l'Office en 1973.

	<u>En milliers de dollars des Etats-Unis</u>		
<u>Recettes en 1973</u>			
Contributions gouvernementales (y compris CEE)	55 269		
Contributions d'institutions des Nations Unies	923		
Contributions non gouvernementales	1 201		
Recettes diverses	1 003		
Gains sur le change à la suite de la réévaluation de devises détenues par l'Office	<u>222</u>		
Recettes totales	<u>58 618</u>		
 <u>Dépenses en 1973</u>			
	Opérations <u>Renouvelables</u>	Opérations <u>non renouvelables</u>	<u>Total</u>
Services de secours	23 425	216	23 641
Services de santé	7 429	352	7 781
Services d'enseignement	28 997	688	29 685
Autres dépenses	<u>—</u>	<u>1 425</u>	<u>1 425</u>
Total	<u>59 851</u>	<u>2 681</u>	<u>62 532</u>
Excédent des dépenses sur les recettes (déficit)			(3 914)

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Vingt-neuvième session, Supplément No 7 C (A/9007/Add.3).

A ajouter :

Fonds de roulement au 1er janvier 1973 (après ajustement des comptes des années précédentes)	8 251
Défalcation des réserves concernant des subsides réclamés par des gouvernements pour des services fournis aux réfugiés en 1972	1 350 -----
Fonds de roulement au 31 décembre 1973 avant constitution de réserves pour les pertes en capital de la Caisse de prévoyance de l'Office	5 687

A déduire :

Réserves provisoires pour couvrir les pertes de capital de la caisse de prévoyance de l'Office	2 846 -----
Solde du fonds de roulement au 31 décembre 1973	<u>2 841</u> -----

182. La catégorie "autres dépenses" comprend principalement une augmentation des réserves destinées aux indemnités de fin de service, nécessitée par la dévaluation du dollar des Etats-Unis et des ajustements de salaires, mais également les frais de réparation ou de remplacement de biens appartenant à l'Office ou à son personnel, endommagés ou perdus à la suite de troubles locaux ainsi que certaines autres dépenses qu'il est difficile d'imputer à tel ou tel programme de l'Office.

183. Dans le tableau ci-dessus, on distingue les dépenses afférentes aux "opérations renouvelables" (salaires, fournitures, loyers, subventions et autres dépenses encourues périodiquement) et les dépenses relatives aux "opérations non renouvelables" (améliorations au titre des dépenses d'immobilisation, comme la construction d'abris et de salles de classe, le remplacement de matériel hors d'usage et autres dépenses de caractère essentiellement exceptionnel). La distinction est importante car : a) le coût des opérations renouvelables représente les obligations constantes de l'Office en vertu de son mandat, qui ne correspondent pas à une série de projets mais à des programmes de services essentiels; et b) les opérations non renouvelables sont souvent financées par des contributions spéciales qui ne peuvent servir à couvrir les dépenses renouvelables.

184. Le trait dominant du tableau ci-dessus est le déficit encouru par l'Office pour la dixième fois en 11 ans, déficit qui est de loin supérieur à celui de 1972. Ces déficits successifs ont fait passer le fonds de roulement de l'Office de 20 600 000 dollars, au début de 1963, à seulement 5 700 000 dollars à la fin de 1973.

185. Environ la moitié de ce maigre fonds de roulement a dû être mise en réserve afin de couvrir les pertes éventuelles que pourrait subir la Caisse de prévoyance

du personnel local. Vers la fin de 1972, et plus encore en 1973, la dévaluation du dollar des Etats-Unis a causé d'énormes pertes en capital à la Caisse de prévoyance, dont les avoirs sont libellés dans cette monnaie. Bien qu'une partie de ces pertes ait été compensée par les intérêts rapportés par les fonds de la Caisse en 1972 et 1973 (on pense que le solde le sera finalement de la même façon), l'Office a dû mettre en réserve 2 800 000 dollars de son fonds de roulement pour être sûr de pouvoir faire face aux engagements de la Caisse, c'est-à-dire les avoirs de ses membres, qui sont libellés en monnaies locales.

186. En 1973, les recettes ont augmenté de 7 100 000 dollars par rapport à 1972 mais, comme les dépenses se sont accrues encore davantage, plus précisément de 10 400 000 dollars, les opérations financières de l'année considérée laissent apparaître un déficit de 3 900 000 dollars. L'accroissement des dépenses est principalement dû à trois facteurs qui sont étrangers à la portée des opérations de l'Office, à savoir : la dévaluation du dollar des Etats-Unis, l'inflation dans les pays qui abritent les zones d'activité de l'Office et l'augmentation des prix des fournitures - notamment alimentaires - offertes à l'Office ou achetées par lui à l'extérieur et importées dans ses zones d'activité.

187. Comme l'indique le paragraphe 210 du rapport de l'année dernière (A/9013), l'Office a défalqué en 1972 les engagements financiers qu'il avait accumulés antérieurement et qui correspondaient aux subsides réclamés par les gouvernements de certains pays abritant des zones d'activité de l'Office pour des services d'enseignement et de santé qu'ils avaient assurés aux réfugiés. Des réserves ont été de nouveau prévues en 1972 pour couvrir les subsides relatifs à cette année-là, mais les engagements financiers ont été de nouveau défalqués en 1973 et les réserves prévues dans le budget pour 1973 ont été supprimées pendant l'année à cause des difficultés financières persistantes de l'Office.

188. La défalcation en 1973 des réserves constituées en 1972 n'a pas eu d'incidence sur les liquidités de l'Office. Elles sont passées de 3 500 000 dollars, au début de 1973, à seulement 1 800 000 dollars à la fin de l'année, à cause du déficit enregistré en 1973. Cette somme n'aurait même pas suffi à couvrir les besoins de janvier 1974, et le versement ce mois-là de certaines contributions non encore réglées au 31 décembre 1973 ainsi que le versement à temps de contributions pour 1974 ont seuls empêché, alors et pour plus tard, un arrêt des opérations de l'Office faute de liquidités.

189. Les engagements non réglés et reportés de 1973 (ou d'années antérieures) à 1974 se sont montés à 2 300 000 dollars. L'augmentation de 700 000 dollars par rapport aux 1 600 000 dollars reportés de 1972 à 1973 représente la valeur des denrées alimentaires spécialement destinées à couvrir la distribution insuffisante en 1973 de certains éléments composant la ration de base, due à des retards dans la livraison des fournitures. En 1973, les économies réalisées sur le règlement des engagements contractés au cours des années précédentes ont atteint environ 122 000 dollars, qui ont été versés au fonds de roulement.

190. A la fin de 1973, les contributions annoncées par les gouvernements pour 1973 (ou pour des années antérieures), mais non versées, s'élevaient à 10 500 000 dollars, contre 9 000 000 dollars à la fin de 1972. Sur les sommes

non payées à la fin de 1973, 7 300 000 dollars étaient payables en espèces et 3 200 000 dollars en nature, sous forme de fournitures diverses. La valeur des stocks et des avances aux fournisseurs (marchandises entreposées par l'Office ou en cours de transport), estimée à 6 200 000 dollars, était sensiblement inférieure au chiffre atteint à la fin de 1972 (7 700 000 dollars) en raison, notamment, du versement tardif de certaines contributions en nature annoncées pour 1973. Le montant des sommes à recevoir avait également quelque peu fléchi, passant de 800 000 dollars à la fin de 1972 à 700 000 dollars à la fin de 1973.

191. Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les entrées et sorties de fonds en provenance du NEED (Near East Emergency Donations, Inc.). Pour des raisons d'ordre technique et juridique, ces fonds ne peuvent être considérés comme faisant partie des ressources de l'UNRWA. Au 30 juin 1974, l'Office avait virtuellement dépensé ou engagé l'ensemble des 6 800 000 dollars des fonds du NEED (intérêts compris), notamment pour la fourniture d'abris d'urgence et de l'infrastructure nécessaire à l'assainissement du milieu dans des camps de Jordanie orientale (destinés aux réfugiés et à d'autres personnes nouvellement déplacées) et de la République arabe syrienne (destinés aux réfugiés déplacés) et pour la construction d'établissements d'enseignement, dont le Centre de formation professionnelle d'Amman.

CHAPITRE II

BUDGET POUR 1975 ET BUDGET REVISÉ POUR 1974

A. Introduction

192. La présente partie du rapport contient le projet de budget pour 1975 et le budget révisé de 1974. Les dépenses effectives de 1973 y sont également indiquées aux fins de comparaison. Le projet initial de budget pour 1974 a été soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session dans le rapport du Commissaire général pour 1972/73. (A/9013)

193. Les dépenses totales pour 1975 sont estimées à 108.917.000 dollars, alors que les prévisions révisées pour 1974 atteignent 85.949.000 dollars et les dépenses effectives, pour 1973, 62.532.000 dollars. Ces chiffres globaux comprennent les dépenses renouvelables et non renouvelables, chaque catégorie de dépenses est présentée séparément ci-après 11/.

194. Dans toute cette partie du rapport et pour que les chiffres des différentes années soient comparables, les chiffres pour 1974 comprennent les dépenses et les recettes estimatives du Fonds spécial institué par un accord conclu le 12 juillet 1974 entre l'UNRWA et le Gouvernement des Etats-Unis pour financer un Programme d'urgence destiné à soutenir financièrement l'enseignement primaire élémentaire, du 1er septembre au 31 décembre 1974.

195. Les prévisions de dépenses pour 1975 ont été établies à partir des prix courants (au 31 mai 1974). Le tableau qui suit montre comment l'accélération de l'inflation et la dévaluation du dollar ont fortement accru les dépenses depuis 1972 (en milliers de dollars des Etats-Unis).

11/ Les "dépenses renouvelables" comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent périodiquement. Les "dépenses non renouvelables" comprennent la construction, l'équipement et toutes autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers. Elles dépendent très largement de contributions spéciales, alors que les dépenses renouvelables font partie intégrante des programmes de base de l'Office, lesquels sont difficilement réductibles.

	Dépenses renouvelables	Augmentation par rapport à l'année précédente	Dépenses non renou- velables	Dépenses totales
1968	40 565	2 130	3 422	43 987
1969	42 748	2 183	3 413	46 161
1970	45 096	2 348	2 842	47 938
1971	47 129	2 033	1 302	48 431
1972	51 024	3 895	1 102	52 126
1973	59 851 ^{12/}	8 827	2 681	62 532 ^{12/}
1974 (estimation)	83 330 ^{12/}	23 479	2 619	85 949 ^{12/}
1975 (estimation)	104 396 ^{12/}	21 066	4 521	108 917 ^{12/}

196. Dans le budget de 1975, sur une augmentation totale des dépenses renouvelables de 21,1 millions de dollars, la part de l'inflation se monte à 17,2 millions de dollars répartis ainsi : frais supplémentaires afférents au personnel (4,8 millions de dollars), dépenses supplémentaires pour les denrées alimentaires (11,5 millions de dollars) et gonflement des dépenses autres que celles relatives au personnel (900 000 dollars). Par comparaison, l'augmentation des dépenses en 1975 due à d'autres facteurs que l'inflation est relativement modeste puisqu'elle s'élève à 3,9 millions de dollars, dont 1,5 million pour le développement normal des programmes notamment du programme d'enseignement à la suite de l'accroissement des effectifs scolaires, 800 000 dollars pour la reprise des distributions normales de farine aux bénéficiaires de la ration de base (autrement dit, la farine n'a pas été remplacée en partie par du riz comme en 1974), 400 000 dollars pour le rétablissement des distributions de lait dans les écoles, 700 000 dollars pour l'augmentation annuelle des salaires du personnel et 500 000 dollars pour des postes divers (par exemple, en 1974, l'Office a reçu quelque 300 000 dollars en remboursement d'une partie des frais occasionnés par le transport de farine, par voie de terre, de Beyrouth à la frontière jordanienne quand le transport par mer en provenance des Etats-Unis et à destination du port l'Akaba était rendu difficile par la guerre d'Octobre 1973. Il faut remarquer que le budget de 1975 ne prévoit aucun accroissement sensible des effectifs du personnel, sauf dans les services d'enseignement où l'on prévoit le recrutement de nouveaux enseignants et inspecteurs pour faire face à la poussée des effectifs scolaires.

197. Etant donné les incertitudes continuelles qui pèsent sur les taux de change et les difficultés rencontrées partout dans le monde pour lutter contre l'inflation, on ne saurait garantir que les prévisions budgétaires pour 1975 seront conformes à la réalité. Une attention particulière doit être accordée au prix de la farine. Les besoins de l'Office en farine ne pourront être couverts par des contributions en nature, à l'exception de 29 000 tonnes. Le solde, qui est d'environ 87 000 tonnes,

^{12/} Avant 1973, les dépenses renouvelables et totales comprenaient une réserve d'environ 1,4 million de dollars pour le paiement aux gouvernements locaux de services de secours, de santé et d'enseignement, assurés aux réfugiés. Depuis 1973, cette réserve ne figure plus dans les prévisions budgétaires.

a été estimé à 260 dollars c.a.f. la tonne, alors que le prix mondial au 30/6/1974 était de l'ordre de 280 dollars. Cette différence de prix représente une dépense supplémentaire de plus de 1 700 000 dollars, que l'Office risquerait d'encourir en 1975 si les cours mondiaux de la farine se maintenaient à leurs niveaux actuels.

Dépenses renouvelables

198. Les très fortes hausses des dépenses renouvelables en 1974 sont principalement dues à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, d'autres fournitures et de services, à des ajustements effectués sur les rémunérations du personnel local de l'Office pour compenser l'élévation du coût de la vie et à la dévaluation du dollar des Etats-Unis. Parmi les autres facteurs, il faut citer : l'accroissement naturel du nombre des réfugiés bénéficiant des services (autres que les rations de base, qui sont limitées par un plafond) dispensés par l'Office (ceci est particulièrement vrai de l'augmentation du nombre des enfants scolarisés) et la majoration annuelle normale des salaires du personnel.

199. Le budget des dépenses renouvelables en 1975 est fixé à 104 396 000 dollars contre 83 330 000 dollars en 1974 (budget révisé) et 59 851 000 dollars en 1973 (dépenses effectives). Les prévisions pour 1975 tiennent compte d'un accroissement annuel "normal" d'environ 3,9 millions de dollars (dû notamment à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, à la majoration annuelle des salaires du personnel, etc.) et d'une augmentation des dépenses de 17,2 millions de dollars due à l'inflation (notamment à ses effets sur les prix des denrées alimentaires et sur les dépenses relatives au personnel). Rien n'a été prévu pour le cas où le taux de change du dollar des Etats-Unis contre les monnaies locales viendrait à subir une nouvelle détérioration.

Dépenses non renouvelables

200. Le budget des dépenses non renouvelables en 1975 est fixé à 4 521 000 dollars, contre 2 619 000 dollars en 1974 (budget révisé) et 2 681 000 dollars en 1973 (dépenses effectives). Dans les estimations pour 1975, on a prévu 547 000 dollars pour le remplacement de matériel hors d'usage et pour d'autres dépenses non renouvelables, essentielles au maintien d'un minimum d'efficacité, ainsi que 2 674 000 dollars pour des améliorations urgentes d'infrastructure, notamment dans les établissements d'enseignement et les installations sanitaires et d'assainissement du milieu (il est probable, cependant, que la plupart de ces améliorations ne pourront être effectuées que si l'Office reçoit des contributions à cet effet) et 1,3 million de dollars, à titre de dépense non renouvelable, pour l'inclusion dans les salaires d'une partie de l'indemnité de vie chère. Les principales dépenses sont exposées au titre de chacune des grandes activités de l'Office, dans les paragraphes qui suivent.

Généralités

201. Pour les services de secours, on a prévu le maintien des services normaux en 1975 mais on s'attend à une forte augmentation des dépenses par rapport à 1974, en raison surtout de la hausse du prix des produits de base et d'autres denrées alimentaires mais aussi à cause du relèvement des indemnités de vie chère versées au personnel. L'Office attire ici l'attention sur la possibilité d'une nouvelle élévation du prix de la farine, mentionnée au paragraphe 197 ci-dessus.

202. Pour les services de santé, on a prévu de satisfaire en 1975 les besoins essentiels d'une population légèrement plus nombreuse, mais on pense que les dépenses relatives au personnel et autres seront nettement plus élevées qu'en 1974, malgré la faible augmentation du personnel qui sera nécessaire. On a également prévu des dépenses pour le remplacement indispensable d'installations médicales et d'installations sanitaires dans les camps et pour l'amélioration fortement souhaitable des installations, notamment la construction de deux nouveaux dispensaires et de deux centres médicaux en vue de répondre à des besoins essentiels ou de remplacer des bâtiments défectueux.

203. Pour les services d'enseignement, l'accroissement prévu des dépenses est surtout dû à des réserves pour couvrir les ajustements d'indemnités de vie chère versées au personnel et pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés (environ 10 000 de plus qu'en 1974). En 1975, les services d'enseignement représenteront approximativement 41 pour cent du budget total, contre 47 pour cent aux services de secours, 11 pour cent aux services de santé et 1 pour cent pour des dépenses extraordinaires (les chiffres correspondants du budget révisé pour 1974 sont les suivants : 43 pour cent pour les services d'enseignement, 43 pour cent pour les services de secours, 12 pour cent pour les services de santé et 2 pour cent pour des dépenses extraordinaires, qui représentent des réserves supplémentaires pour les indemnités de fin de service à la suite de l'inclusion dans les salaires d'une partie des indemnités de vie chère).

B. Projet de budget

204. Les prévisions de dépenses pour 1975 sont récapitulées dans les tableaux ci-après, qui indiquent également les chiffres correspondants pour 1974 (budget révisé) et 1973 (dépenses effectives). Le tableau A montre les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles relatives aux dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales. Les paragraphes qui suivent les tableaux contiennent une brève analyse des prévisions de dépenses pour 1975.

Dépenses renouvelables
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1975</u> <u>Prévisions</u>	<u>1974</u> <u>Prévisions</u> <u>révisées</u>	<u>1973</u> <u>Dépenses</u> <u>effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	38 014	25 827	16 155
Alimentation d'appoint	5 722	4 830	2 383
Abris	358	351	323
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	935	825	579
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>5 902</u>	<u>5 096</u>	<u>3 985</u>
Total du titre I	<u>50 931</u>	<u>36 929</u>	<u>23 425</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	5 370	5 579	4 315
Assainissement du milieu	2 546	2 259	1 801
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>1 860</u>	<u>1 625</u>	<u>1 313</u>
Total du titre II	<u>10 776</u>	<u>9 463</u>	<u>7 429</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	32 346	27 755	21 510
Formation professionnelle et technique	5 771	5 168	4 202
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>4 572</u>	<u>4 015</u>	<u>3 285</u>
Total du titre III	<u>42 689</u>	<u>36 938</u>	<u>28 997</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	5 922	5 001	3 660
Autres services intérieurs	4 118	3 675	3 094
Administration générale	2 294	2 060	1 829
Total du titre IV	<u>12 334</u>	<u>10 736</u>	<u>8 583</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(12 334)</u>	<u>(10 736)</u>	<u>(8 583)</u>
<u>Titre V - Dépenses imputables à des troubles intérieurs</u>			
	-	-	-
<u>Titre VI - Autres dépenses extraordinaires</u>			
	-	-	-
Total général	<u>104 306</u>	<u>83 330</u>	<u>59 851</u>

Tableau B

Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1975</u>	<u>1974</u>	<u>1973</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	3	18	3
Alimentation d'appoint	23	18	13
Abris	5	13	83
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	-	-	1
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	<u>163</u>	<u>187</u>	<u>116</u>
Total du titre I	<u>194</u>	<u>236</u>	<u>216</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	506	348	158
Assainissement du milieu	186	200	167
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	<u>36</u>	<u>45</u>	<u>27</u>
Total du titre II	<u>728</u>	<u>593</u>	<u>352</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	2 128	208	314
Formation professionnelle et technique	98	81	315
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	<u>73</u>	<u>94</u>	<u>59</u>
Total du titre III	<u>2 299</u>	<u>383</u>	<u>688</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	253	272	167
Autres services intérieurs	14	40	21
Administration générale	5	14	14
Total du titre IV	<u>272</u>	<u>326</u>	<u>202</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(272)</u>	<u>(326)</u>	<u>(202)</u>
<u>Titre V - Dépenses imputables à des troubles intérieurs</u>			
	-	74	375
<u>Titre VI - Autres dépenses extraordinaires</u>			
	1 300	1 333	1 050
Total général	<u>4 521</u>	<u>2 619</u>	<u>2 681</u>

Tableau C

Dépenses totales

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1975</u>	<u>1974</u>	<u>1973</u>
	<u>Prévisions</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses</u>
		<u>révisées</u>	<u>effectives</u>
<u>Titre I - Services de secours</u>			
Rations de base	38 017	25 845	16 158
Alimentation d'appoint	5 745	4 848	2 396
Abris	363	364	406
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	935	825	580
Part du titre I dans les dépenses communes (titre IV)	6 065	5 283	4 101
Total du titre I	<u>51 125</u>	<u>37 165</u>	<u>23 641</u>
<u>Titre II - Services de santé</u>			
Services médicaux	6 876	5 927	4 473
Assainissement du milieu	2 732	2 459	1 968
Part du titre II dans les dépenses communes (titre IV)	1 896	1 670	1 340
Total du titre II	<u>11 504</u>	<u>10 056</u>	<u>7 781</u>
<u>Titre III - Services d'enseignement</u>			
Enseignement général	34 474	27 963	21 824
Formation professionnelle et technique	5 869	5 249	4 517
Part du titre III dans les dépenses communes (titre IV)	4 645	4 109	3 344
Total du titre III	<u>44 988</u>	<u>37 321</u>	<u>29 685</u>
<u>Titre IV - Dépenses communes</u>			
Approvisionnement et transport	6 175	5 273	3 827
Autres services intérieurs	4 132	3 715	3 115
Administration générale	2 299	2 074	1 843
Total du titre IV	<u>12 606</u>	<u>11 062</u>	<u>8 785</u>
Montant des dépenses communes réparties entre les divers secteurs d'activité	<u>(12 606)</u>	<u>(11 062)</u>	<u>(8 785)</u>
<u>Titre V - Dépenses imputables à des troubles intérieurs</u>			
	-	74	375
<u>Titre VI - Autres dépenses extraordinaires</u>			
	1 300	1 333	1 050
Total général	<u>108 917</u>	<u>85 949</u>	<u>62 532</u>

Services de secours

Rations de base

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	38 017 000	38 014 000	3 000
1974 - Prévisions révisées	25 845 000	25 827 000	18 000
1973 - Dépenses effectives	16 158 000	16 155 000	3 000

205. La composition de la ration de base est indiquée au paragraphe 55 ci-dessus. Les dépenses inscrites à ce chapitre couvrent à la fois l'achat et la distribution des rations de base mais les frais de transport et d'entreposage des rations dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport", aux paragraphes 229 à 231 ci-après. Le projet de budget pour 1975 prévoit la distribution de rations, tout au long de l'année, à environ le même nombre de bénéficiaires qu'en 1974.

206. La très forte augmentation (12 187 000 dollars) des dépenses renouvelables prévues pour 1975 est due à un accroissement net de 11,4 millions de dollars du prix des denrées alimentaires (notamment de la farine) et de quelque 800 000 dollars à la suite de la reprise des distributions normales de farine en 1975. Seule une partie infime de cet accroissement est compensée par la prévision, dans les recettes, d'éventuelles contributions en nature.

207. Les 3 000 dollars inclus dans les prévisions de dépenses non renouvelables pour 1975 sont destinés à diverses améliorations mineures.

Alimentation d'appoint

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	5 745 000	5 722 000	23 000
1974 - Prévisions révisées	4 848 000	4 830 000	18 000
1973 - Dépenses effectives	2 396 000	2 383 000	13 000

208. Ce programme est exposé aux paragraphes 108 à 113 ci-dessus ainsi qu'au tableau 8 de l'annexe I. Comme dans le cas des rations de base (par. 205 ci-dessus), les frais de transport et d'entreposage dans les zones d'activité de l'UNRWA figurent au chapitre "Services d'approvisionnement et de transport".

209. L'augmentation de 892 000 dollars des dépenses renouvelables prévues pour 1975 est imputable aux réserves (400 000 dollars) nécessaires à la distribution normale de lait écrémé, tout au long de l'année (des retards dans les livraisons de lait ont contraint l'Office à suspendre ce programme en 1974), à une augmentation nette du prix des denrées alimentaires (116 000 dollars), à un accroissement du nombre des bénéficiaires de repas chauds (172 000 dollars) et aux réserves nettes destinées à faire face à l'augmentation des dépenses relatives au personnel, à des fournitures et à des services (204 000 dollars). On prévoit que cette augmentation sera couverte par la contribution spéciale attendue pour ce programme.

210. Les dépenses non renouvelables prévues au budget de 1975, soit 23 000 dollars, représentent les frais de remplacement de matériel et de meubles indispensables, usagés (17 000 dollars) et d'autres dépenses (6 000 dollars).

Abris

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	363 000	358 000	5 000
1974 - Prévisions révisées	364 000	351 000	13 000
1973 - Dépenses effectives	406 000	323 000	83 000

211. Ce programme fait l'objet des paragraphes 58 à 72 ci-dessus et du tableau 4 de l'annexe I. Les prévisions des dépenses renouvelables en 1975 comprennent 299 000 dollars pour le loyer des terrains de certains camps, dont la plupart constituent des contributions en nature des gouvernements. Le reste est destiné principalement à financer la refaçon indispensable de routes et de chemins à l'intérieur des camps et à couvrir divers faux frais administratifs. Une réserve minimum de 5 000 dollars a été prévue pour couvrir les dépenses non renouvelables en 1975, contre 13 000 dollars en 1974. Cette réduction de 8 000 dollars fait plus que compenser l'augmentation de 7 000 dollars des dépenses renouvelables (due notamment aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles afférentes au personnel).

Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	935 000	935 000	-
1974 - Prévisions révisées	825 000	825 000	-
1973 - Dépenses effectives	580 000	579 000	1 000

212. Les crédits prévus au présent chapitre servent à financer une aide supplémentaire accordée aux réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile (qui s'ajoutera aux secours assurés d'une manière générale aux réfugiés dans le besoin). Cette aide est limitée à l'assistance sociale individuelle et à la distribution de couvertures, de pétrole lampant, de savon et de vêtements et de layettes usagés, reçus à titre de dons. Ce programme est brièvement exposé aux paragraphes 73 et 74 ci-dessus. Etant donné sa situation financière actuelle, l'Office ne peut malheureusement que prévoir des crédits limités pour répondre aux besoins particuliers des vieillards, des veuves ayant des enfants en bas âge et des malades chroniques. Il ne peut envisager d'apporter une assistance, sous une forme ou une autre, que dans les cas les plus urgents.

213. L'augmentation prévue de 110 000 dollars des dépenses renouvelables dans le projet de budget de 1975 s'explique par des réserves pour la distribution de 4 000 couvertures supplémentaires en Jordanie (10 000 dollars), les majorations normales des salaires du personnel (5 000 dollars), l'accroissement du personnel nécessité par la croissance démographique naturelle (18 000 dollars), l'augmentation des indemnités de vie chère et d'autres allocations destinées au personnel (32 000 dollars), les réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (35 000 dollars) et par des changements divers (10 000 dollars).

Services de santé

Services médicaux

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	6 876 000	6 370 000	506 000
1974 - Prévisions révisées	5 927 000	5 579 000	348 000
1973 - Dépenses effectives	4 473 000	4 315 000	158 000

214. Les programmes de médecine préventive et curative de l'Office font l'objet des paragraphes 81 à 103 ci-dessus et des tableaux 5 à 7 de l'annexe I. L'Office a toujours eu pour objectif d'assurer des services de santé d'un niveau au moins égal à ceux dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants nécessiteux. La hausse rapide des frais d'hospitalisation et le coût croissant des fournitures, des services publics ou privés et de la rémunération du personnel, rendent de plus en plus difficile la réalisation de cet objectif.

215. L'accroissement des dépenses renouvelables (791 000 dollars) dans le projet de budget pour 1975 est dû à l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations versées au personnel (367 000 dollars), aux majorations normales des salaires (54 000 dollars), aux réserves en vue de faire face au gonflement des dépenses autres que celles relatives au personnel (207 000 dollars), au développement normal du programme (139 000 dollars) et à diverses augmentations de dépenses nécessitées par l'accroissement de la population réfugiée (24 000 dollars).

216. Les dépenses non renouvelables (506 000 dollars) prévues au projet de budget pour 1975 doivent servir à la construction et l'équipement de deux nouveaux dispensaires, un à Amman (Jordanie orientale) pour remplacer des bâtiments loués défectueux (225 000 dollars) et l'autre au Centre de santé UNRWA/Suède à Gaza, à la transformation de locaux existants (40 000 dollars), au remplacement de dispensaires défectueux à Maghazi dans le territoire de Gaza (90 000 dollars) et à Déra'a en République arabe syrienne (55 000 dollars), à diverses autres améliorations indispensables comme la formation du personnel en cours d'emploi (56 000 dollars) et au remplacement d'ambulances vétustes et autre matériel essentiel, hors d'usage (40 000 dollars). Ces améliorations restent cependant largement tributaires de contributions spéciales attendues à cet effet.

Assainissement du milieu

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	2 732 000	2 546 000	186 000
1974 - Prévisions révisées	2 459 000	2 259 000	200 000
1973 - Dépenses effectives	1 968 000	1 801 000	167 000

217. Les programmes inscrits au présent chapitre sont décrits aux paragraphes 104 à 106 ci-dessus. Les dépenses prévues pour 1975 permettront seulement de faire face aux besoins fondamentaux minimums, jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement essentiels, garantissant des conditions raisonnables de salubrité. Une fois de plus, l'Office n'est pas en mesure, en raison de l'augmentation des dépenses contre laquelle il ne peut rien, de relever le niveau actuel de ses normes en matière d'assainissement.

218. L'augmentation de 287 000 dollars des dépenses renouvelables en 1975 est imputable aux majorations normales des salaires du personnel (32 000 dollars), aux réserves destinées à couvrir l'augmentation des indemnités de vie chère et d'autres allocations versées au personnel (209 000 dollars), aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (40 000 dollars) et à des changements divers (6 000 dollars).

219. Les prévisions relatives aux dépenses non renouvelables en 1975 (186 000 dollars) intéressent principalement des améliorations essentielles de l'infrastructure, destinées à réduire au minimum les risques de graves épidémies d'affections intestinales parmi les réfugiés vivant dans les camps. Les crédits prévus à ce chapitre doivent servir à financer la construction d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie occidentale et en Jordanie orientale, qui sera réalisée avec l'aide des réfugiés, dans le cadre d'un projet qui prévoit précisément cette participation (77 000 dollars); la construction de latrines familiales supplémentaires dans les abris des réfugiés en République arabe syrienne, en Jordanie orientale, en Jordanie occidentale et au Liban, afin de prévenir la propagation de maladies transmissibles, en général, et, en particulier, une réapparition du choléra (14 000 dollars); l'achat d'un camion pour remplacer les charrettes utilisées pour le transport d'immondices des camps d'urgence aux décharges municipales en République arabe syrienne (15 000 dollars); d'autres améliorations secondaires (10 000 dollars) et le remplacement de véhicules affectés à certaines tâches et de tracteurs hors d'usage, de conduites d'eau corrodées et de brouettes (70 000 dollars). Dans la plupart des cas, cependant, les améliorations d'infrastructures ne seront possibles que si l'Office reçoit des contributions spéciales à cet effet.

Enseignement et formation

Enseignement général

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	34 474 000	32 346 000	2 128 000
1974 - Prévisions révisées	27 963 000	27 755 000	208 000
1973 - Dépenses effectives	21 824 000	21 510 000	314 000

220. Le programme d'enseignement général de l'Office figure aux paragraphes 118 à 137 ci-dessus et aux tableaux 9 à 12 de l'annexe I. D'autres activités de moindre importance, menées en dehors des écoles UNRWA/UNESCO, sont également traitées dans ce chapitre : activités pour la jeunesse (par. 75 et 76), activités pour les enfants d'âge préscolaire (par. 77) et activités destinées aux femmes (par. 78). Bien qu'elles soient considérées comme faisant partie du programme d'enseignement général de l'Office, ces activités ne sont assurées que dans la mesure où des contributions spéciales sont versées à cet effet ou si d'autres institutions organisent des programmes similaires. (On a supposé, en établissant le budget pour 1975, que le programme aurait la même portée qu'en 1974.)

221. L'augmentation des dépenses renouvelables inscrite au projet de budget pour 1975 reflète en partie l'accroissement continu des effectifs scolaires, estimé à quelque 10 000 élèves pendant l'exercice 1975, et qui reviendra à l'Office à 1 057 000 dollars environ. L'accroissement prévu des dépenses renouvelables, qui s'élève à 4 591 000 dollars, est également dû à la majoration normale des salaires du personnel (420 000 dollars), aux réserves pour l'accroissement des indemnités de vie chère et autres allocations versées au personnel (2 766 000 dollars), aux réserves pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (262 000 dollars), aux effets de l'ajustement du taux de change de la livre syrienne (25 000 dollars) ainsi qu'à d'autres changements divers (61 000 dollars).

222. L'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO (voir par. 147 à 154 ci-dessus) continue d'assurer divers programmes essentiels de formation en cours d'emploi pour améliorer la capacité professionnelle des enseignants professant déjà dans les établissements de l'Office. On s'attend qu'en 1975 les frais de fonctionnement, estimés à 600 000 dollars, soient presque entièrement couverts par des contributions spéciales.

223. Les 2 128 000 dollars prévus pour 1975, au titre des dépenses non renouvelables, comprennent des réserves pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe afin d'éviter non seulement l'utilisation des salles par trois classes différentes, mais encore l'extension du système des classes alternées et de remplacer les locaux défectueux (2 millions de dollars); l'électrification de nouvelles écoles en Jordanie orientale, dont la plupart appliquent le système des classes alternées (73 000 dollars); l'achat de livres de bibliothèque, d'autres fournitures et des améliorations mineures (55 000 dollars). L'Office a mis au point un programme de construction d'écoles étalé sur les années scolaires 1974/75 à 1976/77, qui est estimé à 16 700 000 dollars, dont 2 000 000 seulement (destinés à des postes prioritaires) ont été inclus dans les prévisions

pour 1975. Il faudra des contributions spéciales, même pour ne couvrir que les dépenses de ce programme qui sont destinées à empêcher l'utilisation des salles par trois classes différentes.

Formation professionnelle et technique

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	5 269 000	5 771 000	98 000
1974 - Prévisions révisées	5 249 000	5 168 000	81 000
1973 - Dépenses effectives	4 517 000	4 202 000	315 000

224. Ces programmes sont exposés en détail aux paragraphes 138 à 146 ci-dessus et au tableau 13 de l'annexe I. Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives à la formation professionnelle, technique et pédagogique, dispensée dans les centres de formation de l'Office. Les dépenses prévues permettront d'y accueillir en tout 4 450 élèves tout au long de l'exercice 1975. On n'a pas prévu de crédits pour la construction de locaux supplémentaires en 1975, mais les établissements existants recevront un plus grand nombre d'élèves que pendant l'année scolaire 1973/74. Les centres de Gaza et de Siblîne continueront à fonctionner en externats durant 1974/75.

225. Les crédits prévus sont également destinés à accorder, à des candidats ayant les titres requis, des bourses d'études dans les universités situées dans les zones d'activité de l'Office (par. 155 et 156 et tableau 14 de l'annexe I). Le montant des bourses qui, dans la plupart des cas, est au maximum de 600 dollars par an est fonction de la situation financière des candidats. Au cours des années passées, nombre de bourses ont été financées par des contributions spéciales. En 1975, on s'attend cependant que, sur un total de 192 000 dollars affectés au programme des bourses d'études, seuls 40 000 dollars soient financés par des contributions spéciales.

226. Sont également inscrites à ce chapitre certaines activités secondaires : formation artisanale des adultes (financée en grande partie par des contributions spéciales), formation des enfants handicapés (voir par. 79 ci-dessus), formation professionnelle et formation d'infirmières (voir par. 115 ci-dessus), dans des centres ne relevant pas de l'UNRWA.

227. L'augmentation de 603 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1975 est due aux réserves pour l'accueil de 270 nouveaux élèves pendant l'année scolaire 1974/75 (88 000 dollars), aux majorations normales des salaires (48 000 dollars), aux réserves pour les augmentations des indemnités de vie chère et pour d'autres allocations versées au personnel (375 000 dollars) et aux réserves nécessaires pour faire face aux effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (109 000 dollars). Ces augmentations sont loin d'être compensées par des changements divers (17 000 dollars).

228. Le crédit de 98 000 dollars prévu au titre des dépenses non renouvelables servira uniquement à financer le remplacement du matériel essentiel hors d'usage (80 000 dollars), à effectuer des améliorations mineures de l'équipement (12 000 dollars) et à l'achat de livres de bibliothèque et d'ouvrages de référence (6 000 dollars).

Dépenses communes

Services d'approvisionnement et de transport

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	6 175 000	5 922 000	253 000
1974 - Prévisions révisées	5 273 000	5 001 000	272 000
1973 - Dépenses effectives	3 827 000	3 660 000	167 000

229. Le présent chapitre intéresse l'ensemble des dépenses relatives à l'achat, au contrôle et à l'entreposage des fournitures et du matériel, aux frais portuaires et au transport de personnes et de marchandises dans les zones d'activité de l'Office.

230. L'augmentation de 921 000 dollars des dépenses renouvelables prévues pour 1975 s'explique par les majorations normales des salaires du personnel (37 000 dollars), l'augmentation des frais portuaires et de transport, couverte en partie par des contributions (395 000 dollars), par des réserves pour faire face à l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations versées au personnel (264 000 dollars) et par des réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (225 000 dollars).

231. Le crédit de 253 000 dollars pour les dépenses non renouvelables en 1975 servira à remplacer des véhicules vétustes affectés au transport de personnes ou de marchandises (244 000 dollars), l'outillage dans les ateliers de réparation des véhicules de transport automobile (5 000 dollars) et à effectuer d'autres améliorations mineures (4 000 dollars).

Autres services intérieurs

	<u>Dépenses totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	4 132 000	4 118 000	14 000
1974 - Prévisions révisées	3 715 000	3 675 000	40 000
1973 - Dépenses effectives	3 115 000	3 094 000	21 000

232. Ce chapitre comprend les dépenses suivantes : enquêtes pour déterminer les droits des réfugiés à l'assistance de l'Office; services du personnel et de l'administration; services linguistique, juridique, financier et mécanographique; vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur; services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

233. L'augmentation de 443 000 dollars des dépenses renouvelables en 1975 est due aux majorations normales des salaires du personnel (43 000 dollars), aux réserves pour faire face à l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations versées au personnel (366 000 dollars), aux réserves pour compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (30 000 dollars) et à des changements divers (4 000 dollars). Les 14 000 dollars prévus au titre des dépenses non renouvelables en 1975 serviront notamment à remplacer le mobilier et l'équipement de bureau indispensables, hors d'usage.

Administration générale

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)
1975 -- Prévisions	2 299 000	2 294 000	5 000
1974 -- Prévisions révisées	2 074 000	2 060 000	14 000
1973 -- Dépenses effectives	1 843 000	1 829 000	14 000

234. Ce chapitre concerne l'administration générale du siège de l'Office à Beyrouth, des cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps), des bureaux de liaison de New York, de Genève et du Caire et les services d'information.

235. L'augmentation de 234 000 dollars des dépenses renouvelables prévue pour 1975 est imputable aux majorations normales des salaires du personnel (15 000 dollars), aux réserves pour couvrir l'augmentation des indemnités de vie chère et autres allocations versées au personnel (191 000 dollars), aux réserves destinées à compenser les effets de l'inflation sur les dépenses autres que celles relatives au personnel (24 000 dollars) et à divers changements (4 000 dollars).

236. Les 5 000 dollars inscrits au budget des dépenses non renouvelables en 1975 serviront à remplacer le matériel audio-visuel hors d'usage.

Répartition des dépenses communes

237. Les tableaux récapitulatifs figurant au paragraphe 204 ci-dessus indiquent la répartition des charges communes entre les trois principaux secteurs d'activité de l'Office : secours, santé et enseignement. Toute ventilation de ce genre comporte nécessairement un élément d'appréciation, mais les pourcentages imputés, qui constituent des moyennes pondérées, ont été calculés et vérifiés périodiquement à partir d'une analyse détaillée des activités de tous les bureaux de l'Office. L'analyse la plus récente date de 1973.

Dépenses imputables à des troubles intérieurs

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	-	-	-
1974 - Prévisions révisées	74 000	-	74 000
1973 - Dépenses effectives	375 000	-	375 000

238. Les 74 000 dollars prévus dans le budget révisé pour 1974 représentent, en majeure partie, une estimation provisoire des dépenses encourues pour la réfection de l'internat du Centre de formation à Sibline, au Liban. En attendant, le centre continue à n'accueillir que des externes.

239. Aucun crédit n'est prévu dans le budget révisé de 1974 pour la reconstruction et la réparation des abris de réfugiés et d'autres installations de l'Office, démolis ou endommagés au cours d'attaques aériennes israéliennes au Liban, en mai et juin 1974.

Autres dépenses extraordinaires

	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (En dollars)	<u>Dépenses</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)	<u>Dépenses non</u> <u>renouvelables</u> (En dollars)
1975 - Prévisions	1 300 000	-	1 300 000
1974 - Prévisions révisées	1 333 000	-	1 333 000
1973 - Dépenses effectives	1 050 000	-	1 050 000

240. Les 1 300 000 dollars prévus pour les dépenses non renouvelables en 1975 sont destinés à couvrir les frais afférents aux indemnités de fin de service occasionnés par l'inclusion d'une partie des indemnités de vie chère dans les salaires.

C. Financement du budget - 1974 et 1975

241. Les problèmes aigus que pose à l'Office le financement du budget révisé pour 1974 et du budget projeté pour 1975 ressortent du tableau récapitulatif ci-dessous :

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Dépenses prévues pour chaque budget	108 917	85 949 ^{13/}
Recettes prévues provenant de :		
-- Contributions gouvernementales	66 592	84 648 ^{13/}
-- Contributions d'institutions des Nations Unies	1 074	1 037
-- Contributions non gouvernementales	1 060	1 080
-- Recettes diverses	890	950
-- Différence de change	-	-
Total des recettes prévues	<u>69 716</u>	<u>87 715</u>
(Déficit) prévu; excédent	<u>(39 201)</u>	<u>1 766</u>

^{13/} Y compris les dépenses et les recettes estimatives du Fonds spécial institué par un accord conclu le 12 juillet 1974 entre l'UNRWA et le Gouvernement des Etats-Unis pour financer un programme d'urgence destiné à soutenir financièrement l'enseignement primaire élémentaire, du 1er septembre 1974 au 31 décembre 1974.

242. Etant donné qu'au moment de la préparation du budget les gouvernements et les autres contributeurs n'ont pas encore annoncé les contributions qu'ils feront l'année suivante, l'estimation des recettes pour 1975 n'est pour ainsi dire rien d'autre qu'une extrapolation des contributions habituelles de 1974, exception faite des contributions spéciales limitées expressément ou implicitement à une année (comme la contribution spéciale de la Communauté économique européenne pour l'enseignement primaire supérieur et la contribution d'urgence du Gouvernement des Etats-Unis pour l'enseignement primaire élémentaire) et aussi des contributions annoncées pour une année précédente mais non reçues ou inutilisées jusqu'en 1974 et incluses dans les recettes de cette année-là (par exemple 5,3 millions de dollars de farine et de riz).

243. Enfin, la réduction du Fonds de roulement à un niveau excessivement bas est autrement plus grave que le manque de liquidités qui menace annuellement l'Office à certaines périodes de l'année et qui se reproduira au début de 1975. Comme l'Office n'a pas de réserves générales, le Fonds de roulement a représenté la seule source qui lui a permis de faire face à ses engagements non approvisionnés en liquide. Au 30 juin 1975, date de la fin du mandat actuel, on estime que les obligations de l'Office seront de l'ordre de 57 à 59 millions de dollars, dont 45 à 47 millions de dollars payables au personnel et relatifs aux avoirs de la Caisse de prévoyance, 10 millions de dollars pour d'autres versements effectués au moment de la cessation de service et 2 millions de dollars dus à des créanciers en paiement de fournitures et de services rendus. Ces engagements ne seront couverts qu'à concurrence de 43 millions de dollars, laissant 14 à 16 millions de dollars non approvisionnés, dont 2 à 4 millions de dollars relatifs aux avoirs

de la Caisse de prévoyance libellés en monnaies locales, selon que les pertes en capital résultant de la dévaluation du dollar seront ou non compensées par l'excédent des gains en capital sur les revenus distribués aux membres de la Caisse (voir par. 163). Les 10 millions de dollars destinés aux autres sommes versées au personnel au moment de la cessation de service ont été calculés en partant de l'hypothèse qu'une grande partie de personnel local n'aura pas droit à la prime de licenciement, en vertu de l'application de l'article 109.9 du Règlement du personnel local, qui ne prévoit pas le paiement de cette prime si l'Office garantit à ses fonctionnaires "un autre emploi qui, de l'avis du Commissaire général et compte tenu de toutes les circonstances, ne leur est pas défavorable". (Cette hypothèse suppose que toute suppression de l'Office s'effectuera de manière ordonnée, des arrangements étant négociés pour remettre à une autorité successorale la responsabilité de continuer à assurer certains services, tel que l'enseignement et pour réembaucher des enseignants et autres fonctionnaires à des conditions convenues qui ne leur seraient pas défavorables. Au cas où cette hypothèse se révélerait incorrecte, les engagements de l'Office s'élèveraient de 8 millions de dollars.) Si, dans le courant de 1975, l'Office se trouvait devant la nécessité de faire face à ses obligations non approvisionnées, il ne pourrait compter que sur la réalisation d'avoirs comme ses stocks de fournitures et sur le paiement de contributions annoncées pour 1975 et qui ne seraient plus nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes aux activités. L'Office étant un organisme connexe créé par l'Assemblée générale des Nations Unies, celles-ci seraient, en dernière analyse, probablement chargées de parer à tout déficit. La situation quant aux obligations de l'Office met en lumière la fragilité de sa position financière et les risques qu'il prend en maintenant intégralement ses programmes, sans fonds de roulement suffisant et avec des recettes aléatoires.

ANNEXE I

REPERTOIRE DES TABLEAUX

1. Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation
2. Récapitulation des changements concernant les rationnaires
3. Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiée immatriculée
4. Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps
5. Nombre de consultations dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office
6. Nombre de lits d'hôpital réservés à des malades de l'UNRWA
7. Hygiène maternelle et infantile
8. Programme d'alimentation d'appoint
9. Effectifs des classes primaires élémentaires et primaires supérieures des écoles UNRWA/UNESCO
10. Nombre d'élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées
11. Effectif des élèves dans les écoles UNRWA/UNESCO
12. Répartition des enfants réfugiés scolarisés
13. Capacité d'accueil des centres UNRWA/UNESCO de formation professionnelle et technique
14. Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses d'études supérieures
15. Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement
16. Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950-31 décembre 1974)
17. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
18. Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine
19. Organisations bénévoles ayant des programmes opérationnels d'assistance directe aux réfugiés immatriculés à l'UNRWA
20. Personnel de l'Office au 30 juin 1973 et au 30 juin 1974

Tableau I

Effectif total des réfugiés immatriculés, par catégorie d'immatriculation a/

Année terminée le 30 juin	1		2		3		4		5		6		7		Total général
	Membres de familles complètes e/	Bénéficiaires de demi-rations e/	Nourrissons et enfants ne bénéficiant que de services b/	Total (1+2+3)	Autres membres ne recevant pas de rations	Membres de familles bénéficiaires de services médicaux et d'enseignement	Membres de familles recevant ni rations ni services	Catégorie "N" d/	Catégorie "M" c/	Catégorie "P" d/	Catégorie "R" e/	Catégorie "S" f/	Catégorie "T" g/	Catégorie "U" h/	
1950	b/	51.034	b/	960.021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.455	960.021 f/
1951	826.459	58.733	2.174	879.667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32.738	904.122 f/
1952	805.593	64.817	18.347	882.673	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45.013	915.411 f/
1953	772.166	17.340	34.765	871.748	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54.793	916.761
1954	820.486	16.987	49.232	887.938	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63.403	941.851
1955	828.531	16.733	60.227	905.986	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63.403	969.389
1956	830.265	16.577	75.026	922.279	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74.059	996.338
1957	830.611	16.350	86.212	933.556	15.203	4.462	-	-	15.203	4.462	-	-	-	62.980	1.019.201
1958	836.781	16.577	110.600	963.958	19.776	5.901	-	-	19.776	5.901	-	-	-	69.713	1.033.348
1959	843.739	16.202	130.092	990.181	21.548	6.977	-	-	21.548	6.977	-	-	-	68.922	1.037.628
1960	849.634	15.998	150.170	1.016.006	22.639	8.792	-	-	22.639	8.792	-	-	-	73.452	1.120.889
1961	854.268	15.805	169.730	1.039.996	23.947	9.515	-	-	23.947	9.515	-	-	-	77.566	1.151.024
1962	862.083	15.705	176.772	1.054.660	20.004	9.027	-	-	20.004	9.027	-	-	-	91.069	1.174.760
1963	866.369	15.617	197.914	1.079.983	21.195	10.420	-	-	21.195	10.420	-	-	-	98.567	1.210.170
1964	863.284	15.546	226.494	1.105.395	23.369	13.168	-	-	23.369	13.168	-	-	-	104.553	1.246.585
1965	859.048	15.392	251.131	1.125.725	29.387	18.569	-	-	29.387	18.569	-	-	-	107.122	1.280.823
1966	845.730	15.328	284.025	1.145.147	39.485	24.367	-	-	39.485	24.367	-	-	-	108.750	1.317.749
1967	845.790	13.466	312.649	1.173.767	39.997	25.331	-	-	39.997	25.331	-	-	-	106.991	1.346.086
1968	824.366	13.602	316.166	1.155.236	60.219	26.900	-	-	60.219	26.900	-	-	-	121.939	1.364.294
1969	806.366	13.602	326.185	1.146.017	73.738	27.315	-	-	73.738	27.315	-	-	-	148.004	1.395.074
1970	804.576	9.688	342.009	1.160.187	77.735	27.238	-	-	77.735	27.238	-	-	-	160.059	1.485.219
1971	821.338	9.521	352.143	1.183.169	91.442	26.683	-	-	91.442	26.683	-	-	-	166.867	1.468.161
1972	821.749	9.418	375.224	1.206.494	90.007	25.686	-	-	90.007	25.686	-	-	-	184.453	1.506.640
1973	820.279	9.320	394.449	1.224.146	90.072	25.077	-	-	90.072	25.077	-	-	-	201.399	1.540.694
1974	830.748	9.320	420.267 e/	1.250.335	98.827	26.329	-	-	98.827	26.329	-	-	-	208.155	1.583.646

Notes du tableau 1

- a/ Les statistiques ci-dessus sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office et, en raison de facteurs tels que les décès non déclarés, les immatriculations injustifiées et les absences non décelées de la zone d'activité de l'UNRWA, elles n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée.
- b/ La catégorie "R" (colonnes 1 à 5) comprend les familles immatriculées dont certains membres, ou tous les membres, ont droit à tous les services d'assistance de l'Office, y compris les rations de base.
- c/ La catégorie "S" (colonne 6) comprend les réfugiés dont le revenu est supérieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie "R", mais inférieur à celui des réfugiés appartenant à la catégorie "N"; ils ont droit à l'enseignement général, aux services de santé et à certaines autres formes d'assistance de l'Office, mais n'ont pas droit aux rations de base.
- d/ Dans la catégorie "N" (colonne 7) figurent les réfugiés qui, en raison de leur revenu, n'ont droit ni aux rations, ni à l'enseignement général, ni aux services de santé, ou qui ont bénéficié d'une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendants (mais voir tableau 9, note a/, en ce qui concerne les enfants à Gaza).
- e/ Avant 1954, on distribuait des demi-rations aux nourrissons et aux Bédouins ainsi qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie. Depuis lors, les Bédouins ont droit aux rations entières. Les nourrissons y ont également droit, à partir de leur premier anniversaire, si les contingents le permettent. On ne distribue actuellement de demi-rations qu'aux habitants des villages frontaliers de Jordanie occidentale (9.320). 3.349 frontaliers déplacés en Jordanie orientale après les hostilités de juin 1967 reçoivent, au titre du programme normal, des rations entières et figurent donc parmi les rationnaires (colonne 1). Les indigents de Gaza (893) et de Jérusalem (1.618) figurent également dans la colonne 1.
- f/ Ces effectifs comprennent des réfugiés qui recevaient une assistance en Israël et étaient restés à la charge de l'Office jusqu'au 30 juin 1952.
- g/ Au total, 420.267 personnes, soit:
- (i) 19.006 enfants de moins d'un an en recevant des services, mais pas de rations;
 - (ii) 362.359 enfants (GRS) d'un an en au moins ne recevant pas de rations en raison des contingents;
 - (iii) 38.902 enfants déplacés (GRS) recevant des rations du Gouvernement jordanien à titre d'urgence et temporaire.
- h/ Chiffres inconnus.

Tableau 2

Récapitulation des changements concernant les rationnaires^{a/}

Modifications	1er juillet 1950 au		Année terminée le		Total 1950-1974
	30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	30 juin 1972	
<u>En plus</u>	b/				
Naisances	666.883	35.500	46.934	42.678	58.489
Nouvelles immatriculations	46.210	1	2	2	1
Perte des ressources c/	99.759	6.791	7.462	8.430	5.603
Retour après absence	39.287	7.990	3.585	2.192	5.535
Divers d/	34.288	1.557	779	657	691
<u>Total</u>	<u>886.427</u>	<u>51.839</u>	<u>58.762</u>	<u>53.959</u>	<u>70.119</u>
<u>En moins</u>	b/				
Décès	134.472	7.671	6.505	6.315	16.750
Immatriculations erronées ou doubles	58.934	558	377	293	358
Indépendance économique e/	228.929	12.526	18.198	15.046	10.341
Absence	134.800	14.824	8.815	7.468	13.945
Divers f/	143.696	2.107	1.890	1.521	2.466
<u>Total</u>	<u>700.831</u>	<u>37.686</u>	<u>35.785</u>	<u>30.643</u>	<u>43.860</u>
Population au 30 juin	<u>1969</u>	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1974</u>
	1.146.017	1.160.187	1.183.169	1.206.494	1.250.335
			1.224.146	1.273	

Notes du tableau 2

- a/ On trouvera dans ce tableau la récapitulation des changements survenus ces 24 dernières années dans le nombre total des rationnaires, de leurs nourrissons et de leurs enfants, inscrits pour les services (colonne 4 du tableau 1). Les naissances, les nouvelles immatriculations, les décès, les immatriculations erronées ou doubles se traduisent par des inscriptions ou des radiations de noms sur les listes d'immatriculation. Les rubriques "indépendance économique" et "absence" correspondent à des transferts d'une catégorie d'ayants droit à une autre bénéficiant de plus ou moins de services (colonnes 5, 6 et 7 du tableau 1).
- Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur ou de l'une à l'autre des régions, ni les attributions de rations (lorsqu'on en dispose) aux enfants inscrits pour les services.
- b/ Il s'agit notamment des changements effectués à l'occasion du recensement de 1950-51.
- c/ "Indépendance économique": figurent sous cette rubrique les personnes qui, grâce à un emploi ou à d'autres sources de revenu, sont devenues économiquement indépendantes et celles qui, grâce à la formation professionnelle ou universitaire, ou encore grâce à d'autres programmes de l'UNRWA, ont reçu une assistance leur permettant de devenir économiquement indépendantes.
- d/ Ces modifications diverses comprennent, jusqu'à juin 1953, un certain nombre d'inscriptions ou de radiations ainsi qu'un certain nombre de changements dans les effectifs des différentes catégories de bénéficiaires des secours. La plupart des radiations de réfugiés résidant en Israël figurent également sous cette rubrique (40.930 personnes de juillet 1950 à juin 1953).

Tableau 2

Récapitulation des changements survenus dans la composition de la population réfugiés immatriculés a/

Modifications	Année terminée le					Total 1950-74
	1er juillet 1950 au 30 juin 1969	30 juin 1970	30 juin 1971	30 juin 1972	30 juin 1973	
<u>En plus</u>						
Naissances	684.597	38.661	50.466	45.746	45.186	926.739
Nouvelles immatriculations	46.210	1	2	2	-	46.216
Divers b/	7.463	1.681	627	361	391	10.721
Total	728.270	40.343	51.095	46.109	45.577	983.676
<u>En moins</u>						
Décès	140.850	9.220	7.531	7.265	10.930	194.430
Immatriculations erronées ou doubles	74.069	896	666	395	553	77.130
Divers b/	89.165	-	-	-	-	89.165
Total	304.084	10.116	8.197	7.660	11.483	360.725
Nombre total de réfugiés immatriculés au 30 juin	1.395.074	1.425.219	1.468.161	1.506.640	1.540.694	1.583.646

Notes du tableau 2

a/ On trouvera ici une récapitulation des changements survenus au cours de 24 dernières années dans le nombre total des réfugiés immatriculés (tableau 1, col. 8).

Ne figurent pas dans ce tableau les transferts qui s'effectuent à l'intérieur du de l'une à l'autre des régions.

Lorsque l'on compare les données ci-dessus avec celles du tableau 2, il convient de ne pas perdre de vue que la radiation des listes de rationnaires n'entraîne pas nécessairement la radiation des listes d'immatriculation. Les personnes qui cessent de recevoir des rations parce qu'elles gagnent leur vie ou qu'elles sont absentes restent immatriculées auprès de l'Office. Par ailleurs, un certain nombre de décès et d'inscriptions erronées ou doubles sont enregistrés parmi les personnes immatriculées ne recevant pas de rations, ce qui explique les légères différences que l'on peut constater sous ces deux rubriques dans les deux tableaux. La distinction entre rationnaires et personnes immatriculées n'apparaît pas toujours dans les documents établis par l'Office durant ses premières années d'activité.

b/ La nature des changements figurant ici sous la rubrique "divers" n'a pas été précisée lors des opérations de recensement. On a tenu compte des modifications qui ont abouti à des adjonctions ou des radiations sur les listes d'immatriculation, à la radiation, sur les listes de l'Office, des réfugiés se trouvant en Israël et à la correction des radiations effectuées précédemment par erreur, qui ont été incluses dans les chiffres relatifs aux nouvelles immatriculations dans les rapports des années précédentes.

Tableau 4

Répartition de l'effectif total des réfugiés immatriculés et des habitants des camps

	Total des personnes immatriculées	Nombre de camps permanents d'urgence	Nombre de personnes officiellement immatriculées dans les camps permanents a/	Nombre réel de personnes vivant dans les camps permanents b/ d'urgence c/
Jordanie orientale	599.571	4	67.415	88.147
Jordanie occidentale	288.021	20	71.649	73.736
Gaza	326.089	8	187.573	195.216
Liban	191.698	15	91.896	97.111
République arabe syrienne	178.267	6	28.250	33.229
Total	1.583.646	53	445.783	487.439
				<u>626.537</u>

a/ Les personnes officiellement immatriculées dans ces camps sont les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA qui figurent sur les registres de l'Office comme vivant dans les camps, indépendamment de leur catégorie d'immatriculation (R,S,N). Toutefois, il se peut que certaines de ces personnes aient quitté les camps pour habiter ailleurs, dans des villages ou des villes du pays, et que leur départ n'ait pas encore été notifié à l'Office. Les chiffres ne comprenant pas les réfugiés vivant dans les camps qui ne sont pas logés par l'UNRWA, mais qui bénéficient des services d'hygiène.

b/ Sur les 487.439 personnes vivant effectivement dans ces camps, 481.007 sont des réfugiés immatriculés auprès de l'Office (y compris les personnes qui sont à leur charge et qui ne sont pas immatriculées). Les 6.432 autres ne sont pas des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA et n'ont par conséquent pas droit à son assistance.

c/ Les personnes vivant effectivement dans ces camps comprennent 96.914 réfugiés immatriculés auprès de l'Office et 44.184 autres personnes, toutes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 ou de combats ultérieurs qui se sont déroulés dans la vallée du Jourdain au début de 1968.

Tableau 5

Nombre de consultations (première et suivantes ensemble)
dans les dispensaires gérés ou subventionnés par l'Office

(ier juillet 1973 - 30 juin 1974)

Nature des soins	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale	685.402	270.076	368.392	315.578	340.034	2.009.483
Injections	400.551	199.261	375.227	163.966	140.388	1.279.391
Pansements et/ou dermatologie	251.607	156.461	167.354	131.136	66.638	618.599
Ophthalmologie	206.499	88.163	189.948	72.500	24.632	603.742
Soins dentaires	19.304	17.653	18.173	34.160	11.399	100.689
Total	1.575.563	744.614	1.169.094	717.343	605.290	4.612.104

Tableau 6

Nombre de lits d'hôpital réservés à des malades de l'UNRWA

(au 30 juin 1974)

Nature des soins	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
Médecine générale et chirurgie	217	168	413	176	63	1.057
Phtisiologie	22	0	64	27	20	153
Obstétrique	25	26	95	11	7	166
Pédiatrie	36	52	65	18	0	171
Psychiatrie	30	75	0	61	3	169
Total	330	323	657	313	113	1.736
Centres de réhydratation et d'alimentation	6	1	6	2	3	20
Nombre de lits	92	5	98	20	20	235

Tableau 7

Hygiène maternelle et infantile
(1er juillet 1973 - 30 juin 1974)

	Jordanie orientale	Jordanie occidentale	Gaza	Liban	Syrie	Total
A. Consultations prénatales						
Centres prénataux	11	24	9	22	19	85
Femmes enceintes nouvelle- ment inscrites	6.336	4.271	12.183	3.228	2.555	30.573
Moyenne de visites par mois	2.521	1.200	3.913	812	669	9.135
Visites à domicile	1.773	75	65	360	25	2.338
B. Soins aux nourrissons						
Centres pour nourrissons	10	23	9	18	19	79
Enfants de moins d'un an inscrits <u>a/</u>	10.821	3.713	10.667	3.757	2.689	31.647
Enfants de moins d'un an soignés <u>b/</u>	5.504	3.064	9.117	2.191	1.645	21.721
Enfants d'un à 2 ans inscrits <u>a/</u>	5.557	3.952	6.996	3.766	2.292	24.563
" " " " " soignés <u>b/</u>	4.915	2.760	3.807	1.670	1.681	14.433
Enfants de 2 à 3 ans inscrits <u>a/</u>	3.632	3.797	8.354	1.005	1.336	16.094
" " " " " soignés <u>b/</u>	1.802	2.389	2.431	363	1.088	8.073
Visites à domicile	10.063	10.370	10.126	11.755	6.624	50.940
Vaccinations de routine	35.431	21.734	45.311	13.244	14.996	131.016
Services d'hygiène scolaire						
Équipes d'hygiène scolaire	2	1	1	1	1	6
Élèves admis à l'école examinés	21.766	4.053	8.870	3.244	4.813	42.746
Autres élèves examinés	35.368	14.737	2.224	1.758	10.896	64.983
Examens de rappel	0	371	233	0	107	711
Enseignants et personnel auxiliaire examinés	4.817	306	528	339	653	6.845
Ecoles visitées	334	437	316	67	362	1.520
Vaccinations de routine	64.103	55.708	56.632	65.922	18.671	261.036

a/ Moyennes mensuelles d'après les registres de l'Office.

b/ Moyennes mensuelles (enfants de moins d'un an), bimensuelles (enfants de 1 à 2 ans) et trimestrielles (enfants de 2 à 3 ans).

Tableau 8

Programme d'alimentation d'appoint
(1er juillet 1973 - 30 juin 1974)

<u>A. Programme de distribution de repas chauds</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>Syrie</u>	<u>Total</u>
Nombre de centres d'alimentation d'appoint	18	32	23	16	17	106
Moyenne quotidienne de bénéficiaires (moins de 15 ans)	10.558 a/	7.853	8.911	3.835	8.523	39.690
<hr/>						
<u>B. Programme de distribution de lait</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>Syrie</u>	<u>Total</u>
Moyenne quotidienne						
- de bénéficiaires dans les centres de distribution de lait	9.982	1.896	12.289	14.448	22.745	61.360
- d'enfants dans les écoles	17.999	11.046	45.001	4.683	17.360	96.089
Total	27.981 b/	12.942	57.290	19.131	40.105	157.449
<hr/>						
<u>C. Distribution de produits secs supplémentaires</u>	<u>Jordanie orientale</u>	<u>Jordanie occidentale</u>	<u>Gaza</u>	<u>Liban</u>	<u>Syrie</u>	<u>Total</u>
Moyenne mensuelle de bénéficiaires:						
- femmes enceintes	1.311	1.107	3.414	588	601	7.021
- mères allaitantes	4.147	4.316	8.207	1.589	1.769	20.028
- tuberculeux non hospitalisés	204	382	218	275	73	1.152
- enfants de 6 à 10 ans c/	54.287	27.980	40.752	24.598	21.732	169.349

a/ Dont 2.297 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant de repas chauds à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

b/ Dont 1.839 personnes déplacées vivant dans des camps d'urgence et bénéficiant du programme de distribution de lait, à la demande et aux frais du Gouvernement jordanien.

c/ Ils ont reçu du OSM (mélange de farine de maïs, de farine de soja et de lait) et du WSB (mélange de farine de blé et de soja) jusqu'à l'épuisement des stocks.

Tableau 9

Ecoles UNRWA/UNESCO
Effectifs des classes primaires, primaires supérieures et secondaires
1951-1974

Année	Jordanie		Jordanie occidentale		Gaza		Liban		Syrie		Grand total			
	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.	Prim.	Prim. sup.		
1951	16.345	-	-	19.543	61	19.604	4.564	-	2.599	-	2.599	43.051	61	43.112
1952	15.882	-	-	22.551	164	22.715	6.291	-	2.895	-	2.895	47.619	164	47.783
1953	30.118	87	-	35.702	675	36.377	9.332	86	9.418	166	5.576	70.562	1.014	71.576
1954	39.188	790	-	31.107	1.781	32.888	11.695	384	12.079	864	9.622	90.748	3.819	94.567
1955	43.649	1.614	-	34.016	3.339	37.355	12.567	620	13.187	970	10.371	98.427	6.242	104.751
1956	43.649	2.862	200	35.087	4.937	40.024	12.983	948	13.931	1.028	11.224	102.007	9.683	111.690
1957	42.431	4.274	334	34.876	6.410	41.286	13.155	1.003	14.158	1.180	12.222	101.504	12.867	114.370
1958	41.600	5.337	495	35.164	7.495	42.658	13.936	996	14.932	1.562	12.894	102.031	15.410	117.441
1959	39.519	6.714	578	34.806	8.244	43.050	14.881	1.325	16.206	1.916	14.172	101.462	18.199	120.661
1960	38.223	6.898	612	36.633	8.481	45.114	15.422	1.568	17.090	2.594	15.946	103.632	19.639	123.271
1961	38.309	7.427	598	36.591	9.841	46.432	16.292	2.159	18.451	3.589	17.274	104.877	23.026	127.903
1962	41.000	8.384	875	37.685	10.641	48.326	17.124	2.676	19.800	4.122	18.552	110.239	25.823	136.062
1963	45.521	8.492	-	38.470	12.797	51.267	17.411	2.680	20.091	4.459	20.077	117.030	28.428	145.458
1964	50.220	8.368	-	38.905	13.627	52.532	18.041	3.491	21.532	4.946	21.409	123.629	30.932	154.561
1965	55.713	9.523	-	41.164	15.032	56.196	19.836	3.710	23.546	5.284	24.915	134.344	33.649	167.993
1966	60.802	11.113	-	41.362	17.915	59.277	21.830	3.648	23.195	5.740	24.460	139.826	36.145	175.971
1967	65.849	12.838	-	41.362	16.710	58.072	20.744	3.451	24.195	6.449	26.013	147.519	39.448	186.967
1968	45.593	9.043	-	35.395	12.358	47.753	21.312	5.168	26.480	6.981	27.178	141.454	38.137	179.591
1969	53.357	10.939	-	45.993	15.251	61.244	24.426	6.046	28.472	7.471	28.559	155.633	45.289	200.922
1970	60.324	13.830	-	48.119	16.372	64.491	26.744	6.267	30.058	7.912	29.614	168.611	50.767	219.378
1971	62.438	15.367	-	43.085	16.956	60.041	25.587	7.186	32.773	8.748	31.772	176.724	55.079	231.803
1972	69.190	17.489	-	45.109	15.676	60.785	27.133	7.207	34.340	8.947	33.339	189.051	56.027	245.078
1973	74.038	19.276	-	47.906	14.443	62.349	28.187	7.507	35.694	8.922	34.240	199.456	56.528	255.984
1974	78.177	21.192	-	51.116	13.450	64.566	28.494	8.639	37.133	9.303	35.897	209.201	59.123	268.324

a/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles UNRWA/UNESCO sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 38.521, dont 7.238 sont immatriculés dans le territoire de Gaza, où l'on a toujours consenti en pratique que tous les enfants réfugiés aient droit aux services d'enseignement. Il s'agit, soit d'enfants réfugiés n'ayant pas droit à l'enseignement, soit d'enfants non réfugiés. Il faut signaler qu'en Jordanie, le nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office est compensé par celui des élèves réfugiés qui fréquentent gratuitement des écoles publiques, écoles secondaires y compris; que dans la République arabe syrienne, quelques élèves réfugiés sont inscrits dans des écoles publiques du primaire élémentaire et du primaire supérieur et que ceux qui entrent dans le secondaire fréquentent des écoles publiques, l'inscription étant gratuite dans les deux cas; qu'à Gaza, le Département de l'enseignement fournit quelques professeurs aux écoles de l'Office et que les enfants réfugiés qui entrent dans le secondaire fréquentent gratuitement des écoles publiques; et qu'en Liban, il s'est avéré impossible de faire payer des frais de scolarité au petit nombre d'enfants réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office sans y avoir droit et qu'aucun accord n'a été passé avec le gouvernement pour compenser le petit nombre d'enfants non réfugiés qui fréquentent les écoles de l'Office.

b/ En Jordanie orientale seulement.

Tableau 10

Nombre d'élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées (mai 1974)

	Primaires élémentaire		Primaires supérieur		Secondaire		Ensemble des cycles		Total
	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles publiques	Ecoles privées	
Jordanie orientale	9.151	186	4.129	-	5.883	-	19.163	186	19.349
Jordanie occidentale ^{a/}	11.346	1.136	3.400	-	3.761	-	18.507	1.136	19.643
Gaza	-	-	-	-	8.128	-	8.128	-	8.128
Liban	614	3.495	238	2.124	366	1.055	1.218	6.674	7.892
République arabe syrienne	9.106	38	1.964	22	3.327	202	14.297	262	14.559
Total	30.217	4.855	9.731	2.146	21.365	1.257	61.313	8.258	69.571

^{a/} On ne s'est pas encore assuré que les chiffres indiqués ne comprennent que des ayants droit. Ils ne comprennent pas les chiffres concernant les écoles publiques à Jérusalem.

Tableau 11

Effectif des élèves^{a/} par année d'études dans les écoles UNRWA/UNESCO au 31 mai 1974

Ecoles primaires

	I		II		III		IV		V		VI		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	6.773	6.368	6.740	6.504	7.640	7.280	6.634	6.450	7.018	6.338	5.725	4.707	40.530	37.647
Jordanie occidentale	1.997	2.147	1.989	2.153	2.160	2.392	2.209	2.362	2.031	2.161	1.714	1.565	12.040	12.750
Gaza	4.803	4.443	4.647	4.161	4.636	4.093	4.737	3.950	4.523	3.810	4.164	3.149	27.510	29.606
Liban	2.284	2.196	2.345	2.105	2.919	2.726	2.837	2.505	2.557	2.208	2.053	1.759	14.995	13.499
République arabe syrienne	2.559	2.384	2.615	2.294	2.587	2.222	2.391	2.034	2.199	1.738	1.993	1.638	14.284	12.310
Total	18.416	17.538	18.276	17.217	19.942	18.713	18.808	17.301	18.328	16.255	15.589	12.818	109.359	99.842
Grand total	35.954		35.493		38.655		36.109		34.583		28.407		209.201	

Ecoles primaires supérieures

	I		II		III		IV		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jordanie orientale	5.074	3.734	3.856	3.008	3.258	2.262	-	-	12.188	9.004
Jordanie occidentale	1.452	1.324	1.242	938	880	663	-	-	3.574	2.925
Gaza	2.373	2.214	2.189	2.058	2.419	2.237	-	-	6.981	6.509
Liban	1.836	1.502	1.080	956	902	678	958	727	4.776	3.863
République arabe syrienne	1.881	1.474	1.504	1.270	1.792	1.382	-	-	5.177	4.126
Total	12.616	10.248	9.871	8.230	9.251	7.222	958	727	32.696	26.427
Grand total	22.864		18.101		16.473		1.685		59.123	

a/ Voir tableau 9, note a/.

Tableau 12

Répartition des enfants réfugiés scolarisés au 31 mai 1974

	Nombre d'écoles UNRWA/UNESCO	Nombre d'élèves dans les classes primaires a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures a/ des écoles UNRWA/UNESCO		Nombre des élèves réfugiés des écoles publiques et privées		Effectif total des réfugiés scolarisés		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		Ecoles publiques	Ecoles privées
Jordanie orientale	174	40.530	37.647	78.177	12.188	9.004	21.192	19.163	186	118.718
Jordanie occidentale	91	12.040	12.780	24.820	3.574	2.925	6.499	18.507	1.136	50.962
Gaza	121	27.510	23.606	51.116	6.981	5.509	12.490	8.123	-	72.734
Liban	80	14.995	13.499	28.494	4.715	3.553	8.639	1.218	6.674	45.025
République arabe syrienne	96	14.284	12.310	26.594	5.177	4.126	9.303	6.101	262	42.260
Total	562	109.359	99.842	209.201	32.696	26.427	59.123	53.117	8.258	329.699

a/ Voir tableau 9, note a/.

Tableau 14

Répartition par discipline et par pays des titulaires de bourses
d'études supérieures pendant l'année universitaire 1973/74

Discipline	Egypte		Jordanie		Liban		Syrie		Autres ^{a/}		Totaux		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
Médecine	95	8	17	1	7	1	57	11	6	-	182	21	203
Chirurgie dentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2
Obstétrique	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Pharmacie	5	-	-	-	1	-	4	1	4	-	14	1	15
Médecine vétérinaire	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Génie	21	2	-	-	11	-	13	3	23	-	68	5	73
Agriculture	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Sciences	5	-	28	3	7	-	-	-	2	-	42	3	45
Mathématiques	-	-	1	1	1	-	-	-	-	-	2	1	3
Technologie	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	-	2
Formation pédagogique	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Psychologie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
Arabe	2	1	3	-	1	-	3	-	-	-	9	1	10
Anglais	1	-	2	1	1	-	-	-	1	-	5	1	6
Philosophie et sociologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1
Lettres	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Economie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1
Gestion	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-	2
Totaux	134	11	52	6	32	3	78	15	38	1	334	36	370

a/ Irak (33 étudiants), Arabie Saoudite (une étudiante et quatre étudiants) et Turquie (un étudiant).

Tableau 15

Etat récapitulatif des recettes, des dépenses et du fonds de roulement a/
(1er mai 1950 - 31 décembre 1974)

(en dollars des Etats-Unis)

		R E C E T T E S			Dépenses		Ajustements		Solde
		Contributions des gouvernements	Autres recettes	Total des recettes			opérés sur le fonds de roulement b/ Augmentations (réductions)	du fonds de roulement (réserve d'exploitation)	
1er mai 1950	cu 30 juin 1951	39.477.281	1.346.325	40.823.606	33.598.972 c/	-	-	7.224.634	
1er juillet 1951	au 30 juin 1952	67.686.495	1.018.785	68.705.280	23.573.058	215.792	47.572.648	47.572.648	
1er juillet 1952	au 30 juin 1953	26.967.673	440.419	27.408.092	26.778.934	518.220	48.620.026	48.620.026	
1er juillet 1953	au 30 juin 1954	22.684.330	575.024	23.259.354	29.192.012	(157.264)	42.530.104	42.530.104	
1er juillet 1954	au 30 juin 1955	23.673.500	594.161	24.267.661	29.222.705	(114.217)	37.450.843	37.450.843	
1er juillet 1955	au 30 juin 1956	23.385.026	571.866	23.956.892	22.193.550	(164.314)	29.054.371	29.054.371	
1er juillet 1956	au 31 décembre 1957	42.378.773	1.072.872	43.451.645	52.464.139	198.575	20.240.452	20.240.452	
1er janvier	au 31 décembre 1958	32.555.876	1.104.793	33.660.669	32.777.564	36.519	21.160.076	21.160.076	
1er janvier	au 31 décembre 1959	32.625.400	1.405.205	34.030.605	35.015.317	110.633	30.285.552	30.285.552	
1er janvier	au 31 décembre 1960	33.828.887	2.629.135	36.458.022	34.674.460	150.084	22.219.198	22.219.198	
1er janvier	au 31 décembre 1961	34.386.052	2.306.293	36.692.345	39.051.521	194.943	20.054.965	20.054.965	
1er janvier	au 31 décembre 1962	34.308.775	1.346.239	35.655.014	35.688.844	615.154	20.636.289	20.636.289	
1er janvier	au 31 décembre 1963	34.444.063	1.251.994	35.696.057	36.207.078	448.589	20.573.857	20.573.857	
1er janvier	au 31 décembre 1964	33.963.601	1.198.130	35.161.731	37.192.861	(922.665)	17.620.062	17.620.062	
1er janvier	au 31 décembre 1965	34.000.353	1.134.525	35.134.878	37.618.472	155.708	15.292.176	15.292.176	
1er janvier	au 31 décembre 1966	34.969.322	1.358.729	36.328.051	37.498.420	152.209	14.274.016	14.274.016	
1er janvier	au 31 décembre 1967	40.335.873	2.733.256	43.069.129	40.540.693	(115.529)	16.686.923	16.686.923	
1er janvier	au 31 décembre 1968	37.561.310	3.546.861	41.108.171	43.987.105	(156.048)	13.651.941	13.651.941	
1er janvier	au 31 décembre 1969	39.792.749	2.508.000	42.300.749	46.161.048	681.949	10.473.591	10.473.591	
1er janvier	au 31 décembre 1970	40.953.631	2.117.794	43.071.425	47.937.938	27.590	5.634.668	5.634.668	
1er janvier	au 31 décembre 1971	43.922.586	3.752.483	47.675.069	48.431.744	117.113	4.995.106	4.995.106	
1er janvier	au 31 décembre 1972	49.388.110	2.160.211	51.548.321	52.125.635	3.766.958	8.184.750	8.184.750	
1er janvier	au 31 décembre 1973	55.269.051	3.349.102	58.618.153	62.531.667	1.415.431	5.686.667	5.686.667	
1er janv. au 31 déc. 1974	(prévisions)	84.645.211 d/	3.070.266	87.715.477	85.949.000 a/	(2.539.471)	4.913.673	4.913.673	
				943.103.928	42.592.468	985.696.396	985.418.237	4.635.514	

a/ Les chiffres du tableau ci-dessus sont établis jusqu'à l'année 1973 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes et modifiés de façon à faire apparaître pour chaque période les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de la période en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues ou les dépenses effectuées. C'est dans le rapport du Commissaire général pour 1961-62 que ce mode de calcul a été adopté pour la première fois, et l'on a dû procéder depuis à quelques légers ajustements sur les chiffres qui figuraient dans ce rapport.

b/ Ces ajustements correspondent principalement à des économies réalisées lors du règlement de dettes et d'engagements d'exercices antérieurs. On a tenu compte aussi de la réévaluation des stocks, de la récupération d'éléments d'actif précédemment inscrits au passif et de variations de prix de denrées qui ne peuvent être imputées à aucun chapitre particulier. Ces ajustements sont indiqués dans une colonne séparée en raison de la difficulté qu'il y aurait à déterminer l'exercice antérieur auquel ils s'appliquent.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 décembre 1967 comprennent également des virements de 1.761.792 dollars et de 460.854 dollars respectivement, destinés à porter la réserve pour les dépenses différées de personnel au niveau requis par les nouveaux arrangements de sécurité sociale de l'Office.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1968 comprennent le virement à la réserve pour engagements non réglés d'une somme de 431.664 dollars, qui apparaissait au chapitre des recettes de l'exercice précédent et avait été affectée au financement de dépenses de construction engagées en 1968.

Les ajustements opérés pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1969 comprennent le virement du montant cumulatif net de 457.796 dollars, représentant des différences de change sur les sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel.

L'ajustement opéré pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1972 et les ajustements pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1973 reflètent l'annulation des subventions destinées aux gouvernements locaux au titre de services de secours, de santé et d'enseignement assurés aux réfugiés (3.830.200 dollars en 1972 et 1.350.088 dollars en 1973).

L'ajustement prévu pour 1974 représente une affectation provisoire prélevée sur le fonds de roulement pour couvrir un éventuel déficit des avoirs de la Caisse de prévoyance du personnel, à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis. Ces fonds seront restitués lorsque les revenus de la Caisse de prévoyance du personnel le permettront.

c/ Y compris un montant de 2.646.909 dollars, correspondant au déficit de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine réglé par l'UNRWA.

d/ Y compris les dépenses et les recettes du Fonds spécial institué en vertu de l'article 13.1 du Règlement financier (voir paragraphe 194).

Tableau 16

Etat détaillé des recettes de l'UNRWA (1er mai 1950 - 31 décembre 1974) a/
(en dollars des Etats-Unis)

Donateurs	A n n é e					Total
	1er mai 1950 31 décembre 1969	1970	1971	1972	1973	
I. Contributions des gouvernements						
Abou Dhabi	70.927	10.000	110.000	- ^{c/}	-	190.927
Allemagne (République fédérale d')	9.610.339	3.161.431	3.475.889	3.430.165	4.967.589	27.683.902
Arabie Saoudite	3.404.303	297.778	297.000	347.000	397.000	5.393.081
Argentine	2.000	-	125.000	-	-	127.000
Australie	4.149.637	201.600	213.014	213.665	240.213	5.345.379
Autriche	96.300	20.000	20.000	30.559	35.000	251.859
Bahreïn	23.867	-	10.000	10.000	10.000	63.867
Belgique	572.771	76.650	506.762	382.407	261.766	2.478.251
Birmanie	9.546	-	-	-	-	9.546
Bolivie	5.000	-	-	-	-	5.000
Brésil	25.000	-	-	-	-	35.009
Canada	24.327.123	1.261.723	1.330.150	1.554.550	2.050.000	32.617.821
Communauté économique européenne	-	-	239.500	2.409.691	6.891.245	33.553.458
Chili	2.000	-	2.000	1.000	-	5.000
Chine	93.279	30.000 ^{d/}	30.000 ^{d/}	-	-	153.279
Chypre	3.242	240	731	781	713	6.404
Cuba	5.000	-	-	-	-	5.000
Dahomey	-	-	-	250	-	250
Danemark	2.756.912	643.347	714.612	913.568	889.792	6.969.231
Dubai	-	-	20.000	20.000	-	40.000
Egypte	5.475.976	-	-	-	-	5.483.656
El Salvador	500	-	-	-	7.680	500
Emirats arabes unis	-	-	-	200.000	220.000	670.000
Espagne	921.215	704.787	782.513	743.901	827.586	4.980.002

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					Total	
	1er mai 1950 31 décembre 1969	1970	1971	1972	1973		1974 ^{b/}
Etats-Unis d'Amérique	455.618.069	22.750.000	22.980.523	24.376.000	23.200.000	28.400.000 ^{e/}	577.324.592
Ethiopie	35.500	-	-	-	-	-	35.500
Finlande	238.000	60.000	197.500	185.000	210.000	258.340	1.148.840
France	15.522.251	1.382.918	1.445.348	1.261.669	1.269.365	1.335.000	22.216.551
Gambie	30	-	-	-	-	-	30
Gaza (Autorités de)	1.400.421	106.020	88.728	76.582	77.925	78.190	1.827.866
Ghana	36.000	3.000	3.500	4.000	4.000	4.000	54.500
Grèce	320.017	16.000	16.000	131.500	184.100	290.000	957.617
Haïti	6.000	-	-	-	1.000	1.000	8.000
Honduras	2.500	-	-	-	-	-	2.500
Inde	385.866	13.333	15.333	12.903	14.903	15.493	457.831
Indonésie	240.000	5.268	-	5.000	5.500	6.000	261.768
Iran	80.968	16.049	23.030	18.000	18.000	18.000	174.047
Irak	402.000	100.000	125.000	104.006	-	244.222	975.226
Irlande	288.876	50.000	60.000	65.000	80.000	100.000	643.876
Islande	12.000	9.939	10.000	10.500	12.000	14.412	68.851
Israël	2.475.190	593.812	454.030	463.383	403.422	625.383	5.015.220
Italie	1.620.915	481.285	187.921	197.716	160.321	152.905	2.801.063
Jamaïque	7.370	-	-	-	3.000	3.000	13.370
Japon	422.500	350.000	550.000	761.718	350.000	5.750.000 ^{e/}	8.184.218
Jordanie	2.183.129	178.951	194.607	304.161	289.083	246.401	3.396.332
Koweït	1.922.860	220.000	400.000	400.000	220.000	220.000	3.382.860
Laos	4.687	-	-	-	-	-	4.687
Liban	829.750	51.814	50.810	66.645	64.797	69.750	1.133.566
Libéria	38.500	6.000	5.000	7.000	5.000	5.000	66.500
Luxembourg	46.000	3.000	4.000	16.000	4.560	5.900	79.460
Madagascar	-	-	-	586	586	612	1.784
Malaisie	43.738	1.500	1.500	5.047	1.500	1.500	54.785
Malawi	280	-	-	-	-	-	280
Malte	5.000	-	-	-	-	-	5.000

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 31 décembre 1969	Année					Total
		1970	1971	1972	1973	1974	
Maroc	249.089	39.705	76.442	48.946	57.000	51.236	522.418
Maurice	-	-	-	-	-	989	989
Mexique	135.691	-	-	-	7.500	-	143.191
Monaco	7.073	180	180	192	215	1.600	9.440
Niger	3.970	500	450	-	-	-	4.920
Nigéria	35.000	5.000	5.600	5.600	6.080	6.080	63.360
Norvège	1.291.876	181.818	600.696	691.370	845.488	1.401.664	5.012.912
Nouvelle-Zélande	2.514.400	67.200	69.172	69.273	81.844	146.298	2.948.187
Oman	-	-	10.000	10.000	25.000	25.000	70.000
Pakistan	656.817	20.969	20.969	20.863	20.805	21.804	762.227
Panama	-	-	500	-	-	-	500
Pays-Bas	1.410.535	166.903	176.471	179.827	135.135	542.186	2.611.057
Philippines	21.250	1.250	-	1.250	1.250	1.250	26.250
Qatar	104.728	12.000	32.000	32.000	-	60.000	240.728
République arabe libyenne	464.000	100.000	250.000	600.000	600.000	600.000	2.614.000
République arabe syrienne	1.706.839	92.105	88.145	94.952	102.192	102.192	2.186.425
République centrafricaine	2.198	-	-	-	-	-	2.198
République de Corée	6.500	-	5.000	10.000	7.000	10.000	38.500
République dominicaine	6.000	-	-	-	-	-	6.000
République khmère	7.141	-	-	-	-	-	7.141
République du Viet-Nam	27 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	42 000
République-Unie du Cameroun	39 200	-	-	-	-	-	39 200
Rhodesie et Nyassaland	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	-	5 555	-	-	-	5 555
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	109 524 004	4 692 000	4 512 000	4 986 250	4 960 000	4 760 000	133 334 254
Saint-Siège	76 965	7 500	2 500	3 000	2 500	3 000	95 465
Sénégal	-	-	-	3 988	-	-	3 988
Sierra Leone	-	6 666	-	-	10 400	10 400	27 466
Singapour	3 000	1 000	1 000	1 500	1 500	1 500	9 500
Soudan	153 940	554	2 870	5 740	5 761	5 740	174 605

Tableau 16 (suite)

Donateurs	1er mai 1950		A n n é e					Total
	31 décembre 1969		1970	1971	1972	1973	1974/	
Sri Lanka	11.000	800	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	15.800
Suède	11.090.451	2.193.081	2.449.864	2.449.864	3.000.000	3.718.600	4.193.338	26.645.334
Suisse	2.607.223	513.455	877.671	877.671	926.776	1.232.726	1.604.049	7.761.900
Souaziland	-	-	-	-	660	660	660	1.320
Thaïlande	10.925	-	-	-	8.250	10.619	13.000	42.794
Togo	-	-	-	-	1.000	-	-	1.000
Trinité-et-Tobago	2.500	1.500	1.500	1.500	1.630	1.810	1.800	10.740
Tunisie	35.000	5.000	5.000	5.000	6.000	6.000	7.000	64.000
Turquie	105.759	15.000	15.000	15.000	15.000	20.000	20.000	190.759
Uruguay	5.000	-	-	-	-	-	-	5.000
Yémen démocratique	-	-	-	-	750	-	-	750
Yougoslavie	608.700	20.000	20.000	20.000	25.000	35.000	25.000	733.700
Zaïre	20.000	-	-	-	-	-	-	20.000
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238.211	-	-	-	-	-	-	238.211
	668.925.339g/	40.953.631	43.922.586	49.388.110	55.269.051	84.645.211	943.103.928	

Tableau 16 (suite)

Donateurs	Année					Total	
	1er mai 1950 31 décembre 1969	1970	1971	1972	1973		1974 b/
II. Contributions d'organismes des Nations Unies							
Fonds international de secours à l'enfance (FISE)	-	-	-	10.000	10.000	10.000	30.000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	3.657.733	403.569	450.216	565.780 b/	771.511 b/	874.166	6.722.975
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	-	-	-	-	-	100	100
Programme alimentaire mondial (PAM)	-	-	1.259.290	-	-	-	1.259.290
Organisation mondiale de la santé (OMS)	859.029	116.723	119.197	133.104	141.624	153.000	1.522.677
	<u>4.516.762</u>	<u>520.292</u>	<u>1.828.703</u>	<u>708.884</u>	<u>923.135</u>	<u>1.037.266</u>	<u>9.535.042</u>
III. Contributions de sources non gouvernementales							
	<u>12.168.284</u>	<u>993.608</u>	<u>969.638</u>	<u>1.109.800</u>	<u>1.200.806</u>	<u>1.080.000</u>	<u>17.522.136</u>
IV. Recettes diverses et différences de change							
	<u>11.457.566</u>	<u>603.894</u>	<u>954.142</u>	<u>341.327</u>	<u>1.225.161</u>	<u>953.000</u>	<u>15.535.290</u>
Total des recettes	<u>697.067.951</u>	<u>43.071.425</u>	<u>47.675.069</u>	<u>51.548.321</u>	<u>58.618.153</u>	<u>87.715.477</u>	<u>985.696.396</u>

(Voir notes relatives au tableau 16 à la page suivante)

Notes du tableau 16

- a/ Les données de ce tableau sont établies jusqu'à l'année 1973 inclusivement, d'après les états financiers de l'Office vérifiés par les commissaires aux comptes, mais modifiés le cas échéant de manière à faire apparaître les contributions des gouvernements pour chaque exercice, quelle que soit la date à laquelle elles ont été versées.
- b/ Les chiffres pour 1974 sont estimatifs.
- c/ Voir également Emirats arabes unis.
- d/ Contribution reçue le 27 août 1971. L'Assemblée générale, en vertu de sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, a décidé, entre autres: "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent."
- e/ Y compris 750.000 dollars de riz annoncés par le Japon en 1973 et affectés par l'Office à ses activités en 1974.
- f/ Y compris une contribution de 4.200.000 dollars versée au Fonds spécial institué en vertu de l'article 13-1 du Règlement financier.
- g/ Y compris les contributions spéciales suivantes versées à l'occasion de la situation d'urgence créée par les hostilités de juin 1967:
- | | |
|------------------------------|---|
| Gouvernements | 5.841.465 dollars (en 1967) et 1.327.836 dollars (en 1968); |
| Sources non gouvernementales | 1.309.928 dollars (en 1967) et 1.454.136 dollars (en 1968). |
- h/ Y compris 130.016 et 238.334 dollars représentant respectivement les recettes en 1972 et 1973 d'un contrat du PNUD avec l'UNESCO pour une assistance à l'Institut pédagogique UNRWA/UNESCO.

Tableau 17

Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales
 1er janvier 1973-30 juin 1974

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>		
Association germano-tunisienne	-	298
Daimler-Benz, A.G., Stuttgart	1 633	-
Deutsche Bank	829	702
Index-Werke KG	625	752
<u>Arabie Saoudite</u>		
Arabian American Oil Co. (ARAMCO)	157 000	-
<u>Australie</u>		
Association australienne pour les Nations Unies	-	550
Australian Care for Refugees (AUSTCARE)	36 072	-
Donateurs divers	-	15
<u>Autriche</u>		
Caritas	-	863
<u>Canada</u>		
Dr R. P. Baird	1 111	-
Canadian Save the Children Fund	13 194	-
Société de la Croix-Rouge canadienne	1 457	-
Trinity United Church, Ontario	100	837
Unitarian Service Committee of Canada	38 249	16 850
United Church of Canada	646	-
Donateurs divers	102	388
<u>Danemark</u>		
Conseil danois pour les réfugiés	35 000	-
Statens Seruminstitut	606	-
<u>Espagne</u>		
Dr Rolf Reichert	625	-
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>		
American Council for Judaism Philantropic Fund	550	800
American Friends Service Committee	4 290	916
American Middle East Rehabilitation (AMER Division of ANERA)	13 765	6 100

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
<u>Etats-Unis d'Amérique (suite)</u>		
American Near East Refugee Aid Inc. (ANERA)	17 110	19 115
Association Sterling Films Inc.	250	-
M. Raymond P. Barnes	100	-
Mme Susan D. Brown	-	100
Christian Reformed World Relief Committee	15 153	5 289
M. David Cooke	250	-
Co-operative for American Relief Everywhere (CARE)	909	-
Col. Walter S. Foster	100	150
M. Russel C. Hartman (legs)	500	-
M. Hugh S. Jewett	-	625
Mennonite Central Committee	240	2 055
Mlle Gretel S. Munroe	500	-
NAJDA (American Women for the Middle East)	1 650	625
PAL-Aid International Inc.	500	-
Mme Rose M. Riams	-	100
Mlle Yolanda Romano	-	90
M. Peter G. W. Samuelson	250	-
M. R. H. Smith	150	-
Anonyme	800	-
Donateurs divers	1 408	764
<u>Finlande</u>		
Conseil finlandais pour les réfugiés	-	3 904
Mme Helvi Sipila	1 100	750
<u>France</u>		
M. Jean Baptiste de Weck	225	-
Donateurs divers	3	32
<u>Gaza</u>		
Famille Abou Abdallah	52	26
Famille Abou Ayyad	19	10
Familles Abou Ayyad et Awada	37	18
Famille Abou Khousa	17	8
Famille Abou Middain	1 034	517
Familles Abou Omar et Khalil Khalil	19	10
Famille Abou Salim	254	127
Nasr Abou Salah	14	7
Famille Abou Sha'b	229	114
Famille Abou Uriban	48	24
Familles Abou Uriban et Abou Middain	25	12
Famille Awada	811	405
Familles Awada et Abou Middain	166	83
Famille Daghma	57	29

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
<u>Gaza (suite)</u>		
Famille el-Mussadar	145	73
Municipalité de Gaza	29	14
Familles Mussadar et Qur'an	193	97
Saleh Ali Barbakh	24	12
Famille Tarazi	60	30
Département du Wakf	3 411	1 705
Contributions diverses de citoyens de Gaza par l'intermédiaire du Dr Armenious	2 960	-
Donateurs divers	141	31
<u>Iran</u>		
Le Lion rouge et la Société du soleil iraniens	40 000	6 830
Donateurs divers	6	-
<u>Japon</u>		
Fédération des organisations économiques)		
Fédération des associations du patronat)		
Comité pour le développement économique)	-	30 000
Chambre de commerce et d'industrie)		
Club de l'industrie)		
Fédération nationale des associations de l'UNESCO	170	115
M. Yoshio Hirashima	113	-
Matsushita Electric Trading Co.	4 925	-
M. Hideo Tsuji	134	70
Donateurs divers	35	-
<u>Jordanie</u>		
Association jordanienne de planification et de protection familiale	155	-
Cheik Mohammad Hassan	278	111
Conseil et moukhtars du village de Samma	369	-
Conseil municipal - Qalqilia	616	340
Habitants de Jebel el-Zuhur	2 095	-
Moukhtars et notables du village de Baqoura	369	-
Moukhtars et notables du village de Khazma	430	-
Moukhtars et notables du village de Wadi Yabes	442	-
Société du Croissant-Rouge	1 033	-
Anonyme	106	106

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
<u>Liban</u>		
American Mission	1 120	598
Area Staff Association - siège de l'UNRWA	413	-
Communauté grecque orthodoxe	769	417
Evangelical German Church, Beyrouth	-	197
Héritiers de Saadeddine Shatila	1 537	833
Hiba Trading Co.	251	-
Mneimeh et Bohsaly	1 730	937
Parke Davis International	3 626	-
Syrian Lebanese Mission	2 306	1 250
Donateurs divers	85	32
<u>Norvège</u>		
Conseil norvégien pour les réfugiés	107 980	72 220
Société norvégienne d'aide aux réfugiés et au développement international (NORWAID)	1 900	800
<u>Nouvelle-Zélande</u>		
Council of Organizations for Relief Services Overseas, Inc. (CORSO)	26 048	-
<u>Pays-Bas</u>		
Contributions individuelles par l'intermédiaire du Centre de l'UNESCO	140	-
Kindergemeenschap, Afd IVC	120	-
Terre des Hommes	5 845	-
M. E. van der Linde	250	250
Anonyme	935	-
Donateurs divers	-	100
<u>Portugal</u>		
Fondation Gulbenkian	10 000	5 000
<u>République arabe syrienne</u>		
Autorités locales syriennes	1 427	754
Donateurs divers	22	-
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
Mme Eleanor Aitken	-	1 309
Association pour les Nations Unies de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	2 455
Cambridge Fund for the Education of Palestinian Refugees	4 083	-

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>		
<u>(suite)</u>		
Mme Iris Armstrong	-	5
OXFAM	249 716	95 003
Standing Conference of British Organizations for Aid to Refugees	395	232
Help the Aged	68	-
Women's Royal Voluntary Service	1 428	-
Anonymes	-	225
Donateurs divers	185	103
<u>Suède</u>		
Club Soroptimiste d'Eskilstuna	372	-
Fédération luthérienne mondiale	-	613
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	227 869	10 217
Mme B. Herthelius	225	32
Donateurs divers	9	34
<u>Suisse</u>		
Association Suisse-Arabe	248	-
Conseil municipal de Langendorf	-	167
Dr F. Kappeler	704	-
M. Jurg Kappeler	763	-
Mlle Eva Marie Krbec	247	159
Swiss Aid Caritas	3 350	421
Terre des hommes	3 894	-
Mme M. G. van Berchem	1 335	-
Donateurs divers	65	100
<u>Organisations internationales</u>		
Fédération internationale	207	-
Finlande	-	221
Macar Club - USA	12	-
Norvège	-	200
Nouvelle-Zélande	550	599
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	735
Suède	378	35
Suisse	3 362	625
Tomi Kitano	470	700
World Affairs Committee of Macon	15	-
Donateurs divers	-	18

Tableau 17 (suite)

Donateurs	1973	Six premiers mois de 1974
Fédération luthérienne mondiale	8 357	866
Groupement auxiliaire féminin de l'UNRWA	6 109	4 000
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	28 093	-
Mission pontificale pour la Palestine	24 683	-
Zonta International	24 200	-
En l'honneur de Mme Helvi Sipilä	5 500	-
Mme Leota F. Pekrul	550	-
Zonta district XIII	550	550
Total	1 200 806	314 746

Tableau 18

Aide accordée directement aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1973 - 30 juin 1974)

NB: Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis, la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité sur la base des cours officiels ou des cours du marché libre, selon le cas.

	<u>Egypte</u>	<u>Israël</u>	<u>Jordanie</u>	<u>Liban</u>	<u>République arabe syrienne</u>
	(en dollars des Etats-Unis)				
Enseignement	3.439.951	2.847.140	1.942.986	78.204	1.552.829
Services sociaux	435.638	657.140	2.769.148	43.218	255.440
Services médicaux	-	2.093.570	585.919	23.709	102.603
Logement	-	1.474.760	-	1.269.068	1.615.380
Services de sécurité	-	-	b/ 254.124	750.135	43.973
Services divers	-	-	b/ 16.448.170	15.641	116.382
Frais d'administration	1.230.692	1.368.340 ^{b/}	203.671	143.731	359.109
Total en dollars des Etats-Unis	5.106.291	8.440.950	22.204.018	2.328.706	4.045.716

Tableau 19

Organisations bénévoles ayant des programmes opérationnels
d'assistance directe aux réfugiés de l'UNRWA a/

(1er juillet 1973-30 juin 1974)

American Friends Service Committes, Mission baptiste des Etats-Unis, Caritas, Services catholiques de secours, Commonwealth Save the Children Fund, Co-operative for American Relief Everywhere (CARE), Fédération luthérienne mondiale, Comité central mennonite, Near East Council of Churches - World Council of Churches, Mission pontificale pour la Palestine, Groupeement auxiliaire féminin de l'UNRWA, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Union chrétienne de jeunes gens, Union chrétienne féminine.

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'UNRWA (voir tableaux 16 et 17 respectivement).

b/ Les dépenses au titre des services de sécurité et services divers sont comprises dans les frais d'administration.

Tableau 20

Personnel de l'Office au 30 juin 1973 et au 30 juin 1974

	Personnel recruté sur place ^{a/}	Personnel international				Total général
		Postes UNRWA	Postes occupés ou devant être occupés par du personnel détaché, principalement par d'autres orga- nismes des Nations Unies		Total	
			<u>Remboursables</u>	<u>Non remboursables</u>		
Juin 1973	14.729	84	2	34	120	14.849
Juin 1974	15.031	88	2	36	126	15.157

g/ Le personnel recruté sur place est composé à peu près, exclusivement de réfugiés de Palestine.

Le 21 mai 1974

Aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient

La Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant sa résolution WHA 26.55 sur la situation sanitaire des réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient, ainsi que de la population des territoires occupés,

A

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'assistance sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient (document A27/WP/2);

Alarmée par la détérioration de la situation sanitaire des réfugiés et personnes déplacées de Palestine dans le Moyen-Orient;

Profondément préoccupée par le fait qu'Israël continue à s'opposer au retour des réfugiés et personnes déplacées de Palestine dans leurs foyers, ce qui affecte gravement leur santé physique et mentale;

1. DEPLORE l'indifférence d'Israël à l'égard des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée mondiale de la Santé demandant le retour immédiat des réfugiés et personnes déplacées de Palestine dans leurs foyers, ainsi qu'à l'égard des nombreux appels qui ont été adressés à ce pays pour qu'il s'abstienne de mesures telles que la destruction des abris de réfugiés;

2. PRIE le Directeur général d'intensifier et de développer les programmes et l'assistance sanitaire de l'Organisation en faveur des réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient et de faire rapport à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé sur les mesures prises à cet effet.

B

Notant avec satisfaction la création du Comité spécial d'experts chargé d'étudier la situation sanitaire des habitants des territoires occupés du Moyen-Orient;

Ayant eu connaissance du rapport du Comité spécial et notant que, d'après ce rapport, le Comité n'a pas été en mesure de se rendre dans les territoires arabes sous occupation israélienne pour donner effet aux dispositions de la résolution WHA 26.56;

1. PRIE le Comité spécial de mener à terme sa mission le plus tôt possible et de soumettre à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé un rapport complet sur tous les éléments de la situation sanitaire d'après les résultats d'une enquête effectuée sur place;

2. INVITE instamment le Gouvernement d'Israël à coopérer pleinement avec le Comité spécial et, en particulier, à lui donner toute liberté de mouvement dans les territoires occupés; et

3. PRIE le Directeur général de continuer à fournir au Comité spécial toutes les facilités nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Treizième séance plénière, 21 mai 1974

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: \$ U.S. 7.00
(or equivalent in other currencies)

26689—October 1974—1,700